

COMPTE-RENDU

DE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

VILLE DE GENÈVE

PENDANT L'ANNÉE 1884

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif
en Avril 1885.



GENÈVE

IMPRIMERIE JULES CAREY, RUE DU VIEUX-COLLÈGE, 3

—
1885

ÉTAT DE LA POPULATION DE LA VILLE DE GENÈVE

Recensement du 1^{er} Décembre 1880

POPULATION TOTALE: 50,066

| | |
|----------------------------|--------|
| Maisons habitées | 2,209 |
| Locaux habités. | 32,257 |
| Ménages | 12,557 |

SEXE

| | |
|-------------------|-----------------|
| Masculin. | 22,869 |
| Féminin | 27,197 — 50,066 |

NÉS

| | |
|--|----------------|
| Depuis 1866 jusqu'au jour du recensement | 11,422 |
| Depuis 1821 jusqu'en 1865 inclusivement. | 35,050 |
| Avant 1821 | 3,594 — 50,066 |

ÉTAT CIVIL

| | |
|--------------------------|--------------|
| Célibataires. | 27,919 |
| Mariés | 10,083 |
| Veufs et veuves. | 3,832 |
| Divorcés | 232 — 50,066 |

NATIONALITÉ

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| Genevois. | 19,791 |
| Suisses d'autres cantons | 12,383 |
| Etrangers | 17,892 — 50,066 |

SÉJOUR

| | |
|---|----------------|
| Domiciliés | 48,560 |
| En passage ou en séjour momentané | 1,506 — 50,066 |

CONFESSION

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Protestants | 27,536 |
| Catholiques. | 21,457 |
| Israélites. | 548 |
| Autres confessions. | 525 — 50,066 |

LANGUE MATERNELLE

| | |
|--------------------------|--------------|
| Français | 39,897 |
| Allemand. | 7,933 |
| Italien | 1,325 |
| Romanche | 47 |
| Autres langues | 864 — 50,066 |

COMPTE-RENDU
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA
VILLE DE GENÈVE
PENDANT L'ANNÉE 1884

MESSIEURS,

En conformité des prescriptions de la loi du 5 février 1849, sur les attributions des Conseils Municipaux et sur l'administration des Communes, le Conseil Administratif a l'honneur de vous présenter le compte-rendu de sa gestion pendant l'année 1884.

Nous suivons dans ce rapport, comme dans le compte-rendu de nos recettes et de nos dépenses, l'ordre des chapitres du budget.

CHAPITRE 1^{er}

FINANCES

Les **dépenses** étaient évaluées, au budget
de 1884, à Fr. 2,093,299 95

Les *crédits* votés pendant le courant de
l'année, comme devant être portés au *compte de*
l'exercice, s'élèvent à » 9,411 60

Ensemble Fr. 2,102,711 55

Selon le tableau détaillé N^o 1, les dépenses se
sont élevées à Fr. 2,097,361 75

Ce qui constitue une *diminution*, sur les pré-
visions budgétaires, de » 5,349 80

Somme égale Fr. 2,102,711 55

Les **recettes**, évaluées à Fr. 2,084,718 —
plus deux ventes de terrain, dont le produit a été
indiqué comme devant être porté au *compte de*
l'exercice » 10,348 50

Ensemble Fr. 2,095,066 50

n'ont produit que » 2,047,007 65

Soit en moins Fr. 48,058 85

Ainsi, les dépenses étant de Fr. 2,097,361 75
et les recettes de » 2,047,007 65

L'exercice de 1884 solde par un déficit de Fr. 50,354 10
à porter au compte de Résultats généraux.

| | | |
|--|-----|------------------|
| Le déficit prévu au budget était de | Fr. | 8,581 95 |
| Le déficit réel s'explique par la moins-value qui s'est produite sur les recettes | » | 48,058 85 |
| | Fr. | <u>56,640 80</u> |

En outre, les crédits extra-budgétaires se sont
élevés à » 9,411 60

Ensemble Fr. 66,052 40

Somme dont il faut déduire :

Recettes extra-budgétaires Fr. 10,348 50

Economie réalisée sur les dépenses 5,349 80

Fr. 15,698 30

Net Fr. 50,354 10

Somme égale au déficit indiqué plus haut.

Le déficit est donc, comme l'année dernière, uniquement causé par les mécomptes que nous avons éprouvés dans le rendement des recettes, puisque le total des dépenses n'a pas atteint les chiffres prévus, et que l'économie réalisée de ce chef, jointe aux recettes extra-budgétaires, a sensiblement compensé les crédits votés hors budget et le déficit présumé.

Si d'ailleurs nous entrons dans le détail de ces moins-values, nous voyons qu'elles ont porté sur les articles indiqués ci-après :

Intérêts (Fondation Diday, compte spécial) Fr. 10,000 —

Taxe municipale » 47,000 —

Octroi » 39,500 —

Abattoirs » 3,500 —

Propriétés municipales » 2,700 —

Voirie » 8,700 —

Ensemble Fr. 111,400 —

dont il faut déduire les plus-values suivantes :

Théâtre Fr. 2,000 —

Service des eaux » 14,000 —

Locations sur la voie publique » 8,400 —

Convois funèbres » 7,500 —

Cimetières » 28,500 —

Imprévu » 3,000 — » 63,400 —

Diminution nette dans le produit des recettes Fr. 48,000 —

Dans les *moins-values*, la diminution de 10,000 fr. sur les intérêts n'est qu'apparente ; c'est le revenu de la Fondation Diday, dont il est tenu un compte spécial, et qui ne doit pas figurer par conséquent dans l'ensemble de nos recettes. Cette somme se retrouve en diminution aux dépenses.

La moins-value sur la taxe municipale s'explique principalement par le fait que les écritures ont été arrêtées au 15 février, en avance d'un mois sur les années précédentes, ce n'est donc pas là une diminution réelle.

Nous n'en pouvons malheureusement pas dire autant de celle que nous devons constater dans le rendement de l'Octroi, et qui est une des principales causes de notre déficit. Cette recette, qui reste de 40,000 fr. au-dessous de la somme prévue au budget, est également inférieure de 10,000 fr. au produit de l'exercice précédent. C'est là une circonstance d'autant plus regrettable qu'elle accuse le fâcheux état des affaires.

La diminution de 7500 fr. sur les recettes de la Voirie porte sur la rubrique *Trottoirs nouveaux quartiers* : elle a donc son correspondant dans une diminution correspondante aux dépenses.

Dans les *plus-values*, l'augmentation de 8400 fr. sur le produit des locations sur la voie publique porte sur : *Marchés périodiques, places du nouvel-an, et divers*.

A l'imprévu, nous avons porté 2000 fr., montant de la subvention fédérale pour l'Académie professionnelle : c'est la principale cause de l'augmentation de cet article.

Aux **dépenses**, le total des économies que nous avons pu réaliser s'élève à la somme de Fr. 56,477 20

Mais un certain nombre de comptes présentent des augmentations, montant ensemble à » 51,127 40

d'où résulte, en définitive la diminution nette de . Fr. 5,349 80

sur les prévisions budgétaires.

Les principales économies sont les suivantes :

| | |
|-------------------------------------|------------|
| Intérêts des rescriptions | Fr. 21,000 |
| Abattoirs | » 2,000 |
| Ecoles primaires | » 4,000 |

| | |
|---|-----------|
| Ecole d'horlogerie | Fr. 2,000 |
| Fondation Diday (compte spécial). | » 10,000 |
| Trottoirs nouveaux quartiers | » 7,000 |
| Enlèvement des neiges. | » 3,400 |
| Incendies | » 3,000 |

Voici par contre les principales augmentation des dépenses :

| | |
|----------------------------------|-----------|
| Collège | Fr. 1,100 |
| Théâtre (Exploitation) | » 2,000 |
| Bâtiments. { | |
| Théâtre | Fr. 2,000 |
| Abattoirs | » 3,000 |
| Batiments divers | » 3,000 |
| | » 8,000 |
| Promenades | » 1,600 |
| Service des Eaux. | » 14,000 |
| Ponts. | » 2,800 |
| Egouts. | » 5,400 |
| Eclairage | » 2,000 |
| Convois funèbres. | » 4,000 |
| Cimetières | » 800 |
| Imprévu | » 4,000 |

Nous donnerons les explications relatives à ces différences entre les chiffres du budget et ceux des dépenses effectuées, sous les diverses rubriques auxquelles elles se rapportent.

D'autre part, il a été voté, pendant l'année, divers crédits auxquels il devait être pourvu au moyen de rescriptions. En voici la récapitulation :

| | | |
|--------------|---|--------------|
| 4 mars 1884. | Acquisition d'immeubles, situés rue de la Croix-d'Or et rue Neuve du Molard, de M ^{mes} Maurin et Lacher | Fr. 34,000 — |
| 21 | id. Construction du nouveau Collège | » 150,000 — |
| 21 | id. Acquisition de MM. Soutter d'une parcelle de terrain à la Prairie | » 26,685 50 |

A reporter Fr. 210,685 50

| | <i>Report</i> | Fr. | |
|---|----------------|--------------------|-----------|
| 11 nov. 1884. Prolongement de l'égout collec- teur par le Grand-Quai | | 210,685 | 50 |
| 11 id. Achat de terrain dans la com- mune de Vernier. | | 160,000 | — |
| | | 12,037 | 15 |
| | Total. | <u>Fr. 382,722</u> | <u>65</u> |

à porter directement au compte de Résultats généraux.

Trois autres crédits ont été ouverts sur ressources spéciales, savoir :

5 décembre 1884, — Fr. 45,619 40, solde de la répartition quinquennale de la Caisse hypothécaire, de 1879, à affecter aux travaux de restauration du Temple de Saint-Pierre.

4 mars 1884, — Fr. 28,000. Construction d'écuries d'attente à l'Abattoir, à prendre sur la répartition quinquennale de la Caisse hypothécaire, de 1884. (1)

4 novembre 1884, — Fr. 7,500. Elargissement des chemins de Saint-Jean, à prendre sur les fonds de réserve pour l'élargissement de rues.

Enfin, en ratifiant l'arrangement intervenu entre le Conseil Administratif et le Conseil d'Etat pour le prolongement de la prise d'eau de la Machine hydraulique, le Conseil Municipal, par arrêté en date du 29 avril 1884, a statué qu'il serait provisoirement pourvu à cette dépense sur les crédits ouverts pour l'utilisation des forces motrices du Rhône. — Le crédit définitif sera demandé dès que le montant des frais résultant de l'exécution de ce travail pourra être arrêté.

Le compte Résultats généraux forme le tableau n° 3 : Outre les crédits indiqués plus haut en Fr. 382,722 65, nous y avons porté la différence entre le taux nominal et le taux de réalisation de l'emprunt de 1884 en Fr. 105,000, et l'avons crédité du montant intégral de cet emprunt en Fr. 3,000,000.

Le compte Résultats généraux est débiteur à nouveau de Fr. 982,773 93.

(1) La Commission de direction générale et de surveillance de la Caisse hypothécaire ayant fixé la répartition quinquennale qui avait lieu en 1884 à 100 fr. pour chaque part de propriété, la Ville a reçu pour ses 1632 parts 163,200 fr.

Enfin l'emprunt de 1884 figure dans notre dette consolidée pour son montant intégral de Fr. 3,000,000

*Situation des emprunts de la Ville de Genève au
31 Décembre 1884.*

| Date de l'emprunt. | Echéance. | Capital. | Taux. | Obligations remboursées. | Capital à rembourser. |
|-----------------------|---------------------------|-----------|---------|-----------------------------|--------------------------|
| 1878 | 1 ^{er} Mars 1919 | 3,000,000 | 4 1/2 % | 169 | 2,831,000 |
| 1882 | 30 Fév. 1922 | 4,000,000 | 4 % | 86 | 3,914,000 |
| 1884 | 1 ^{er} Nov. 1924 | 3,000,000 | 4 % | 0 | 3,000,000 |
| | | | | <u>Fr. 10,000,000</u> | <u>Fr. 9,745,000</u> |

SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE DES FINANCES

Budget, chapitre I

| <i>Dépenses.</i> | | <i>Recettes.</i> | |
|--------------------------------|---------------------|------------------|---------------------|
| Budget, n ^{os} 1 à 7. | | Lettres a à g. | |
| Voté, budget | Fr. 430,462 50 | Voté . . . | Fr. 128,718 — |
| Dépensé . . . | » 409,758 50 | Reçu . . . | » 118,718 — |
| | <u>Fr. 20,704 —</u> | | <u>Fr. 10,000 —</u> |
| Dép. en moins | | Reçu en moins | |

La dépense en moins provient, comme il a été dit plus haut, de l'économie que nous avons pu réaliser sur les intérêts des rescriptions.

Pour la recette en moins, nous renvoyons également à ce qui a été dit déjà sur la Fondation Diday. Le budget de 1885 a fait cesser cette anomalie.

Au Chapitre VI des recettes, se trouvent des allocations de l'Etat sur les impôts cantonaux, les recettes qui composent ces allocations n'ont été versées que postérieurement à la clôture de la caisse de 1884. A titre d'information, voici quel a été leur produit :

Part de la Ville au produit de la taxe des étrangers :

| | |
|----------------|---------------------|
| Présumé . . . | Fr. 12,000 — |
| Reçu | » 9,075 20 |
| | <u>Fr. 2,924 80</u> |
| En moins. . . | |

10 % sur la contribution foncière bâtie et 20 % sur la non-bâtie :

| | |
|---------------|---------------------|
| Présumé . . . | Fr. 30,800 — |
| Reçu . . . | » 32,685 80 |
| En plus . . . | <u>Fr. 1,885 80</u> |

Part de la Ville au produit de la taxe sur les chiens :

| | |
|----------------|-------------------|
| Présumé . . . | Fr. 2,000 — |
| Reçu . . . | » 1,483 55 |
| En moins . . . | <u>Fr. 516 45</u> |

Soit en moins des prévisions fr. 1,555 45.

Taxe Municipale.

Chef de bureau : M. A. COUTAREL.

| <i>Dépenses.</i> | | <i>Recettes.</i> | |
|--------------------------|------------------|---------------------|----------------------|
| Budget, chap. II, n° 12. | | Chap. II, lettre a. | |
| Voté | Fr. 6,100 — | Prévu | Fr. 451,300 — |
| Dépensé | <u>» 6,100 —</u> | Reçu | » 404,063 70 |
| | | Reçu en moins | <u>Fr. 47,236 30</u> |

Rôles.

Le Conseil Administratif, avant de faire établir les rôles de 1884, a soumis l'échelle de classification des contribuables aux Commissions consultatives de taxation dont nous vous avons parlé dans le compte-rendu de 1883.

Leur collaboration nous était d'autant plus précieuse que les nécessités budgétaires, (suppression de la taxe sur les saillies), nous forçaient à demander un supplément de 75,000 fr. au produit de la taxe municipale. Ces différentes Commissions entendues, les rôles principaux, ont été arrêtés comme suit :

| | |
|---|-----------------------|
| Hôtels, cafés, pensions, logis, etc. | Fr. 74,566 75 |
| 10 ^e catégorie (capitalistes, propriétaires) . . . | » 82,705 — |
| <i>A reporter</i> | <u>Fr. 157,271 75</u> |

| | | |
|---|---------------|-------------------|
| | <i>Report</i> | Fr. 157,271 75 |
| Industriels et commerçants | » | 334,782 35 |
| 9 ^{me} catégorie (employés) | » | 8,605 — |
| Différents suppléments aux rôles ci-dessus. . . | » | 43,649 85 |
| | | <hr/> |
| Total des rôles émis en 1884 | Fr. | 544,308 95 |
| Somme à laquelle il faut ajouter le reliquat de 1883 | » | 92,243 — |
| | | <hr/> |
| Total des sommes à recouvrer en 1884 . . . | Fr. | <u>636,551 95</u> |

Perception.

Les recettes, quoique *supérieures* de Fr. 80,000 à celles de 1883, n'ont pas atteint la somme de Fr. 525,000 —
prévue au budget.

La différence *en moins* est de Fr. 47,236 30

Cette différence est due à plusieurs causes, les voici :

1^o Les écritures ont été arrêtées au 15 Février, en avance d'un mois sur les années précédentes.

2^o La plus-value inscrite au dernier budget, (soit 75,000 fr.), a nécessité un *second remaniement* des rôles principaux, dont l'émission a été reportée au 30 Juin, tandis qu'elle aurait dû se faire comme en 1885, c'est-à-dire commencer le 1^{er} Février pour être terminée le 30 Avril.

3^o Une partie assez importante de bordereaux a été gardée par un *employé infidèle du percepteur*, au lieu d'être remise en temps utile aux contribuables.

4^o Enfin, pour des raisons que nous n'avons pas à apprécier, le Conseil d'Etat n'avait statué, au 15 Février, que sur deux recours concernant l'exercice 1884.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler que le Conseil Administratif ne s'occupe que de la *confection des rôles*, et que tout ce qui concerne la *perception* est placé sous la direction exclusive du Conseil d'Etat.

Dégrèvements.

Il a été ordonné 1143 dégrèvements montant ensemble à Fr. 56,472 30
(174 dégrèvements et fr. 21,392 60 *de moins* que pour l'exercice 1883)

Le total ci-dessus se décompose comme suit :

| | |
|--|--------------------------|
| Dégrèvements à la suite de requêtes de contribuables | 432 |
| " d'office | 711 |
| | Nombre égal 1,143 |

Réclamations.

Il est parvenu au Conseil Administratif 916 requêtes en dégrèvement, (444 *de moins* que pour l'exercice 1883).

Sur ce nombre :

377 ont été admises ;

136 refusées et retournées aux contribuables avec les motifs de non-acceptation ;

403 soumises à la Commission de recours.

916 requêtes.

Commission de recours.

(art. 19 de la loi du 9 Juillet 1883).

Cette Commission a été composée pour l'exercice 1884 de :

MM. Empeyta, E., Conseiller délégué à la taxe, président.

Brémond, B--A.

Chauffat, Louis.

Coulin, André.

Fleutet, Michel.

} nommés par le Conseil d'Etat.

MM. Balland, E.

Bordier, Th.

Decrue, A.

Didier, A.-P.

} nommés par le Conseil Administratif.

Le Conseil Administratif lui a renvoyé 403 demandes de dégrèvements. La Commission, après examen de chaque cas, a *maintenu* 348 taxations et accordé 55 dégrèvements partiels.

Recours au Conseil d'Etat.

91 contribuables ont, conformément à l'art. 20 de la loi, usé du droit de recours au Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat a statué jusqu'ici sur 22 cas.

17 taxations ont été maintenues par lui, et il a accordé 5 déclassements.

Sur ces vingt-deux recours, vingt concernaient l'exercice de 1883, et deux celui de 1884.

Il restait donc au 15 Février 1883 *soixante-neuf* dossiers en souffrance.

Recours aux Tribunaux.

Il a été introduit 16 oppositions devant le Tribunal Civil par des contribuables mécontents de la classification qui leur avait été imposée.

6 de ces oppositions ont été *rejetées*, la taxation du Conseil Administratif confirmée.

2 ont été *admises* en justice, les dépens compensés.

2 ont dû être *retirées* par les opposants, le recours au Conseil d'Etat n'ayant pas précédé l'introduction en justice (art. 20).

1 a été *admise*, dépens à la charge de la Ville. L'administration a *interjeté* appel de ce jugement, et la *Cour d'appel a admis en partie* les conclusions du Conseil Administratif et *compensé les dépens*.

5 sont encore pendantes.

16 oppositions.

Répertoire.

13 contribuables seulement ont profité de la faculté de consulter les rôles de la taxe.

Reliquat.

Le reliquat à la fin de l'exercice s'élève au chiffre de Fr. 99,771 90 cent.

Ce chiffre est tout à fait exceptionnel et s'abaissera naturellement chaque année, la confection des nouveaux rôles tendant à devenir toujours plus prompte et plus exacte, par suite du mode de renseignements qui a été adopté.

CHAPITRE II

ADMINISTRATION

Budget N^{os} 8 à 16.

| | |
|--|---------------|
| Voté | Fr. 83,000. — |
| Crédit suppl. du 27 Mai pour bureau d'Etat Civil à la Rive droite | » 1,400. — |
| | <hr/> |
| | Fr. 84,400. — |
| Dépensé | » 85,980. 55 |
| | <hr/> |
| Dépensé en plus | Fr. 1,580. 55 |

L'augmentation porte sur les frais d'impression (mémorial et rapports), et frais de contentieux.

I

Rapports avec le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris quatre arrêtés sur la proposition individuelle de conseillers et sur celle d'une Commission.

Ce sont les suivants :

Mai 13. — Allocation de 600 fr. pour l'usage gratuit des bains de la jetée des Pâquis.

Juin 20. — Vœu en faveur de l'exécution de la loi du 4 Mai 1884 pour la construction d'un chemin de fer allant des Vollandes à la frontière française, dans la direction d'Annemasse.

Décembre 16. — Arrêté chargeant le Conseil administratif de faire les démarches nécessaires pour obtenir le maintien de l'Octroi de la ville de Genève.

Juillet 4. — Approbation de l'administration du Conseil administratif pendant l'année 1883.

Le Conseil Municipal a pris vingt-quatre arrêtés sur la proposition du Conseil Administratif. En voici l'énumération :

Janvier 4. — Ratification d'une convention passée avec l'Etat relativement à la propriété de l'Hôtel de Ville et de l'ancien Arsenal, et à la cession par l'Etat d'une parcelle de terrain, sise à la rue de l'Arquebuse, en échange du Cabinet de physique.

Février 26. — Arrêté autorisant le Conseil Administratif à actionner judiciairement soit M. l'architecte Franel, soit tous autres entrepreneurs du monument Brunswick.

Mars 4. — Ratification de conventions passées avec M^{me} Maurin, née Pasche, et M^{me} Lacher, née Lamon, pour l'acquisition de deux immeubles situés à la rue de la Croix-d'Or et à la rue du Molard.

Mars 4. — Acceptation du monument du général Dufour.

Mars 4. — Ratification d'une convention passée avec M. John Charbonnet pour un échange de terrain au Bois de la Bâtie.

Mars 4. — Ouverture d'un crédit de 28,000 francs pour la construction d'écuries d'attente à l'Abattoir.

Mars 14. — Emission d'un emprunt de trois millions de francs.

Mars 21. — Ratification d'une convention avec MM. Soutter frères pour l'acquisition de deux parcelles de terrain à la Prairie.

Mars 21. — Ouverture d'un crédit de 550,000 francs pour la construction du Collège de la Prairie.

Avril 29. — Ratification d'un arrangement avec le Conseil d'Etat pour le prolongement de la prise d'eau des machines hydrauliques jusqu'au delà des jetées du port.

Mai 6. — Ratification d'une convention passée avec l'Hospice général pour une cession réciproque de terrains.

Mai 13. — Allocation de 6000 francs pour l'inauguration du monument du général Dufour.

Mai 16. — Ratification d'une convention passée avec M^{me} Ruegg-Isler pour la vente d'une parcelle de terrain à la rue de l'Entrepôt.

Mai 27. — Ouverture d'un crédit de 1400 francs pour le traitement d'un employé au Bureau de l'Etat Civil de la Rive droite.

Juin 6. — Allocation de 1000 francs à la Société des Instituteurs de la Suisse romande à l'occasion de son congrès.

Juillet 4. — Arrêté fixant les recettes et les dépenses de l'exercice de 1883.

Novembre 4. — Ratification d'une convention passée avec M. Thoma pour l'élargissement des chemins de Saint-Jean et du Creux de Saint-Jean.

Novembre 11. — Ouverture d'un crédit de 160,000 francs pour la construction d'un égout collecteur, de la place des Volontaires à la Petite-Fusterie.

Novembre 11. — Ratification d'une convention passée avec MM. de Westerweller et Rigot pour l'acquisition de deux pièces de terrain sises dans la commune de Vernier.

Novembre 18. — Ratification d'une convention passée avec M. Eger pour la vente d'une parcelle de terrain située à front des rues de la Navigation, du Nord et du Levant.

Novembre 18. — Ratification d'une convention passée avec M. Lachavanne pour l'acquisition d'une parcelle de terrain à la rue du Nord.

Décembre 5. — Affectation de la somme de fr. 45,619. 40, solde de la dernière répartition quinquennale de la Caisse hypothécaire, aux travaux de restauration du Temple de Saint-Pierre.

Décembre 16. — Ratification d'une convention passée avec M. D. Butin pour la location d'un appartement situé dans la Tour de l'Ile, pour le service de l'horloge.

Décembre 26. — Arrêté fixant le chiffre des dépenses et recettes du budget de l'année 1885.

Toutes celles de ces délibérations qui, aux termes de l'art. 16 de la loi du 5 février 1849, étaient subordonnées à l'approbation du Conseil d'Etat, ont été sanctionnées par lui.

Le Conseil Municipal a procédé, le 25 courant, à l'élection de son Bureau pour l'année 1884-1885 : MM. Ferdinand Cherbuliez, président, Alfred Didier, vice-président, Ed. Chenevière et Al. Decrue, secrétaires.

Enfin le Conseil Municipal a pris dix délibérations sur des demandes de naturalisation que lui avait transmises le Conseil d'Etat. En voici le résultat :

| | |
|-------------------------|----------------------|
| Candidats admis | 113 |
| refusés | 49 |
| ajournés | 9 |
| Ensemble | <u>141</u> requêtes. |

II

Rapports avec le Conseil d'Etat

MESURES DE SALUBRITÉ A L'OCCASION DE L'ÉPIDÉMIE DE CHOLÉRA

A l'occasion de l'épidémie de choléra qui sévit en France l'été dernier, le Conseil fédéral adressa à tous les Etats confédérés une circulaire prescrivant les dispositions à prendre pour préserver notre pays de la contagion.

A teneur de cette ordonnance, chaque commune devait nommer une commission de salubrité chargée d'exécuter les mesures prescrites, et en particulier de procéder à une inspection minutieuse de toutes les maisons.

En ce qui concerne la ville de Genève, la police sanitaire est de la compétence spéciale du Département de Justice et Police ; mais dans cette circonstance particulière, et vu l'urgence, le Conseil d'Etat désira mettre l'autorité municipale de la ville sur le même pied que celles des autres communes, et il chargea le Conseil administratif, par un arrêté en date du 25 juillet, de prendre sur le territoire de la commune de Genève les mesures dont il s'agit.

Le Conseil administratif accepta ce mandat et adopta pour son exécution les dispositions suivantes :

La ville fut partagée en deux circonscriptions principales, rive droite et rive gauche. Chacune de ces circonscriptions fut subdivisée elle-même en vingt sections, et dans chaque section une commission dite de quartier, composée de cinq membres et présidée autant que possible par un Conseiller municipal, assisté d'un médecin, fut chargée d'assurer l'effet des prescriptions de l'ordonnance fédérale.

La réunion des commissions de quartier formait deux commissions générales, à la tête desquelles se trouvaient les membres du Conseil administratif.

Pour constituer ces commissions le Conseil administratif fit appel au dévouement de nombreux citoyens, et il doit ici rendre hommage à la bonne volonté qu'il rencontra chez tous dans cette circonstance.

Grâce à cette organisation, le travail put être exécuté dans un très bref délai.

Les observations présentées par les commissions de quartier ayant été transmises au Département de Justice et Police, cette autorité chargea le Conseil administratif de faire procéder à l'enlèvement de tous les dépôts de matières nuisibles à l'hygiène publique qui avaient été signalés par les commissaires. A cet effet, une circulaire fut adressée à tous les propriétaires d'immeubles au sujet desquels il avait été fait des observations, pour les inviter à exécuter les mesures indiquées.

Immédiatement après le délai fixé pour ce travail, les commissions procédèrent à une nouvelle visite, et l'Administration fit enlever d'office, aux frais des intéressés, les dépôts de matières qui faisaient l'objet de la mesure ci-dessus.

Quant aux observations sur des vices de construction et sur le mauvais état de certains immeubles, ces questions excédaient notre compétence, et c'est le Département de Justice et Police qui s'est chargé de leur donner la solution qu'elles comportaient.

Voici, à titre de renseignement, le résultat de l'inspection des immeubles de la ville :

Les 2430 maisons qui ont été visitées ont donné lieu à 1153 observations, sur lesquelles 389 concernant des vices de construction ont été transmises au Département de Justice et Police. Les 764 autres se décomposent comme suit :

95 sacs à vider.

13 canaux obstrués.

99 réservoirs à nettoyer.

501 locaux à nettoyer : greniers, escaliers, cours et allées, latrines, caves, lavoirs.

56 dépôts de fumier et de chiffons à enlever.

Le Conseil administratif a dû ordonner le nettoyage ou l'enlèvement d'office de :

- 24 sacs.
- 1 canal.
- 17 réservoirs.
- 18 cours et allées.
- 1 grenier.
- 17 dépôts de fumier ou ruclon, etc.
- 5 latrines.

Total 83

PUBLICITÉ RELATIVE A L'ÉTAT SANITAIRE DE LA VILLE DE GENÈVE.

Pendant l'épidémie cholérique, des opinions complètement erronées et à la propagation desquelles la malveillance n'était pas étrangère, s'étaient répandues au dehors sur les conditions hygiéniques dans lesquelles se trouvait notre ville. On affirmait, en outre, que les étrangers qui y arrivaient étaient soumis à une quarantaine ou à des formalités gênantes.

Il était à craindre que si ces bruits n'étaient pas démentis, le courant des voyageurs ne se détournât complètement de Genève durant toute la saison, et les maîtres d'hôtel se préoccupaient beaucoup de cette question, ainsi que nos industriels et nos commerçants.

Aussi le Conseil administratif s'entendit-il avec le Conseil d'Etat pour publier dans les principaux journaux français et anglais une déclaration officielle, rétablissant la réalité des faits. Cette déclaration fut également affichée dans toutes les agences Cooks.

Nous nous faisons un devoir et un plaisir de rappeler ici que dans une réunion tenue au consulat d'Angleterre, les sujets britanniques résidant ou en passage à Genève décidèrent d'adresser une communication aux journaux de Londres et à l'association de la presse anglaise pour démentir les bruits qui avaient cours sur la situation sanitaire de notre ville.

Nous n'avons pas manqué de manifester notre gratitude à M. le Consul d'Angleterre pour cette démarche, en lui exprimant combien nous étions sensibles à l'intérêt dont il témoignait à l'égard de Genève.

DROIT DE STATIONNEMENT DES VOITURES DE PLACE SUR
LA VOIE PUBLIQUE.

Le Conseil d'Etat, par un arrêté en date du 30 Mai 1884, a approuvé, moyennant quelques modifications, le règlement que nous avons préparé concernant le stationnement des omnibus et voitures de place dans la ville de Genève.

Le tarif adopté était le suivant :

Fr. 10 par véhicule pour les personnes payant déjà la taxe municipale.

Fr. 25 pour les personnes qui n'y sont pas soumises.

Les propriétaires de véhicules dont l'établissement est situé en dehors de la ville de Genève peuvent bénéficier de la réduction de taxe en payant la taxe municipale.

Les voituriers ont recouru auprès du Conseil d'Etat contre l'imposition de cette redevance. Il n'a pas encore été statué sur leur réclamation; mais nous avons tout lieu d'espérer que la décision qui interviendra sera prise d'un commun accord entre tous les intéressés, et qu'ainsi cette affaire se réglera à la satisfaction de la Ville.

CADASTRE.

Nous n'avons reçu communication d'aucun plan cadastral en 1884.

Le Conseil Administratif ne perd pas de vue cette question si importante pour la Ville de Genève; il ne négligera rien, en ce qui dépend de lui, pour l'acheminer à une solution satisfaisante et aussi prompte que possible.

BUREAU D'ETAT CIVIL DE LA RIVE DROITE.

Nous avons obtenu du Conseil fédéral, par l'intermédiaire du Conseil d'Etat, l'autorisation d'établir dans la partie de la ville de Genève située sur la rive droite du Rhône un nouveau bureau d'Etat

Civil pour l'inscription des naissances et des décès et la célébration des mariages.

Ce bureau a été organisé dès le 1^{er} Juillet.

AUTORISATIONS DE CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET DE RECONSTRUCTIONS
DANS LA VILLE DE GENÈVE.

Le Conseil Administratif a été appelé, en conformité de la loi du 19 Octobre 1878, à donner au Département des Travaux publics son préavis sur 18 requêtes pour constructions et reconstructions totales ou partielles de bâtiments dans la commune de Genève.

CLÔTURE DES TERRAINS VAGUES

On se plaignait depuis longtemps des inconvénients qui résultent, au point de vue de la propreté et de la police de la voirie, du fait que beaucoup de terrains vagues, situés dans les limites de la Ville de Genève, ne sont pas pourvus de clôtures. Une pétition, appuyée par le Conseil Administratif, avait déjà été adressée à ce sujet au Conseil d'Etat il y a deux ans.

Le Conseil Administratif s'est adressé de nouveau à l'autorité cantonale pour appeler son attention sur la convenance de faire enclore, à front des rues et des chemins, tous les terrains vacants compris dans le périmètre de la Ville.

Le Conseil d'Etat a pris des mesures à cet effet.

III

Utilisation des forces motrices du Rhône

Les travaux ont commencé le 21 Novembre 1883, par la construction des batardeaux destinés à mettre à sec le bras gauche du Rhône dès le pont de la Machine jusqu'à l'amont du pont de la Coulouvrenière.

Ce travail était fait conformément au plan d'exécution des travaux arrêtés par le Conseil Administratif dans sa séance du 27 Novembre 1883.

Il avait pour but de permettre simultanément :

1° L'approfondissement du bras gauche dans l'espace limité par le batardeau ;

2° La reconstruction du pont de la Machine sur le bras gauche ;

3° L'enlèvement de l'ancien pont et du seuil fixe du barrage de la partie correspondante ;

4° La construction de l'égout collecteur dans le lit du fleuve, du pont de la Machine à la passerelle de l'île ;

5° La construction du radier des vannes de décharge en aval de l'île et l'établissement de ces vannes ;

6° La construction de la tête de la digue longitudinale en maçonnerie.

Les batardeaux ont été terminés dans la dernière quinzaine de Février, et l'assèchement du bras gauche commença le 2 Mars. Il dura jusqu'au 2 Juillet, date à laquelle les batardeaux furent volontairement rompus pour donner passage au fleuve, les travaux prévus pour cette première période d'exécution étant entièrement terminés.

Ce ne fut pas sans de grandes difficultés que l'on parvint à maintenir à sec, pendant ces quatre mois, l'enceinte, longue de plus de 400 mètres, dans laquelle s'opéraient les travaux sus-mentionnés.

Le travail d'épuisement était effectué par deux pompes mues par des locomobiles, et par six pompes mues par des moteurs hydrauliques.

La force disponible pour actionner ces pompes était d'environ 70 chevaux. Le débit des pompes marchant toutes ensemble représentait environ 30 mètres cubes par minute.

La plupart du temps, l'on dut mettre en œuvre tout ce matériel, car malgré un travail de jour et de nuit pour la conservation des batardeaux, les rentrées d'eau atteignaient à peu près la puissance de débit du matériel d'épuisement.

Jamais cependant l'on ne fut dominé par les rentrées d'eau, et le travail dans l'intérieur de l'enceinte put se poursuivre sans entrave jusqu'à son entier achèvement.

Nous devons reconnaître, du reste, que nous avons joui d'une saison exceptionnelle, unique peut-être, qui a puissamment aidé à l'heureux accomplissement de l'œuvre.

Du mois de Juillet au mois de Septembre, les travaux furent nécessairement suspendus du fait des hautes eaux, et la nouvelle campagne n'a réellement commencé qu'avec le mois d'Octobre 1884.

Cette seconde campagne comprend l'exécution du programme suivant :

- 1° Dragage de l'emplacement de la digue séparative et des batardeaux ;
- 2° Construction de la digue séparative en béton coulé sous l'eau ;
- 3° Construction du batardeau entourant le bâtiment des turbines ;
- 4° Dragage du lit du fleuve dans l'emplacement du bâtiment des turbines ;
- 5° Restitution de force aux usines de la Rive gauche ;
- 6° Epuisement de l'enceinte formée par la digue séparative et les batardeaux, de l'amont du pont de la Coulouvrenière à l'aval du bâtiment des turbines au-dessous de la place des Volontaires ;
- 7° Construction de l'égout collecteur dans le lit du fleuve, de la rue de l'Arquebuse à l'aval du bâtiment des turbines ;
- 8° Construction des fondations du bâtiment des turbines et fouille du canal d'amenée ;
- 9° Construction du bâtiment destiné aux six premières turbines ;
- 10° Pose et mise en marche des quatre premières turbines et pose des réservoirs de régularisation ;
- 11° Pose du premier réseau de la canalisation à haute pression ;
- 12° Dragage du lit du fleuve, du bâtiment des turbines aux usines de Souterre.

Cette seconde campagne sera vraisemblablement terminée dans le premier trimestre de 1886.

Au 31 Décembre 1884, la valeur, sur situation, des travaux exécutés était approximativement la suivante :

| | | | | |
|------------------|---|--|--|----------|
| Crédits. | } | Nivellement du bras gauche du Rhône. | Fr. 38,000 | |
| 1,750,000 | | Digue séparative et batardeaux. | » 146,000 | |
| | | Radier des vannes de décharge. | » 28,000 | |
| | | Vannes de décharge. | » 30,000 | |
| | | Épuisement du bras gauche. | » 73,000 | |
| | | Déplacement des bateaux à laver | » 4,000 | |
| 570,000 | | Égouts collecteurs en aval du pont de la Machine. | » 220,000 | |
| | | Egouts collecteurs en amont du pont de la Machine. | » 40,000 | |
| Non encore voté. | | } | Prolongement de la prise d'eau en dehors des jetées. | » 79,000 |
| 50,000 | | | Pont de la Machine sur le bras gauche | » 50,000 |
| | | Total. | Fr. 708,000 | |

Les sommes dépensées sur ces différents comptes s'élèvent en chiffres ronds à Fr. 925,000.

La différence en plus du chiffre des situations représente, pour sa majeure partie, les approvisionnements en marchandises et la valeur du matériel d'exploitation, dont le coût final, soit la différence entre le prix d'achat et de revente après les travaux, s'amortira sur l'ensemble des travaux d'utilisation des forces motrices du Rhône.

En outre, l'intérêt des sommes dépensées au 31 Décembre 1884 sur le compte d'utilisation, et dont ce compte a été débité, s'élève à Fr. 15,560 10. Cette somme est comprise dans le débours de caisse de Fr. 925,000. Il en est de même de tous les frais d'études relatives à la régularisation du lac, dont nous allons parler en quelques mots seulement, puisque cette question a fait l'objet d'un rapport circonstancié que le Conseil Municipal a eu sous les yeux.

Nous rappellerons seulement qu'après de longues négociations entre l'Etat et la Ville, le Conseil d'Etat s'est adressé au Conseil fédéral pour solliciter son intervention en vue de négociations amia-

bles entre les cantons intéressés, basées sur l'exécution des travaux d'utilisation des forces du Rhône et de régularisation du lac Léman.

Le Conseil fédéral, entrant dans les vues du Conseil d'Etat, provoqua la réunion d'une Commission intercantonale qui, après de nombreuses séances à Berne et à Genève, tomba d'accord, le 18 Septembre 1884, sur un projet de convention réglant les conditions techniques et financières dans lesquelles se ferait la régularisation du niveau du Lac.

Par son arrêté du 17 février 1885, le Conseil Municipal de la Ville de Genève ratifia une convention passée avec l'Etat de Genève, convention par laquelle la Ville de Genève relevait l'Etat de ses engagements relatifs à la régularisation.

Aujourd'hui, le Conseil fédéral a adressé aux Chambres fédérales un message demandant en faveur de l'Etat, soit la Ville de Genève, une subvention de Fr. 773,500 pour la régularisation du niveau du Léman. Aussitôt après le vote du subside fédéral, les Grands Conseils des Etats de Vaud et du Valais auront à voter un subside de Fr. 331,500 représentant leur quote-part dans cette œuvre d'intérêt général.

La Ville de Genève recevra donc une subvention de Fr. 1,105,000 pour exécuter, simultanément avec les travaux qu'elle a déjà entrepris, ceux qui sont spécialement nécessaires pour corriger les variations trop considérables du niveau du Lac.

Cette somme de Fr. 1,105,000 représente approximativement la dépense supplémentaire qui est imposée à la Ville du fait de la convention intercantonale du 18 Septembre 1884.

L'épidémie typhoïde qui a sévi à la fin de l'hiver 1884 a amené l'Administration municipale à entreprendre, avec le concours financier de l'Etat pour la moitié de la dépense, la prolongation jusqu'au delà des jetées de la prise d'eau des machines hydrauliques.

Vu l'aléa d'un semblable travail le Conseil Municipal a laissé en blanc le crédit ouvert au Conseil Administratif. La dépense de pose provisoire de cette canalisation a atteint Fr. 66,000, mais l'Etat ayant par son arrêté du 4 Juin 1884 obligé la Ville à abaisser la canalisation à un niveau tel que la navigation puisse se faire en toute saison, les frais supplémentaires de dragage atteindront une

quarantaine de mille francs. La dépense exécutée au 31 Décembre 1884 s'élevait en chiffre rond à Fr. 79,000.

Les travaux d'utilisation des forces motrices ayant exigé dès cette année la suppression des roues des usines de la rive gauche, le Conseil Administratif a passé avec les intéressés, savoir, l'Usine genevoise de dégrossissage d'or et M. Carlioz-Pélaz, des conventions en vue de la restitution de la force à laquelle ils avaient droit, sur la base de l'expertise qui avait eu lieu contradictoirement entre la Ville et les propriétaires des moteurs hydrauliques à supprimer. Ensuite de cet accord, la Ville a pris possession, en décembre, des trois roues de ces usines, et ces roues ont été immédiatement démolies.

Jusqu'à l'achèvement des installations hydrauliques de la Ville, la force est fournie à l'Usine de dégrossissage d'or par une machine à vapeur, et à M. Carlioz-Pélaz, au moyen de turbines.

Le Conseil Administratif a également conclu une convention avec M. Henri Dangler, teinturier à la Coulouvrenière, pour une fourniture d'eau de cinq litres par minute, en remplacement de la concession dont il jouissait sur le Rhône, et qui se trouve supprimée par le fait de l'utilisation des forces motrices.

Ces conventions ont reçu l'approbation du Conseil d'Etat.

A l'occasion des travaux du bras gauche du Rhône, la ville a été l'objet de plusieurs demandes d'indemnité de la part de propriétaires et de commerçants du quai Besançon-Hugues, qui se disaient lésés par ces travaux. Il était impossible au Conseil Administratif d'admettre de telles prétentions. Aussi a-t-il opposé à toutes les réclamations dont il s'agit une fin de non-recevoir absolue.

Le 1^{er} juin, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire du général Dufour, et de l'achèvement des travaux entrepris dans le bras gauche du Rhône, la ville a donné, dans le lit même du fleuve, au-dessous des ponts de l'île, un banquet de 700 couverts offert par la Municipalité à tous ceux qui, ingénieurs, entrepreneurs, ouvriers, avaient contribué à l'exécution du travail entrepris dans le fleuve.

Le soir même et le lendemain, 2 juin, le public fut autorisé à descendre dans le lit du fleuve mis à sec. Plusieurs milliers de visiteurs profitèrent de cette permission.

EGOUTS COLLECTEURS

Nous ne reviendrons pas ici sur les longues négociations qui se sont poursuivies depuis l'année 1882 entre l'Etat, la Ville et les communes des Eaux-Vives, de Plainpalais et du Petit-Saconnex, sur l'initiative du Conseil Administratif. Actuellement un accord est intervenu, tout au moins en ce qui concerne la Rive gauche, et le projet primitif a été adopté après avoir subi quelques légères modifications dans le sens d'une diminution des sections prévues, dans le but de réduire le coût du travail.

Quelques tronçons d'une utilité moins immédiate ne seront pas construits actuellement, mais il importait dans la fixation des niveaux et des sections d'en prévoir l'établissement ultérieur.

Bien que l'accord ne fût pas encore intervenu vers la fin de l'année 1883, la Ville s'est vue contrainte de prendre les devants en profitant des facilités exceptionnelles qu'offrait la mise à sec du bras gauche du Rhône pour établir le tronçon compris entre le pont de la Coulouvrenière et la place de la Petite-Fusterie.

Par son arrêté du 30 octobre 1883, le Conseil Municipal, approuvant la mise à exécution du travail, votait un premier crédit de 140,000 fr. pour ce premier tronçon, et le Conseil d'Etat sanctionnait de son côté cette décision en y affectant une somme de 100,000 fr., prélevée sur la participation de la Ville à l'exécution de la route de Saint-Georges. Des considérations d'ordre technique s'opposaient à la construction immédiate du tronçon rue de l'Arquebuse-place des Volontaires. La partie d'amont aboutissant à la place de la Petite-Fusterie a été, suivant le programme, achevée dans le cours de la première campagne d'hiver 1883-1884.

En date du 11 novembre 1884, et en conformité de l'accord qui paraissait intervenu entre l'Etat, la Ville et les communes intéressées, le Conseil Municipal allouait une nouvelle somme de 160,000 fr. en vue de la continuation, par le Grand-Quai, du collecteur arrêté provisoirement place de la Petite-Fusterie. Les communes des Eaux-Vives et de Plainpalais affectaient respectivement des subventions de 60,000 et 10,000 fr. à cette entreprise, et enfin dans sa séance du 28 janvier 1885, le Grand Conseil allouait une subvention de 250,000 fr. pour l'ensemble du réseau, dont 100,000 fr. comme

solde de sa participation aux collecteurs prévus sur la Rive gauche, comprenant d'une part la galerie principale longeant la rive du lac et du Rhône et remontant jusqu'au chemin Du Roveray, et de l'autre l'embranchement de la rue Pierre-Fatio et du Cours de Rive, s'arrêtant à l'octroi de la Terrassière.

Dès le retour de la saison froide, les travaux ont été repris dans la direction de l'amont et poussés avec toute l'activité compatible avec les difficultés de la saison et l'époque un peu tardive de la votation des crédits nécessaires. Dans l'état actuel des choses, il est à prévoir que l'ensemble des collecteurs pourra être achevé et mis en état de fonctionner durant l'hiver 1885-1886.

Le cadre de ce compte-rendu ne comporte pas les développements qu'exigerait la description technique des collecteurs, le tableau des sections, des débits présumés, des vitesses d'écoulement et des procédés de nettoyage, etc.

Nous avons le ferme espoir d'avoir ainsi amené la réalisation d'une œuvre durable, éminemment utile non seulement à la Ville, mais aux communes voisines, et propre à améliorer sensiblement les conditions hygiéniques de notre population.

IV

Divers.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DES EAUX-VIVES

Le Conseil d'Etat avait approuvé, par son arrêté en date du 20 novembre 1883, la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Genève du 30 octobre 1883, ratifiant la convention intervenue entre le Conseil Administratif et la commune des Eaux-Vives, pour la fourniture de l'eau nécessaire à l'alimentation des habitants, aux besoins industriels et aux services publics de cette dernière commune ; mais cette approbation n'était donnée que sous réserve des droits de la Société des Eaux de l'Arve et de l'art. 13 de la convention précitée, à propos duquel une entente devrait intervenir entre cette société et la Ville de Genève.

Conformément à cette disposition, le Conseil Administratif engagea des négociations avec la Société des Eaux de l'Arve, en vue du

rachat de son actif sur la base de son dernier inventaire, ce qui aurait permis le remboursement intégral des actions avec une certaine prime. Ces ouvertures, communiquées à la Société, dans une assemblée générale, par son conseil d'administration, furent acceptées en principe, et l'Assemblée arrêta les conditions auxquelles elle était disposée à traiter avec la Ville de Genève. Le Conseil Administratif ayant acquiescé à ces conditions, une convention fut passée entre lui et le conseil d'administration de la Société des Eaux de l'Arve pour la cession à la Ville du réseau et du service hydraulique de la Société ; mais, dans sa réunion du 24 avril 1884, l'assemblée des actionnaires refusa de ratifier cette convention. Cette décision a été déterminée par l'opposition que des habitants des communes desservies par la Société ont formulée contre une opération qui devait substituer, dans un temps donné, l'eau du lac à celle de l'Arve, à laquelle ils tenaient particulièrement.

Ce résultat remettait en question la convention passée entre la Ville et la commune des Eaux-Vives. Cette dernière désirait cependant vivement en conserver le bénéfice. Aussi fit-elle, de concert avec le Conseil Administratif, des démarches soit auprès du Conseil d'Etat, soit auprès de la Société des Eaux de l'Arve, afin d'arriver à une entente. Ces efforts ont abouti à un résultat favorable, et la Société des Eaux de l'Arve a consenti à accepter les conditions qui la concernent dans la convention du 1^{er} juillet 1883, sous les seules réserves et modifications ci-après, introduites d'un commun accord, et étant entendu que cette convention ne régit que les chemins communaux :

1^o La Ville de Genève prendra le lieu et place de la Société des Eaux de l'Arve au point de vue des réclamations que pourraient élever ceux des abonnés de cette société, au nombre de huit, compris dans le périmètre d'où elle se retire, dont les polices se prolongent au-delà du 31 décembre 1890.

2^o Le rachat de la canalisation des eaux de l'Arve, prévu à l'article 13, § 3 de la convention, et qui doit avoir lieu à la fin de l'année 1890, est dès à présent fixé sur la base des débours de la Société, diminués de 20 %, soit à la somme nette de 1,926 fr. 20.

3^o Si la Ville le lui demande, la Société continuera à servir par sa canalisation actuelle, qui, en ce cas, bien que remboursée, demeurera à sa disposition pour cet objet, ceux de ses abonnés actuels

dont les polices s'étendent au-delà du 31 décembre 1890, et ce jusqu'à la fin des dites polices ; elle percevra, en ce cas, le montant des abonnements.

4^e La Ville de Genève ne s'opposera point à ce que la Société des Eaux de l'Arve prolonge ultérieurement sa canalisation dans la partie du chemin Rieu qu'elle n'a pas encore abordée, et ce, nonobstant les clauses de l'article 12 de la convention.

Ensuite de cet accord, le Conseil d'Etat, par un arrêté en date du 24 février 1885, est revenu sur ses réserves du 20 novembre 1883, et a approuvé dans son ensemble la convention du 1^{er} octobre 1883.

C'est donc là une affaire définitivement réglée.

RAPPORTS AVEC LA COMPAGNIE DU GAZ

Nous croyons devoir mentionner ici deux dissentiments qui se sont élevés entre le Conseil Administratif et la Compagnie du Gaz. Le premier se rapporte à la question de l'éclairage électrique ; le second est relatif au règlement des frais occasionnés par les déplacements des conduites du gaz lorsque ces déplacements sont nécessités par les travaux de la Ville.

La Compagnie du Gaz prétend avoir été mise, par sa concession, au bénéfice du monopole complet de l'éclairage dans la Ville de Genève. Le Conseil Administratif, se basant sur l'article 1^{er} (1) de la Convention du 16 Juin 1856, soutient, au contraire, que la concession ne s'applique qu'à l'éclairage par le gaz, et que l'éclairage par l'électricité, notamment, en est exclus, — cette exclusion ne pouvant, en tout cas, faire doute en ce qui concerne l'éclairage électrique fourni par des câbles aériens.

Néanmoins, lorsque le Conseil Administratif fut saisi d'une demande de la Société d'appareillage électrique pour être autorisée à poser, dans un certain nombre de nos rues, des câbles souterrains

(1) Article 1^{er} de la Convention du 16 Juin 1856. — La Commune de Genève concède aux clauses, charges et conditions ci-après, à la Société genevoise de l'éclairage au gaz de la ville de Genève, le droit exclusif de conserver et d'établir des tuyaux pour la conduite du gaz d'éclairage et de chauffage, sous les voies publiques communales qui existent dans tout le territoire de la commune, tel qu'il est déterminé par les lois et arrêtés en vigueur.

Toutefois, ce droit d'exclusion, en faveur de la Société, ne peut s'appliquer à des tuyaux qui ne fourniraient pas de gaz d'éclairage dans l'intérieur de ce périmètre.

destinés à l'éclairage électrique, il voulut, par un sentiment d'équité, en nantir la Compagnie du Gaz et lui demander, avant de prendre aucune décision, si elle aurait des propositions analogues à formuler. Mais la Compagnie repoussa absolument ces ouvertures en se retranchant derrière son monopole prétendu.

Son argumentation est la suivante : Le paragraphe 2 de l'article 1^{er} de la convention du 16 Juin 1856 doit être rapproché des articles 14 et 17. Or, l'article 14 dit expressément que l'Administration municipale peut autoriser des essais d'éclairage et de chauffage par tous les systèmes qui pourraient se produire, et l'article 17 détermine les conditions dans lesquelles ces essais peuvent et doivent être faits, et qui sont : a) Une limite de 300 mètres de longueur · b) une durée de douze mois. La Compagnie estimait que c'était dans ces conditions et avec ces réserves que devait être donnée l'autorisation demandée par la Société d'appareillage électrique, autrement cet article n'aurait, suivant elle, aucun sens, et le droit concédé à la Compagnie deviendrait illusoire.

Le Conseil Administratif a jugé, au contraire, que les articles 14 et 17 de la Convention constituent une prescription *à la charge de la Compagnie du Gaz*, en ce qu'ils fixent les conditions dans lesquelles l'Administration municipale a la faculté d'autoriser les essais destinés à lui permettre d'imposer à la Compagnie l'application de nouveaux systèmes d'éclairage ; du moment où la Compagnie a refusé en tout état de cause d'employer l'électricité, les essais deviennent inutiles, et la disposition de l'article 14 demeure sans objet dans le cas actuel.

Se fondant sur cette interprétation, et considérant qu'il y avait intérêt pour la Ville à faire trancher la question, le Conseil Administratif notifia à la Compagnie du Gaz qu'il accordait à la Société d'appareillage électrique l'autorisation de placer des tuyaux sur la voie publique communale pour la transmission de l'électricité destinée à l'éclairage, et cela sans durée ni espace limités.

Jusqu'ici, la Compagnie du Gaz n'a pas donné d'autre suite à cette affaire, et, dans son dernier rapport, le Conseil d'Administration de la Compagnie, en annonçant que la question est toujours pendante, déclare qu'il n'a pas trouvé qu'elle fût de nature à en saisir d'ores et déjà les tribunaux.

Le second point sur lequel nous sommes en désaccord avec la Compagnie concerne, comme nous l'avons dit, le règlement des frais qu'entraînent les déplacements de conduites nécessités par les travaux de la Ville. Cette question s'est posée à l'occasion de la suppression de tuyaux et colonnes par suite de l'ouverture de la tranchée pour l'égout du Grand-Quai.

L'article 5 de la convention entre la Ville et la Compagnie du Gaz stipule que « le Conseil Administratif peut faire déplacer et même enlever, à ses frais et sans autre indemnité envers la Compagnie, les tuyaux de conduite du gaz et les appareils d'éclairage toutes les fois qu'il le jugera nécessaire pour l'usage du sol public et pour tout autre motif d'intérêt municipal. »

La Compagnie prétend que les frais de *déplacement* qui sont à la charge de la Ville comprennent également le *rétablissement* des conduites. Selon l'opinion du Conseil Administratif, au contraire, le sens que la convention a voulu attacher au terme « déplacer » est bien déterminée par les mots qui suivent : « et même enlever, » lesquels nous paraissent exclure l'interprétation donnée à l'article par la Compagnie du Gaz.

Les deux administrations ont décidé, d'un commun accord, de soumettre cette question à des arbitres. La solution interviendra sous peu.

Nous tenons à ajouter que ces différends n'ont nullement troublé la bonne harmonie entre l'Administration municipale et la Compagnie du Gaz, et que nos rapports avec cette dernière continuent à être empreints d'une parfaite cordialité.

MONUMENT BRUNSWICK.

Par son arrêté en date du 24 Février, le Conseil Municipal avait autorisé le Conseil Administratif à actionner par toutes voies de droit soit M. l'architecte Franel, soit tous autres entrepreneurs du monument Brunswick, à raison des vices de construction et dégradations constatés au dit monument.

Dès lors, M. Franel nous a déclaré que dans le but de mettre fin à l'instance et d'éviter des frais de procédure, il ne verrait aucun inconvénient à autoriser de son plein gré l'exécution des travaux de réparation de la flèche du monument, pourvu toutefois qu'avant de

commencer ces travaux le Conseil Administratif voulût bien examiner un projet de restauration qu'il lui soumettrait, et dont les dispositions seraient bien préférables, selon lui, à celles du projet accompagnant le rapport des experts consultés par la Ville.

Quelle que fût d'ailleurs la décision prise sur le vu de ce projet, M. Franel consentait à ce que les parties soumissent ensuite à des experts les points sur lesquels elles seraient restées en désaccord.

Cette manière de procéder était conforme aux recommandations qui nous avaient été faites dans le sein du Conseil Municipal et à nos propres vues. Aussi le Conseil Administratif a-t-il acquiescé à la proposition de M. Franel, et adhéré au retrait de l'instance, sous la condition qu'il serait préalablement procédé à la nomination des arbitres, lesquels seraient chargés de déterminer, après discussion des divers projets de restauration de l'édifice, le plan définitif d'exécution, comme aussi de statuer sur les points en litige.

Les arbitres nommés sont : M. Rouge, architecte, à Lausanne, pour la Ville : M. B. Simon, architecte, à St-Gall, pour M. Franel, et M. Louis Cramer, avocat à Genève comme surarbitre.

Le jugement n'est pas encore rendu.

CONCOURS GALLAND.

Afin d'encourager les industries artistiques genevoises, M. Charles Galland nous a proposé d'instituer, à l'occasion de l'exposition municipale des arts appliqués à l'industrie, un concours bisannuel destiné, en récompensant surtout des compositions nouvelles, à encourager la création de nouveaux types.

Ce concours aura une rotation de six années comprenant l'ensemble des industries artistiques ainsi réparties :

- 1^{er} Concours : gravure et ciselure.
- 2^{me} " émaillerie et peinture sur émail.
- 3^{me} " bijouterie et joaillerie.

Une somme de 2000 francs est affectée par le fondateur aux prix de chaque concours.

Le premier concours, ayant pour objet la gravure et la ciselure, aura lieu en 1885.

Le Conseil Administratif et le Conseil Municipal ont accepté avec de chaleureux remerciements l'offre généreuse de M. Galland ; nous

lui réitérons ici l'expression de notre reconnaissance pour nous avoir associé à cette œuvre patriotique.

M. Galland a stipulé que l'institution de ces concours avait lieu à titre d'essai ; mais, selon son intention, il est entendu que l'essai embrassera le cycle des trois concours comprenant en six ans toutes nos industries artistiques telles qu'elles sont désignées au programme.

TRAMWAYS

La Compagnie des Tramways nous avait promis de commencer, le 1^{er} Septembre dernier, son service de marchandises entre Genève et Annemasse ; mais il ne lui a pas été possible de tenir cet engagement.

En effet, malgré toutes les diligences qu'elle a faites, elle n'a pu encore obtenir l'autorisation qui lui est nécessaire pour l'ouverture du service en question sur le territoire français. Cependant, toutes les formalités administratives étant remplies, la Compagnie espère que le décret de concession ne tardera pas à être rendu.

En exécution de l'arrêté du Conseil Municipal du 15 Mai 1883, et par suite du prolongement du réseau des tramways genevois jusqu'à la gare d'Annemasse, le Conseil Administratif a pris à la charge de la Ville, dès le 1^{er} Mars 1884, l'entretien ordinaire de la partie des chaussées occupées par la voie du tramway entre le rond-point de Plainpalais et l'Octroi de Rive.

RUES NOUVELLES.

Depuis plusieurs années, les propriétaires du chemin privé dit rue Berger, étaient en instances auprès du Conseil Administratif pour obtenir l'acceptation de cette voie comme rue municipale. La Ville exigeait au préalable la mise en état de viabilité satisfaisante de la rue conformément à la loi du 6 Juin 1868, ou le versement de la somme représentant le coût des travaux à exécuter. C'est à ce dernier parti que s'est rangée après bien des hésitations la majorité des propriétaires. Bien que cette détermination n'émanât pas de l'unanimité des intéressés, le Conseil Administratif a cru devoir déférer

au vœu appuyé par la participation financière de 13 propriétaires sur 17, et il a obtenu du Conseil d'Etat que la part des 4 propriétaires non consentants fût, aux termes de la loi, recouvrée d'office comme l'impôt foncier.

Dès lors la Ville a fait exécuter les travaux de mise en état et d'éclairage de la rue, et elle en effectuera l'entretien à l'avenir.

MONUMENT DUFOUR

En exécution de l'arrêté du Conseil Municipal du 4 mars 1884, le Conseil Administratif a reçu, au nom de la Ville de Genève, le monument érigé sur la place Neuve au général Guillaume-Henri Dufour. Nous n'avons pas à revenir ici sur les détails de la grande et belle fête nationale à laquelle l'inauguration de ce monument a donné lieu. Le président du Conseil Administratif a exprimé, dans cette circonstance, les sentiments de reconnaissance et de vénération que la Ville de Genève a voués à l'un de ses plus illustres enfants, dont elle est heureuse de voir la statue embellir une de nos principales places. Notre président s'est fait aussi l'interprète de la gratitude de la population genevoise pour les efforts et la persévérance du Comité qui avait mené à bien cette œuvre patriotique.

Ajoutons ici que les comptes de la fête ayant présenté un excédant des recettes sur les dépenses de 9,160 fr. 85, le Comité du monument a décidé d'employer ce reliquat à diminuer la quotité des sommes que les autorités cantonales et municipales avaient mises à sa disposition. Il a donc versé :

5,000 francs à la caisse de l'Etat,

3,000 francs à la caisse de la Ville.

Le surplus a été attribué à l'Hospice général.

CONCESSIONS A BIEN PLAIRE

M. Louis Samson ayant obtenu le privilège d'un nouveau bateau à laver à l'extrémité du Quai du Sujet, le Conseil Administratif lui a accordé le droit d'attache et de passage à travers la barrière du quai. Cette concession a été faite, comme pour les autres établis-

ments semblables, sous toute réserve des conséquences qui pourront résulter, pour le concessionnaire, des travaux que l'Administration Municipale aura à exécuter dans cette partie du fleuve, la Ville ne pouvant être tenue à aucune indemnité de ce chef.

La Compagnie des Tramways a été autorisée à remplacer son kiosque de la place du Molard par un bureau de dimensions suffisantes pour les besoins de son service tel qu'il s'exécute depuis l'ouverture de l'exploitation jusqu'à la gare d'Annemasse.

ÉTAT CIVIL

Secrétaire : M. H. PANCHAUD.

Budget n° 34.

| <i>Dépenses</i> | | <i>Recettes</i> | |
|-------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| Voté. | Fr. 11,200 — | Voté. | Fr. 2,200 — |
| Crédit suppl. du | | Reçu | » 2,396 20 |
| 27 mai 1884 | » 1,400 — | Reçu en plus | <u>Fr. 196 20</u> |
| Ensemble | Fr. 12,600 — | | |
| Dépensé | » 12,341 70 | | |
| Dép. en moins | <u>Fr. 258 30</u> | | |

L'augmentation de 196 fr. 20 sur les recettes prévues au Budget a largement compensé la dépense occasionnée par la délivrance des livrets de famille. Cette plus-value provient de ce que le gouvernement français a exigé cette année le renouvellement des actes d'immatriculation, délivrés sous l'empire à ses ressortissants, mesure qui a entraîné la présentation de nouveaux actes d'Etat-civil au Bureau des Etrangers,

MARIAGES ⁽¹⁾

| | | Sur 1883 | |
|--|-----|--------------|------------|
| | | Augmentation | Diminution |
| Entre : | | | |
| Genevois et Genevoises | 83 | 26 | — |
| Genevois et Suisses d'autres cantons | 43 | 4 | — |
| Suisses d'autres cantons et Genevoises. | 34 | — | 4 |
| Genevois et étrangères | 30 | — | 29 |
| Etrangers et Genevoises. | 41 | 6 | — |
| Suisses d'autres cantons et Suisses d'autres cantons | 71 | — | 11 |
| Etrangers et Suisses d'autres cantons | 56 | 10 | — |
| Suisses d'autres cantons et étrangères | 45 | 12 | — |
| Etrangers et étrangères | 125 | — | 3 |
| Total. | 525 | 58 | 44 |
| Augmentation sur le total des mariages | | | 14 |
| | | | 58 |

Mariages non célébrés, les époux ne s'étant pas présentés :
9, soit augmentation de 6 sur 1883.

Transcriptions de mariage . 238, soit augmentation de 43 sur 1883.

Publications de mariage. . . 824, soit augmentation de 46 sur 1883.

DIVORCES.

| | | Au profit | | |
|--|----|------------|-------------|-------------|
| | | de l'époux | de l'épouse | des 2 époux |
| Genevois et Genevoises | 11 | 1 | 7 | 3 |
| Genevois et Suisses d'autres cantons | 5 | 1 | 3 | 1 |
| <i>A reporter</i> | 16 | 2 | 10 | 4 |

(1) Il n'y a point eu de mariages célébrés dans le Bureau de la Rive Droite.

| | | Au profit | | |
|---|-----------|------------|-------------|-------------|
| | | de l'époux | de l'épouse | des 2 époux |
| <i>Report</i> . . . | 19 | 2 | 10 | 4 |
| Suisses d'autres cantons et Genevoises. . . | 4 | 2 | 1 | 1 |
| Genevois et étrangères | 6 | 2 | 3 | 1 |
| Suisses d'autres cantons et Suisses d'aut. cant. | 16 | 7 | 7 | 2 |
| Suisses d'autres cantons et étrangères. . . . | 8 | 3 | 4 | 1 |
| Etrangers et Suisses d'autres cantons . . | — | — | — | — |
| Etrangers et Genevoises | — | — | — | — |
| Etrangers et étrangères | 1 | — | 1 | — |
| Total. | 51 | 16 | 26 | 9 |

Soit augmentation de 3 sur 1883.

NAISSANCES

| | Bureau central. | Rive droite | Total | Sur 1883 | |
|---|--------------------|----------------|-------------|--------------|------------|
| | | | | Augmentation | Diminution |
| Masculins légitimes. . | 346 | 136 | 482 | — | 22 |
| Féminins légitimes. . | 318 | 159 | 477 | — | 21 |
| Masculins naturels. . | 35 | 13 | 48 | 1 | — |
| Féminins naturels . . | 46 | 13 | 59 | — | 3 |
| | 745 | 321 | 1066 | 1 | 46 |
| Diminution sur le total des naissances. . . . | | | | 45 | — |
| | | | | 46 | 46 |

Dans le total des naissances sont compris :

9 jumeaux, soit diminution de 5 sur 1883.

5 jumelles, soit diminution de 9 sur 1883

Venus au monde comme suit :

Deux garçons — deux filles — un garçon et une fille.

3

1

3

| Récapitulation suivant la nationalité | | Sur 1883 | |
|---------------------------------------|-------------|--------------|------------|
| | | Augmentation | Diminution |
| Genevois | 335 | 7 | — |
| Suisses d'autres cantons. | 280 | — | 46 |
| Etrangers. | 451 | — | 6 |
| Total. | 1066 | 7 | 52 |

La population de la ville de Genève étant de 51,209 habitants ⁽¹⁾, la proportion des naissances sur la population est de 20,81 ‰.

Transcriptions d'actes de naissance : 326, soit augment. de 2 sur 1883.

DÉCÈS

| | Bureau central. | Rive droite | Total | Sur 1883 | |
|--|-----------------|-------------|------------|--------------|------------|
| | | | | Augmentation | Diminution |
| Masculins | 343 | 94 | 437 | 72 | — |
| Féminins | 377 | 106 | 483 | 46 | — |
| Morts-nés masculins | 17 | 7 | 24 | — | 12 |
| » féminins | 43 | 6 | 49 | — | 7 |
| | <u>750</u> | <u>213</u> | <u>963</u> | | <u>19</u> |
| Augmentation sur le total des décès. | | | | 118 | 99 |
| | | | | <u>118</u> | <u>118</u> |

| Récapitulation suivant la nationalité | | Sur 1883 | |
|---------------------------------------|------------|--------------|------------|
| | | Augmentation | Diminution |
| Genevois | 375 | 47 | — |
| Suisses d'autres cantons | 269 | 63 | — |
| Etrangers | 319 | — | 11 |
| Total. | 963 | 110 | 11 |

Transcriptions d'actes de décès 566, soit augmentation de 131 sur 1883.

La proportion des décès sur la population est de 48,80 ‰.

(¹) Population de fait calculée pour le milieu de 1884 par le Bureau fédéral de statistique.

| | |
|--|------------|
| Les naissances s'étant élevées à | 1066 |
| Les décès à | 963 |
| L'excédant des naissances sur les décès est de | <u>103</u> |

soit un excédant de 107 ‰ sur les décès et de 2 ‰ sur l'ensemble de la population.

Expéditions délivrées par l'Etat-Civil de la Ville de Genève.

Il a été délivré pendant l'année 1884, 1,921 expéditions, savoir :

| | Sur 1883 | |
|--|--------------|------------|
| | Augmentation | Diminution |
| 4133 actes de naissance | 199 | — |
| 375 » de décès. | 95 | — |
| <u>413 » de mariage.</u> | <u>27</u> | <u>—</u> |
| Total : 1921 expéditions. | | |
| Augmentation sur le total des expéditions. | <u>321</u> | <u>—</u> |

Les expéditions d'actes de mariage se divisent comme suit :

| | Sur 1883 | |
|---|--------------|------------|
| | Augmentation | Diminution |
| Actes antérieurs au 1 ^{er} janvier 1876, délivrés à raison de 2 fr. 50. | 91 | — |
| Actes postérieurs au 31 décembre 1875, à raison de 1 fr. 50. | 322 | 27 |
| | <u>413</u> | <u>—</u> |
| Augmentation. | <u>27</u> | <u>—</u> |

| | |
|---|---------------------|
| Le produit de ces diverses expéditions s'est élevé à la somme de. | Fr. 2,972 50 |
| Dont il faut déduire le coût de 1921 timbres à 30 centimes | » 576 30 |
| Produit net. | <u>Fr. 2,396 20</u> |

soit augmentation de 385 fr. 20 sur 1883.

A ces 1921 expéditions payées, il y a lieu d'ajouter :

| | Sur 1883 | |
|---|---------------------|------------|
| | Augmentation | Diminution |
| 75 actes de naissance, délivrés gratuitement. | 11 | — |
| 12 actes de décès, » » | — | 1 |
| 25 actes de mariage » » | 12 | — |
| 250 certificats de publications de mariage. | — | 24 |
| 362 expéditions. | 23 | 25 |
| | Diminution sur 1883 | 2 |
| | 25 | 25 |

Le nombre total des expéditions délivrées en 1884 par le Bureau a donc été de 2283, soit 319 de plus qu'en 1883.

Les opérations des Bureaux de l'Etat Civil de la Ville de Genève se résument comme suit pour l'année 1884 :

| | | Sur 1883 | |
|--|------|--------------|------------|
| | | Augmentation | Diminution |
| 1 ^o Actes de naissance. | 1066 | — | 45 |
| 2 ^o » de mariage | 525 | 14 | — |
| 3 ^o » de décès | 963 | 99 | — |
| 4 ^o Inscriptions de divorces. . . | 51 | 3 | — |
| 5 ^o Publications de mariage. . . | 824 | 46 | — |
| 6 ^o Transcriptions d'actes de naissance | 326 | 2 | — |
| 7 ^o Transcriptions d'actes de mariage | 238 | 43 | — |
| 8 ^o Transcriptions d'actes de décès | 566 | 131 | — |
| 9 ^o Expéditions d'actes de naissance, de mariage et de décès. | 2283 | 319 | — |
| * 10 ^o Livrets de famille | 760 | 760 | — |
| * 11 ^o Légitimations par mariage. | 41 | 41 | — |
| * 12 ^o Id. ap. mariage. | 18 | 18 | — |
| * 13 ^o Communications d'office . . | 1540 | 1540 | — |
| Soit en total. | 9201 | 3016 | 45 |

* Articles nouveaux.

| | | |
|---|-------------|-------------|
| Soit augmentation sur le total des opérations | | |
| de 1883 | | 2974 |
| | Nombre égal | 3016 |
| | | <u>3016</u> |

Les livrets de famille, renfermant tous les renseignements officiels relatifs à l'Etat civil des intéressés, ont continué à être remis aux époux après la célébration de leur mariage. Le public a si bien compris leur utilité que le Bureau s'est vu dans le cas, pendant cet exercice, d'en délivrer 235 à des époux mariés à Genève avant l'introduction de ce livret.

Un tronc a été placé, dès le 1^{er} Avril, dans la salle des mariages pour recueillir les offrandes que les époux et leurs familles veulent bien faire en faveur de l'Hospice général, à l'occasion de la célébration du mariage.

Il est ouvert à la fin de chaque trimestre.

Le produit de ce tronc a été de fr. 211. 32 pendant les 9 mois de 1884.

Le nombre des transcriptions de décès a tout particulièrement augmenté. Comme toujours, à peu d'exceptions près, tous ces actes sont venus de la commune de Plainpalais et se rapportent à des personnes, domiciliées à Genève, qui avaient été se faire soigner à l'Hospice cantonal, à l'Hospice Butini, à l'Hospice des Aliénés, à la Maternité et même à l'Hospice des enfants malades, toutes institutions établies dans la dite commune.

Le Bureau d'Etat Civil de la Rive droite, prévu dans le projet de budget pour 1884 et dont la création avait été retardée par suite d'un malentendu avec l'autorité fédérale, a été ouvert le 1^{er} Juillet, au rez-de-chaussée de l'Ecole d'horlogerie. — Cette innovation rend des services en facilitant aux habitants des quartiers de la Rive droite et de l'île les démarches qu'ils doivent faire pour l'enregistrement des naissances et des décès. — Dès son ouverture, ce Bureau a fonctionné normalement, et n'a donné lieu à aucune réclamation. Le service en a été confié à M. Joigne pendant le mois de Juillet ; MM. J. Basset et G. Brassel, ce dernier précédemment employé à la Rive gauche, ont été appelés à y remplir les fonctions de 1^{er} et de 2^e commis, après un stage au Bureau central. — Ce nouveau bureau demeure entièrement dépendant du Bureau central, lequel, en particulier, continue à réunir en un seul répertoire général tous les actes

rédigés dans les deux services. — Il est à remarquer que, malgré cette nouvelle création, le nombre des opérations du bureau principal n'a pas diminué, et qu'il se trouve même supérieur de 78 à celui de 1883.

Le tableau général des opérations de l'année contient les chiffres des légitimations, des livrets de famille et des communications d'office, qui, jusqu'à ce jour, n'avaient pas été indiqués et qui ont pourtant leur importance.

Dans le domaine administratif, nous avons à signaler les mesures suivantes, prises par les autorités : 1^o Le Département de l'Intérieur, en vue de rendre uniforme le mode de célébration des mariages dans les diverses communes du canton, a informé les officiers de l'Etat Civil qu'ils n'auraient plus à réclamer des Français, pour la célébration de leur mariage, la déclaration de leur gouvernement, constatant que ce mariage sera reconnu par lui avec toutes ses suites légales. Cette déclaration était prescrite par l'art. 37, § 4 de la loi fédérale du 24 octobre 1874. — 2^o Ensuite d'un ordre supérieur, le consul d'Allemagne a cessé de délivrer des dispenses de publication en faveur des époux qui n'avaient pas de domicile dans leur pays d'origine, ainsi que la déclaration de reconnaissance pour les mariages de ses ressortissants. — Il résulte de cette dernière restriction de fréquents embarras : en effet, un certain nombre de communes allemandes refusent d'établir de semblables documents, ne s'y croyant pas autorisées.

CHAPITRE III

OCTROI ET ENTREPOT DE LA RIVE DROITE

Contrôleur : M. E. DECOR.

Octroi.

| <i>Dépenses.</i> | | <i>Recettes.</i> | |
|----------------------------|---------------|-------------------------|------------------|
| Voté | 127,930 — | Voté | 680,000 — |
| Dépensé | 127,513 90 | Reçu | 641,584 20 |
| Dépensé en moins | <u>416 10</u> | Reçu en moins | <u>38,415 80</u> |

La réduction des dépenses porte sur les traitements; les autres postes, par contre, sont en augmentation.

Quant à la diminution des recettes, elle nous a causé un grave mécompte; mais nous espérons que cette baisse persistante a maintenant atteint sa limite, et que le produit de notre octroi va se relever progressivement.

Entrepôt.

| | | | |
|-------------------|----------|-------------------------|---------------|
| Voté | 11,300 — | Voté | 9,000 — |
| Dépensé | 11,300 — | Reçu | 8,042 95 |
| | | Reçu en moins | <u>957 05</u> |

OCTROI.

Les nominations et mutations suivantes ont eu lieu dans le personnel de l'octroi :

MM. Duboin, Georges, a été nommé receveur de 3^{me} classe.

Herter, Louis, • brigadier.

Blanchet, Jean, • appointé.

Margueron, Edouard, a été nommé visiteur.
 Lavanchy, Frédéric, * *
 Winkler, Louis, * *
 Ravay, Jules, * *
 Barrilliet, Jules, * *

Le produit brut de l'octroi est en 1884 de Fr. 641,584 01, soit Fr. 10,410. 37 de moins qu'en 1883.

Les recettes se décomposent ainsi :

BOISSONS ET LIQUIDES.

| | | | |
|------------------------------------|---|-----|------------------|
| 1,931,184 | litres vin du canton. | | |
| 268,106 | » » des autres cantons de la Suisse. | | |
| 214,850 | » » des propriétaires genevois dans la zone de Savoie. | | |
| 760 | » » des propriétaires genevois dans le pays de Gex. | | |
| <hr/> | | | |
| 2,414,900 | litres, produisant | Fr. | 56,284 11 |
| 6,267,617 | » vins étrangers, produisant | » | 204,404 55 |
| 1,305,518 | » différence sur les dits sortis de l'entrepôt fictif, produisant | » | 12,141 68 |
| 99,920 | » vins de liqueurs, produisant | » | 8,130 95 |
| 2,838 | » différence sur les dits sortis de l'entrepôt fictif, produisant | » | 164 68 |
| 67,169 ¹ / ₂ | bouteilles de vin, produisant | » | 8,060 34 |
| 116,008 | litres vinaigre, produisant | » | 2,707 49 |
| 1,033 | » lies de vin à fr. 2. 33, produisant | » | 24 12 |
| 1,949 | » » à fr. 1. — » | » | 19 49 |
| 1,698,737 | » bière, | » | 62,865 31 |
| 5,147 | bouteilles bière, | » | 257 35 |
| 56,565 | litres cidre, | » | 1,131 10 |
| 40,749,780 | degrés alcool (esprit, eaux de vie, etc.), produisant | » | 81,499 56 |
| 204,955 | litres liqueurs, produisant | » | 30,410 47 |
| 18,374 | bouteilles de liqueurs, produisant | » | 3,674 80 |
| | | | |
| | Total du chapitre | Fr. | <u>471,776 —</u> |

COMESTIBLES.

| | | |
|--|-----|-----------------------|
| 3,873 bœufs pesant kilog. 2,670,200, produisant | Fr. | 42,723 20 |
| 1,282 vaches » » 657,770, » » | | 7,893 24 |
| 16,662 veaux, » » | | 31,657 80 |
| 15,109 moutons, » » | | 9,065 40 |
| 116 chèvres, » » | | 58 — |
| 5,499 ¹ / ₂ porcs, » » | | 17,873 70 |
| 8,893 kilog. viande de porc fraîche, » » | | 711 44 |
| 478,000 ¹ / ₂ kilog. viande dépecée, » » | | 49,120 02 |
| 121,284 ¹ / ₂ » » salée, » » | | 12,128 45 |
| Total du chapitre . . . | | <u>Fr. 141,231 25</u> |

FOURRAGES.

| | | |
|---|-----|----------------------|
| 2,687,375 kilog. foin, produisant | Fr. | 5,374 75 |
| 2,822 bottes de paille, » | » | 112 88 |
| 804,900 kilog. » » » | » | 1,609 80 |
| 1,099,850 » avoine, » | » | 4,842 78 |
| Total du chapitre . . . | | <u>Fr. 11,940 21</u> |

COMBUSTIBLES.

| | | |
|--|-----|----------------------|
| 31,998 stères 2 décistères bois à brûler, produisant | Fr. | 15,999 10 |
| 134 chars bois à 1 cheval, » » | | 60 30 |
| 2 » » à 2 chevaux, » » | | 1 80 |
| Total du chapitre . . . | | <u>Fr. 16,061 20</u> |

EXPÉDITIONS.

| | | |
|---|-----|-------------------|
| 27 carnets d'entrepôts, produisant . . | Fr. | 62 50 |
| 77 duplicata, » . . . | » | 7 70 |
| 1,268 scellements, » . . . | » | 317 — |
| 18,815 déclarations d'entrepôt, » . . . | » | 188 15 |
| Total du chapitre . . . | | <u>Fr. 575 35</u> |

RÉCAPITULATION.

| | | | |
|--------------------------------|-----|----------------|-----------|
| Boissons et liquides | Fr. | 471,776 | — |
| Comestibles | » | 144,231 | 25 |
| Fourrages | » | 11,940 | 21 |
| Combustibles | » | 16,061 | 20 |
| Expéditions | » | 575 | 35 |
| | Fr. | <u>644,584</u> | <u>01</u> |

Les différences en moins sur 1883 sont les suivantes :

| | | | |
|------------------------------------|-----|---------------|-----------|
| Sur boissons et liquides | Fr. | 2,475 | 83 |
| Sur comestibles | » | 6,750 | 65 |
| Sur fourrages | » | 1,365 | 99 |
| Sur expéditions | » | 10 | 25 |
| Total | Fr. | <u>10,602</u> | <u>72</u> |

Il faut en déduire la différence en plus :

| | | | |
|----------------------------|-----|---------------|-----------|
| Sur combustibles | » | 192 | 35 |
| En moins en 1884 | Fr. | <u>10,410</u> | <u>37</u> |

Les recettes se répartissent ainsi entre les différents bureaux :

| | | | |
|------------------------|-----|----------------|-----------|
| Contrôle | Fr. | 132,376 | 61 |
| Gare | » | 115,305 | 61 |
| Abattoir | » | 113,862 | 89 |
| Lac | » | 54,042 | 17 |
| Rive | » | 45,717 | 68 |
| Neuve | » | 41,416 | 06 |
| Cornavin | » | 39,418 | 19 |
| Savoises | » | 33,436 | 58 |
| Entrepôt | » | 29,811 | 62 |
| Pâquis | » | 16,560 | 21 |
| Délices | » | 12,833 | 46 |
| Montbrillant | » | 3,706 | 30 |
| Grand-Pré | » | 3,096 | 63 |
| | Fr. | <u>644,584</u> | <u>01</u> |

Les contraventions relevées en 1884 sont au nombre de 288, soit 47 de moins qu'en 1883.

Le produit brut des amendes et confiscations s'est élevé à fr. 2030. 60, soit fr. 1214. 20 de moins qu'en 1883.

Suivant la loi du 9 décembre 1842, les $\frac{2}{3}$ du produit ont été payés aux employés saisissants, ci: Fr. 1,353 75

Le $\frac{1}{3}$, soit Fr. 676 85

déduction faite de la somme allouée

à MM. les receveurs pour rédaction

de procès-verbaux » 270 —

a été versé à l'Hospice général. Fr. 406 85

Somme égale Fr. 2,030 60

POIDS PUBLICS.

Les poids publics attenants aux bureaux d'Octroi ont produit :

Cornavin Fr. 2,482 75

Rive » 2,226 65

Neuve » 1,985 20

Fr. 6,694 60

soit fr. 295. 40 de moins qu'en 1883.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans des explications sur les démarches que nous avons faites auprès des autorités fédérales, en exécution des décisions du Conseil Municipal, pour obtenir le maintien de notre Octroi. Ces démarches se poursuivent actuellement, et nous ne pouvons encore en prévoir le résultat. Tous nos efforts tendent à le rendre aussi favorable que possible aux intérêts de la ville de Genève.

Nous rendrons compte au Conseil Municipal d'une manière détaillée, dès que les circonstances le permettront, de toutes les négociations auxquelles cette question aura donné lieu.

Disons seulement ici que nous avons la satisfaction d'être énergiquement appuyés, dans nos revendications, par le Conseil d'Etat et par notre députation aux Chambres fédérales. Nous sommes heureux de leur en témoigner toute notre reconnaissance.

CHAPITRE IV

ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL

Directeur : M. L. HAAS.

| <i>Dépenses.</i> | | <i>Recettes.</i> | |
|------------------|---------------------|------------------|---------------------|
| Voté | Fr. 35,272 25 | Voté | Fr. 108,800 — |
| Dépendé | » 33,156 95 | Reçu | » 105,316 05 |
| Dépendé en moins | <u>Fr. 2,115 30</u> | Reçu en moins . | <u>Fr. 3,483 95</u> |

La moins-value sur les recettes porte sur *abattage* principalement ; les différences, aux recettes comme aux dépenses, proviennent aussi du fait que la cave-glacière n'a pu être utilisée l'été dernier, l'entrepreneur ne s'étant pas trouvé en mesure de l'approvisionner de glace, ainsi que nous l'annoncions dans notre précédent compte-rendu. Il a payé de ce fait à la ville une indemnité de 2361 francs, équivalente à l'intérêt et à l'amortissement d'un an du coût de la construction.

Ecuries d'attente.

(Arrêté du Conseil Municipal du 4 mars 1884.)

Le rapport présenté à l'appui de la demande de crédit pour cette création en exposait suffisamment le but pour que nous n'ayons pas à y revenir. Rappelons seulement que cette installation comprend quatre écuries à bœufs pouvant recevoir ensemble 35 à 40 têtes de gros bétail, et 6 stalles à porcs. Quelques modifications apportées pendant l'exécution des travaux ont permis de diminuer de 8,000 fr. la dépense prévue.

Ces écuries ont commencé à être utilisées dès le 1^{er} juillet.

Les *droits d'Octroi* sur le bétail sont perçus au bureau de l'Abattoir.

Le *droit d'abattage* a été perçu sur :

| | |
|-------------------------|---------------|
| 4,457 bœufs produisant | Fr. 22,285 — |
| 1,441 vaches » | » 7,205 — |
| 5,779 porcs » | » 14,447 50 |
| 18,081 veaux » | » 21,697 20 |
| 16,442 moutons » | » 9,865 20 |
| 120 chèvres » | » 72 — |
| <hr/> | <hr/> |
| 46,320 têtes produisant | Fr. 75,571 90 |

soit 1520 têtes et Fr. 2,255 30 de moins qu'en 1883.

La diminution persistante sur le droit d'abattage s'explique en grande partie par le fait de l'augmentation des entrées de viande dépecée venant surtout de la Suisse allemande. Il en est entré cette année à l'Octroi 478,000 kil. représentant le produit en viande de 1,365 bœufs.

Le *droit d'entrée au Marché* a été perçu sur :

| | |
|-------------------------|--------------|
| 2,180 bœufs produisant | Fr. 1,090 — |
| 618 vaches » | » 309 — |
| 15,641 veaux » | » 3,128 20 |
| 13,769 moutons » | » 1,376 90 |
| 26 chèvres » | » 2 60 |
| <hr/> | <hr/> |
| 32,234 têtes produisant | Fr. 5,906 70 |

soit 2063 têtes de moins et Fr. 2062 65 de plus qu'en 1883.

Cette augmentation de recette provient de ce que le prix d'entrée pour chaque tête de veau a été portée de 10 à 20 centimes, et pour chaque tête de mouton de 5 à 10 centimes. (Arrêté du Conseil d'Etat du 18 Décembre 1883).

Le *service du pesage* a porté sur :

| | |
|--------------------------|--------------|
| 72,463 pesées produisant | Fr. 8,377 95 |
|--------------------------|--------------|

soit Fr. 2222 de plus qu'en 1883.

Cette augmentation de recette provient de ce que :

1° Le prix de pesage a été porté de 10 à 15 centimes pour les veaux et quartiers de bœufs, vaches et veaux.

2° Le bulletin de pesage, précédemment gratuit, est tarifé actuellement à raison de 5 centimes le bulletin. (Arrêté du Conseil Administratif du 25 Septembre 1883).

Le *droit de dépôt* (ou droit de cheville) a été perçu sur :

| | | |
|--------------------------|-----|---------------|
| 160 quartiers produisant | Fr. | 200 — |
| 3 veaux | » | 9 60 |
| 15 moutons | » | 9 — |
| 70 morceaux | » | 35 — |
| | Fr. | <u>253 60</u> |

soit Fr. 91 de plus qu'en 1883.

Les *Ecuries publiques*, qui ont été ouvertes le 1^{er} Juillet, ont produit Fr. 2,563 35, comme suit :

| | | | |
|----------------------|---------------|-----|-----------------|
| 462 bœufs | 1556 journées | Fr. | 311 20 |
| 149 vaches | 416 » | » | 83 20 |
| 177 chevaux | 213 » | » | 42 60 |
| 408 porcs | 1368 » | » | 136 80 |
| 175 veaux | 243 » | » | 24 30 |
| 821 moutons | 1884 » | » | 94 20 |
| 400 droits de marché | | » | 104 30 |
| 2365 bottes de foin | | » | 1,419 — |
| 1380 pieds d'engrais | | » | 347 75 |
| | | Fr. | <u>2,563 35</u> |

Pendant cette année, le bureau de recette a délivré :

29,818 quittances d'octroi, d'abattage et de dépôts.

28,452 » de pesage.

28,452 inscriptions au livre de pesage portatif.

19,000 bulletins de sortie.

1,964 » de laissez-passer.

528 quittances d'écuries publiques.

545 bulletins d'entrée et de sortie.

108,759 expéditions.

Explication.

| | |
|---|---------------------|
| Les recettes étaient portées au budget de 1884 pour | Fr. 108,800 — |
| Elles ont produit la somme de | » 107,483 05 |
| En moins | <u>Fr. 1,316 95</u> |

Les différences en moins sont les suivantes :

| | |
|------------------------|---------------------|
| Sur Abattage | Fr. 6,428 10 |
| Triperie | » 50 — |
| Glacière | » 639 — |
| Voirie | » 341 25 |
| Fourrage | » 380 50 |
| | <u>Fr. 7,838 85</u> |

Dont il faut déduire les différences en plus :

| | | |
|---|---------------------|----------------|
| Sur Magasins et divers loyers | Fr. 793 20 | } Fr. 6,521 90 |
| Pesage | » 4,377 95 | |
| Droit d'entrée au marché | » 906 70 | |
| Ecuries publiques | » 1,563 35 | |
| Dépôt | » 53 60 | |
| Procès-verbaux | » 40 25 | |
| Recettes diverses | » 1,786 85 | |
| En moins pour 1884 | <u>Fr. 1,316 95</u> | |

Récapitulation.

| | |
|--|-----------------------|
| Droit d'abattage et d'échaudage | Fr. 75,571 90 |
| Location de la triperie | » 3,600 — |
| Location de magasins et divers loyers. | » 4,193 20 |
| Droit d'entrée au marché | » 5,906 70 |
| Produit du pesage | » 8,377 95 |
| » du dépôt. | » 253 60 |
| » de la glacière | » 2,361 — |
| » des écuries publiques | » 2,563 35 |
| » de la voirie | » 2,158 75 |
| » de la vente du fourrage. | » 619 50 |
| » des procès-verbaux | » 90 25 |
| Recettes diverses | » 1,786 85 |
| | <u>Fr. 107,483 05</u> |

CHAPITRE V

INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS ET INDUSTRIE

BUDGET N^{OS} 20 à 40.

| <i>Dépenses.</i> | | <i>Recettes.</i> | |
|-------------------------|----------------------|------------------------|-------------------|
| Voté | Fr. 401,870 10 | Voté | Fr. 43,200 — |
| Dépensé | » 386,443 70 | Reçu | » 14,037 50 |
| Dép. en moins | <u>Fr. 15,756 40</u> | Reçu en plus | <u>Fr. 837 50</u> |

Aux dépenses, l'économie n'est en réalité que de fr. 5756. 40, par le fait que la Fondation Diday, portée au budget pour 10,000 fr., a été distraite de ce chapitre, dans le règlement de l'exercice, et fait l'objet d'un compte spécial, ainsi que nous l'avons expliqué au chapitre *Finances*.

Pour le surplus, la mieux-value s'explique par les diminutions suivantes :

| | |
|--------------------------------------|------------|
| Ecoles primaires | Fr. 4100 — |
| Ecole d'horlogerie | » 2000 — |
| Musée d'histoire naturelle | » 900 — |

Par contre, nous avons une augmentation de 4100 fr. sur le Collège.

SECTION I

Ecoles enfantines.

BUDGET N^O 20.

| | |
|---------------------------|-----------------|
| Voté | Fr. 26,133 35 |
| Dépensé | » 26,141 50 |
| Dépensé en plus | <u>Fr. 8 15</u> |

Nos écoles continuent à être très fréquentées, et chaque année nous avons la satisfaction de constater que de nouveaux progrès se réalisent soit sous le rapport de la discipline, soit sous celui de l'hygiène, dont les parents comprennent mieux l'importance:

L'état sanitaire a été en général satisfaisant, et la fièvre typhoïde, qui a sévi pendant l'année, n'a heureusement pas eu, pour nos écoles, les conséquences fâcheuses que l'on pouvait redouter; nous avons pris, du reste, toutes les mesures que comportait la situation.

Nous adressons nos remerciements sincères à M. le docteur Olivet, dont le dévouement et la vigilance continuent à nous être fort précieux.

Grâce à la générosité du Comité des anciennes écoles de Saint-Gervais, présidé par M. le pasteur LeFort, nous avons organisé un service de garde spécial pour les enfants dont les parents sont retenus dans la journée hors de chez eux; cette mesure a été si bien accueillie par les intéressés, que nous avons dû prendre à la charge de la Ville la dépense d'une maîtresse supplémentaire pour l'école de Montbrillant, où 70 enfants restent en dehors des heures réglementaires.

M^{me} de Portugall ayant obtenu du Département de l'Instruction publique un congé d'un an, a été remplacée dans ses fonctions d'inspectrice, pour cette période, par M^{lles} Vuagnat et Muller, qui ont donné à nos maîtresses et sous-maîtresses un cours pratique de quelques séances,

Nous avons dû accorder à M^{lle} Vuagnat, maîtresse à l'école de Montbrillant, un congé d'un an pour lui permettre de remplir les fonctions auxquelles le Département l'avait appelée.

M^{lle} Dompmartin, dont l'état de santé nécessitait un repos absolu, a également obtenu un congé d'un an, et nous espérons qu'une fois rétablie, elle pourra reprendre la place qu'elle occupe si dignement dans nos écoles.

M^{me} Martin et M^{lle} Duchosal, sous-maîtresses, ont été appelées aux fonctions de maîtresses.

M^{mes} Hermenjat et Guillard, M^{lles} Fontaine, Sauty et Borloz, ont été nommées sous-maîtresses; toutes ces nominations ont été ratifiées par le Conseil d'Etat.

Nous avons reçu la démission de M^{mes} Bourdiol et Bovay; en outre, nous avons dû, à notre grand regret, relever de ses fonctions

une de nos sous-maîtresses qui avait donné de sérieux motifs de plainte.

M^{me} Fontaine, M^{lles} Roller, Truchet et Demellayer ont été admises à suivre, en qualité d'élèves-maîtresses, les écoles enfantines de la ville.

Nous ne terminerons pas ce rapide exposé sans vous dire quelques mots des promotions que nous avons organisées. Elles ont eu lieu en trois séries ; nous avons pu, à peu de frais, offrir à nos enfants une modeste collation et un petit jouet, et bien que leur jeune âge nous permît d'avoir quelque appréhension sur la réussite de cet essai, nous n'avons eu aucun ennui ; tout s'est passé dans le plus grand ordre ; aussi espérons-nous pouvoir cette année réunir toutes les écoles le même jour, ce qui sera un attrait de plus. C'est grâce à l'intelligent et actif concours de nos maîtresses que le succès a été complet.

ÉCOLES ENFANTINES

| ÉCOLES | Classes | Maitresses | Sous-Maitresses | Inscrits au 1 ^{er} Janvier 1884 | Inscrits pendant l'année | Total des inscriptions | Sortis pendant l'année | Elèves restant au 31 Décembre 1884 | SEXE | | NATIONALITÉ | | |
|---|---------|------------|-----------------|---|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------------------|---------|--------|-------------|---------|-----------|
| | | | | | | | | | Garçons | Filles | NATIONALITÉ | | |
| | | | | | | | | | | | Genevois | Suisses | Étrangers |
| Rue d'Italie et Saint-Antoine | 5 | 3 | 2 | 166 | 108 | 274 | 95 | 179 | 94 | 85 | 77 | 32 | 70 |
| Madeleine | 3 | 3 | 2 | 188 | 111 | 299 | 130 | 169 | 92 | 77 | 57 | 51 | 61 |
| Rue des Terreaux | 7 | 6 | 2 | 292 | 192 | 484 | 172 | 312 | 164 | 148 | 122 | 90 | 100 |
| Parc de Montbrillant | 5 | 3 | 2 | 205 | 115 | 320 | 120 | 200 | 96 | 104 | 51 | 63 | 86 |
| Pâquis, rue du Môle | 4 | 3 | 2 | 249 | 163 | 412 | 142 | 270 | 121 | 149 | 70 | 96 | 104 |
| | 24 | 18 | 10 | 1100 | 689 | 1789 | 659 | 1130 | 567 | 563 | 377 | 332 | 421 |

SECTION II

Ecoles primaires et Ecoles du Soir.

Dépenses, Budget n° 21

| | |
|-------------------|---------------------|
| Voté | Fr. 96,606 50 |
| Dépensé | 92,486 35 |
| Dépensé en moins | <u>Fr. 4,120 15</u> |

La dépense en moins porte principalement sur les traitements.

Les Ecoles primaires étant sous la direction exclusive de l'Administration cantonale, nous nous bornons à transcrire ici, comme nous le ferons pour les sections suivantes, les données statistiques que nous a fournies le Département de l'Instruction publique.

ECOLES PRIMAIRES

Population des Ecoles de la Ville de Genève au 31 Décembre 1884.

| Ecoles | Nombre des classes | Garçons | | | Nombre des élèves |
|---------------------------|--------------------|------------|--------------------------|------------|-------------------|
| | | Genevois | Suisses d'autres cantons | Etrangers | |
| Rive | 7 | 136 | 75 | 103 | 314 |
| Madeleine | 3 | 48 | 36 | 49 | 133 |
| Pâquis | 8 | 106 | 93 | 126 | 325 |
| Corps-Saints | 2 | 28 | 16 | 23 | 67 |
| B ^d James Fazy | 15 | 303 | 174 | 235 | 712 |
| Grütli | 6 | 110 | 59 | 60 | 229 |
| Total | 41 | 731 | 453 | 596 | 1780 |

| Ecoles | Nombre des classes | Filles | | | Nombre des élèves |
|---------------------------|--------------------|------------|--------------------------|------------|-------------------|
| | | Genevois | Suisses d'autres cantons | Etrangers | |
| Rive | 9 | 150 | 112 | 144 | 406 |
| Madeleine | 3 | 40 | 49 | 44 | 133 |
| Pâquis | 8 | 96 | 107 | 150 | 353 |
| Corps-Saints | 3 | 58 | 30 | 38 | 126 |
| B ^d James Fazy | 12 | 232 | 175 | 219 | 626 |
| Grütli | 6 | 141 | 85 | 73 | 299 |
| Total | 41 | 717 | 558 | 668 | 1943 |

Récapitulation.

| | |
|-------------------|-------------|
| Garçons | 1780 |
| Filles | 1943 |
| Total général | <u>3723</u> |

ÉCOLES DU SOIR

| | Garçons. | | | Filles. | |
|---------------------------|-------------------|------------|---------------------------|-------------------|-----------|
| | Nombre de classes | Elèves | | Nombre de classes | Elèves |
| Rive | 2 | 81 | Rive | 2 | 43 |
| Pâquis | 1 | 49 | Pâquis | 1 | 36 |
| B ^d James Fazy | 1 | 66 | B ^d James Fazy | 1 | 20 |
| Grütli | 1 | 30 | | | |
| Total | <u>5</u> | <u>226</u> | | <u>4</u> | <u>99</u> |

Ecole de jeunes filles âgées de plus de 16 ans.

Rive, 1 classe, 19 élèves.

SECTION III

Ecole industrielle et commerciale.

Dépenses, Budget n° 22.

| | |
|---------------------------|-------------------|
| Voté | Fr. 9200 — |
| Dépensé | » 9828 10 |
| Dépensé en plus | <u>Fr. 628 10</u> |

L'excédent, comme l'année dernière, porte principalement sur l'éclairage.

Le chiffre total des élèves réguliers a été de 128. Ces élèves ont été classés de la manière suivante, soit par leurs examens d'admission, soit par leur promotion d'une classe à une autre :

Division inférieure.

| | | |
|---------------------------------|----|--------|
| 1 ^{re} année | 32 | } . 77 |
| 2 ^{me} „ | 45 | |

Division supérieure.

| | | |
|--|----|------------|
| 1 ^{re} année (section industrielle) . | 14 | } . 36 |
| „ (section commerciale) . | 22 | |
| 2 ^{me} année (section industrielle) . | 6 | } . 11 |
| „ (section commerciale) . | 5 | |
| 3 ^{me} année (section industrielle) . | 2 | } . 4 |
| „ (section commerciale) . | 2 | |
| Total | | <u>128</u> |

Les externes, en nombre plus considérable, ont pris entre eux 386 inscriptions aux différents cours.

SECTION IV

Ecole complémentaire de jeunes filles

Dépenses, Budget n° 23.

| | |
|---------------------------|-------------------|
| Voté | Fr. 5570 25 |
| Dépensé | „ 5671 — |
| Dépensé en plus | <u>Fr. 100 75</u> |

Le nombre des élèves de l'école a été de 105, dont 88 régulières et 17 externes. Ces élèves se répartissent comme suit dans les trois années d'études :

| | Genevoises | Suisses d'autres Cantons | Etrangères | Total | Moyenne d'âge |
|-----------------------|------------|-----------------------------|------------|------------|---------------|
| 1 ^{re} année | 29 | 6 | 12 | 47 | 15 ans 2 mois |
| 2 ^{me} „ | 20 | 6 | 11 | 37 | 16 „ 6 „ |
| 3 ^{me} „ | 13 | 2 | 6 | 21 | 17 „ — |
| Totaux | <u>62</u> | <u>14</u> | <u>29</u> | <u>105</u> | |

Sur ce total de 105 élèves, 62 n'exerçaient encore aucune profession ; 43 avaient les professions suivantes : 20 couturières ou lingères, 7 commerçantes, 2 modistes, 1 photographe, 1 repasseuse, 2 institutrices et 10 dans l'horlogerie.

SECTION V

Ecole d'horlogerie.

Directeur : M. Ed. SORDET.

| <i>Dépenses.</i> | | <i>Recettes.</i> | |
|------------------|---------------------|------------------|-------------------|
| Voté | Fr. 55 300 — | Voté. | Fr. 5,500 — |
| Dépensé. | » 53,296 15 | Reçu | » 6,337 50 |
| Dép. en moins . | <u>Fr. 2,003 85</u> | Reçu en plus . . | <u>Fr. 837 50</u> |

Les recettes se répartissent comme suit :

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| Classe d'ébauches | Fr. 4,017 50 |
| » remontoirs | » 1,120 — |
| » cadratures | » 900 — |
| » finissages | » 1,257 50 |
| » échappements. | » 780 — |
| » mécanique | » 1,240 — |
| Arriéré | » 22 50 |
| Somme égale. | <u>Fr. 6,337 50</u> |

La Commission de surveillance a été, conformément au règlement de l'école, renouvelée pour le terme de deux ans. Elle se compose maintenant comme suit :

M. RUTISHAUSER, délégué du Conseil Administratif, président ; MM. BALLAND, Emile ; BLANVALLET ; CHEVALLIER, Louis ; GLASER, Marc ; HAAS, Charles ; HUGUENIN-SAVOIE ; LEGRAND ROY, William ; MARTIN, Louis ; MONARD, Jules ; MONARD, Fritz ; PAILLARD, Ch.-H. ; PASCALIS, Charles ; PIGUET, Fritz ; RIVOIRE, J.-F.-H. ; ROUGE, Gabriel-Marc ; SECHEHAYE-COLOMB ; THURY, Emile.

Le Conseil Administratif a décidé la création, sous forme d'exemption d'écolages, de quatre bourses en faveur d'élèves genevois méritants et peu fortunés.

Il a été alloué une de ces bourses en 1884.

Dans la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 1883, à l'occasion de la discussion du projet de budget, M. Decrue avait demandé qu'une somme de 20,000 fr. fût affectée à décerner des prix aux deux ou trois meilleurs mémoires sur la question suivante : « Que doit être une Ecole d'horlogerie si l'on veut tenir compte des modifications introduites dernièrement dans la fabrication ? »

Après avoir consulté à ce sujet une Commission d'hommes compétents, le Conseil Administratif a décidé d'ouvrir un concours sur la question proposée par M. Decrue, soit sur l'ensemble des points relatifs à l'organisation d'une école d'horlogerie suisse dans les conditions actuelles de cette branche d'industrie.

Vous avez reçu communication du questionnaire auquel auront à répondre les concurrents. Les mémoires devront être présentés au plus tard le 31 octobre 1885.

Une somme de 2,000 fr. est affectée à récompenser les travaux qui paraîtront répondre le plus complètement au but que nous poursuivons. L'appréciation en sera remise à un Jury dont les membres seront placés hors concours.

Le premier prix est fixé à 1,200 fr., et le solde pourra être réparti en plusieurs autres prix.

Les travaux couronnés resteront la propriété de la Ville, qui aura le droit de les publier si elle le juge convenable.

SECTION VI

Ecoles d'art.

Les rapports sur la marche des Ecoles d'art seront présentés, selon l'usage, à la fin de l'année scolaire, dans la cérémonie de distribution des prix.

Nous devons toutefois mentionner ici la perte très sensible qu'a faite l'Ecole des jeunes filles dans la personne de son professeur,

M. Frédéric Gillet, qu'une douloureuse maladie tenait éloigné, depuis longtemps déjà, de ses fonctions. M. Gillet avait été nommé le 12 Avril 1852, à la création de l'Ecole des demoiselles. Il s'était consacré avec un entier dévouement à la tâche difficile et délicate qui lui était confiée, et il y apportait une compétence et un talent d'enseignement hautement appréciés. La prospérité de notre Ecole de jeunes filles est due en grande partie à son habile direction.

Les regrets et la reconnaissance que nous exprimons ici sont un faible témoignage des sentiments dus à la mémoire de M. Gillet pour les longs et dévoués services qu'il a rendus à la Ville.

Grâce à l'énergie de M^{me} Gillet, si bien secondée par M^{me} Carteret-Leschaud, l'absence et la mort de M. Gillet n'ont pas apporté de perturbation dans la marche de l'Ecole des jeunes filles.

Le mandat des trois commissions des Ecoles d'art a été renouvelé pour le terme de deux années.

I

Ecole des Beaux-Arts.

Directeur : M. Barthélemy MENN

COMMISSION :

M. RUTISHAUSER, délégué du Conseil Administratif, président. —
MM. DARIER, Charles. — DECRUE, Paul. — DELAPEINE, Samuel. —
DUFAUX, Marc. — FURET, Francis. — GLARDON-LEUBEL. — POGGI,
François. — RAVEL, E.-John.

Dépenses.

| | |
|-------------|------------|
| Voté . . . | Fr. 10,800 |
| Dépensé . . | » 10,800 |

Il n'a été réellement dépensé que 9,825 Fr. La différence de Fr. 975 a été portée au compte de réserve, qui s'élève actuellement à Fr. 4,900 20.

II

Ecoles moyennes de dessin.

COMMISSION :

MM. RUTISHAUSER, Président. — BOURDILLON, André. — CAMUZAT.
— DARIER, Charles. — DECRUE, Paul. — GAUTIER, Adolphe. — RAMSER,
Rodolphe. — SIMONET, Jean-Louis. — VAILLY aîné.

| | |
|-----------------|-------------------|
| Voté . . . | Fr. 38,850 — |
| Dépensé . . . | » 39,003 80 |
| Dépensé en plus | <u>Fr. 453 80</u> |

La dépense ayant dépassé un peu le chiffre présumé, rien n'a pu être porté au compte de réserve, lequel reste fixé à la somme de Fr. 1054 75.

III

Ecole spéciale d'art appliqué à l'industrie.

COMMISSION :

MM. RUTISHAUSER, Président. — BONNET, John. — CHOMEL, Francis.
— GOLAY, Emile. — MARTIN, Louis. — PLOJOUX, M.-Samuel. — POGGI,
François. — RAMBAL, Laurent. — RAMSER, Rodolphe. — SIMONET,
Jean-Louis.

Dépenses.

Recettes.

Budget, n° 27.

Allocation de l'Etat.

| | |
|---------------|------------|
| Voté . . . | Fr. 9250 — |
| Dépensé . . . | » 9250 — |

| | |
|--------------|------------|
| Voté | Fr. 3000 — |
| Reçu | » 3000 — |

La dépense s'est élevée à Fr. 9523 80. La différence, soit Fr. 273 80, a été prise sur le compte de réserve, qui solde à nouveau par Fr. 1332 50.

SECTION VII

Ecole de gymnastique.

Inspecteur des locaux de gymnastique : M. B. DAVID.

| | |
|-----------------|--------------|
| Voté | Fr. 800 — |
| Dépensé | <u>800 —</u> |

Cette somme de 800 francs forme la part de la Ville dans le traitement du maître de gymnastique. Tout ce qui concerne cet enseignement est de la compétence exclusive de l'administration cantonale.

SECTION VIII

Collège de Genève.

| | |
|-----------------|---------------------|
| Voté | Fr. 5,900 — |
| Dépensé. . . . | 7,028 15 |
| Dépensé en plus | <u>Fr. 4,128 15</u> |

L'augmentation de dépense provient des frais de chauffage.

CLASSE PRÉPARATOIRE

Deux divisions parallèles

| Elèves inscrits | Genevois | Suisses d'autres cantons | Etrangers | Au commencement de l'année âge moyen | Elèves sortis avant la fin de l'année |
|-----------------|----------|-----------------------------|-----------|---|--|
| 415 | 73 | 44 | 28 | 9 ans 7 mois | 4 |

Section classique

6 classes comprenant chacune 2 divisions parallèles

| Classe | Elèves inscrits | Genevois | Suisses d'autres cantons | Etrangers | Age moyen au commencement de l'année | Elèves sortis avant la fin de l'année |
|---------------|-----------------|------------|-----------------------------|-----------|--|---|
| I | 52 | 36 | 8 | 8 | 15 ans 6 mois | 5 |
| II | 73 | 47 | 8 | 18 | 14 » 10 » | 1 |
| III | 79 | 61 | 9 | 9 | 13 » 7 » | 7 |
| IV | 87 | 59 | 12 | 16 | 12 » 11 » | 3 |
| V | 74 | 47 | 13 | 14 | 11 » 10 » | 7 |
| VI | 102 | 64 | 7 | 31 | 10 » 11 » | 7 |
| Totaux | <u>467</u> | <u>314</u> | <u>57</u> | <u>96</u> | <u>—</u> | <u>30</u> |

Section industrielle et commerciale

6 classes comprenant 14 division

| Classe | Elèves inscrits | Genevois | Suisses d'autres cantons | Etrangers | Age moyen au commencement de l'année | Elèves sortis avant la fin de l'année |
|---------------|-----------------|------------|-----------------------------|------------|--|---|
| I | 21 | 8 | 6 | 7 | 15 ans 7 mois | 2 |
| II (2 div.) | 46 | 23 | 6 | 17 | 15 » 3 » | 22 |
| III (2 div.) | 94 | 56 | 18 | 20 | 14 » 6 » | 16 |
| IV (2 div.) | 116 | 63 | 17 | 36 | 13 » 8 » | 18 |
| V (4 div.) | 139 | 80 | 28 | 31 | 12 » 7 » | 17 |
| VI (2 div.) | 96 | 42 | 20 | 34 | 11 » 9 » | 15 |
| Totaux | 512 | 272 | 95 | 145 | — | 90 |

SECTION IX

Fondation Bouchet.

Directeur de l'Académie professionnelle : M. B. DUSSAUD.

Dépenses.

Budget n° 30.

| | |
|-------------------|-----------|
| Voté | Fr. 6,400 |
| Dépensé | » 6,400 |

Recettes.

Chap. I^{er}, lettre d.

| | |
|----------------|-----------|
| Prévu. | Fr. 6,400 |
| Reçu. | » 6,400 |

La dépense s'est élevée, en réalité, à la somme de Fr. 11,136 45; l'excédant, soit 4,736 45, a été pris sur les réserves des exercices antérieurs; — le compte de réserve ne s'élève plus qu'à Fr. 2,027 10.

Ce très fort excédant s'explique en partie par les incertitudes inséparables d'un début. Au commencement de l'année, les inscriptions ayant été extrêmement nombreuses, nous avons cru devoir dédoubler un certain nombre de cours; de là une notable augmentation de frais qui ne se renouvellera pas.

La Fondation Bouchet, organisée l'an dernier en Académie populaire professionnelle, est appelée à rendre, sous cette forme nouvelle, de réels services à une partie de la population ouvrière qui souvent n'a pu continuer ses études au delà de l'école primaire; nous en avons la preuve dans le fait que près de 200 auditeurs ont suivi avec régularité et attention la première série de ces cours.

Toutes les leçons sont données à un point de vue essentiellement pratique, et les résultats obtenus ont été assez satisfaisants.

Nous avons fait donner en outre plusieurs conférences publiques et gratuites, qui ont été suivies par un public nombreux et attentif, heureux d'entendre des sujets spéciaux exposés avec talent par MM. Favon, Yung, D^r Gosse, Rosier et D^r Wartmann.

Nous mentionnerons également le cours de sténographie donné par M. Maillard avec un succès réel.

Depuis longtemps l'on nous demandait d'organiser pour les dames des cours pratiques qui pussent permettre aux jeunes mères de famille d'acquérir certaines connaissances indispensables dans la bonne organisation d'un ménage. Nous avons examiné la chose de près, et aidés en cela par M^{me} Dussaud, nous avons réussi à faire donner trois cours de lingerie, modes et coupes (pour tailleuses).

M^{me} Bott-Quiby et M^{me} Giessler ont bien voulu nous prêter le concours de leur expérience, et grâce à leur tact et à leur dévouement, nous ne pouvons que nous applaudir de ce premier essai.

Le cours de modes a été fréquenté par 52 dames; celui de lingerie également, et celui de coupe par 48 personnes.

Nous ne terminerons pas sans remercier notre excellent Directeur des soins dévoués qu'il continue à apporter à cette jeune entreprise, dans laquelle il est secondé par d'habiles et intelligents professeurs.

Nous nous réservons de donner de plus amples détails dans le rapport que nous aurons à présenter à l'occasion de la cérémonie de distribution des prix.

SECTION X.

Fondation Diday

| <i>Dépenses.</i> | <i>Recettes.</i> |
|----------------------------------|--|
| Budget n° 31. | Chapitre I ^{er} , lettre <i>g</i> . |
| Voté <u>Fr. 10,000</u> | Prévu <u>Fr. 10,000</u> |

Ce compte est tenu à part, selon la volonté du testateur; le tableau n° 4 en indique le détail.

La sixième exposition municipale, organisée par la Ville en exécution du legs Diday, a été ouverte le 15 Août et fermée le 25 Septembre. Elle a dépassé notre attente par son importance artistique, aussi bien que par le nombre des visiteurs, qui, de 5091 qu'il était en 1883, s'est élevé en 1884 à 12,515. Il est évident qu'il n'y a qu'à persévérer dans la même voie pour que nos expositions municipales méritent définitivement le titre de Salon suisse que l'on eût pu trouver trop ambitieux aux expositions précédentes, et la Ville de Genève aura bientôt acquis en Suisse la position de centre artistique à laquelle elle a droit de prétendre. Ce but lui sera d'autant plus aisé à atteindre, que son budget des Beaux-Arts, constitué par le legs Diday et l'allocation Brunswick au Musée Rath, lui permettra de posséder dans un temps relativement court, un musée national d'art moderne très remarquable.

Cependant, si les résultats obtenus sont en tous points encourageants, il ne faut pas perdre de vue que le développement futur de nos expositions menace d'être gravement compromis si nous ne trouvons pas, à bref délai, un local plus convenable et plus spacieux pour les recevoir. Les salles du premier étage du Bâtiment électoral sont devenues insuffisantes, et la galerie, en particulier, n'offre pas les conditions d'éclairage nécessaires pour une exposition de cette importance.

L'exposition des Arts décoratifs, organisée avec l'aide de la Section de la Société des Arts, a une part considérable dans la réussite de l'ensemble de l'Exposition. L'intérêt que n'a cessé d'y prendre le public et son empressement à la visiter, sont la preuve que cette heureuse innovation formera désormais un complément indispensable de nos Salons annuels.

S'il est à désirer que les détails de son organisation continuent, comme cette année, à être dirigés par une commission distincte de celle des Beaux-Arts, il importe aussi que dans l'esprit de la population ces deux expositions restent intimement liées, afin qu'elle se persuade toujours davantage qu'il n'y a qu'un seul Art ; que ceux qui le pratiquent, qu'ils soient peintres, sculpteurs, ciseleurs ou décorateurs, ont un même point de départ et un même but : la recherche du beau pour le manifester par des moyens différents.

Une autre heureuse innovation a été l'initiative prise par le Cercle des Beaux Arts, d'organiser une loterie pendant la durée des deux

expositions. Les billets à très-bas prix ont permis à toutes les bourses de courir la chance de remporter un souvenir du Salon de 1884. Les résultats ont été également très satisfaisants, puisqu'il a été choisi pour fr. 6690 de lots.

Les acquisitions faites par la Ville d'ouvrages exposés ont été très importantes cette année, grâce aux propositions de la commission du Musée Rath, qui a demandé qu'une partie des fonds de l'allocation Brunswick aux collections d'art fût employée à ces acquisitions.

Par les fonds du legs Diday, il a été acquis deux tableaux : « *La Déroute de Cholet* », de M. Jules Girardet, de Neuchâtel, et les « *Choristes en répétition* », de M. A. Darier, de Genève, ensemble fr. 8500.

Sur le préavis de la commission du Musée, il a été acquis cinq tableaux : « *La Religieuse suisse instruisant des petits montagnards* », de M. E. Stückelberg, de Bâle, « *Le soir dans les Alpes* », de M. A. de Meuron, de Neuchâtel, « *Roubey le cimentier* », de M. Roll, de Paris, « *Crevettes* », de M. D. Bergeret, de Paris, et la « *Cime d'Oche* », de M. Metton, de Genève, ensemble fr. 13,300.

Les acquisitions faites par les particuliers ont été au nombre de 10, soit six tableaux, deux aquarelles, une gravure et une faïence encadrée, en tout pour fr. 3590.

La loterie a fait vendre 18 ouvrages, soit huit tableaux, huit aquarelles, un dessin et une gravure, en tout pour fr. 3322. 50.

Il est certain que l'initiative prise par la commission du Musée Rath de faire des acquisitions dans nos expositions annuelles peut avoir une très grande influence sur leur avenir, soit qu'elle encourage les artistes de notre pays en donnant une place à leurs meilleures œuvres dans notre Musée, soit qu'elle attire, par des chances de vente, les productions d'artistes marquants de l'étranger, ce qui est utile pour tous comme point d'étude et de comparaison.

Sans vouloir contester l'utilité de posséder dans nos collections des œuvres de maîtres anciens, il est néanmoins permis de dire que notre position et nos ressources ne nous permettent pas d'espérer d'en avoir jamais une réunion assez nombreuse, ni d'origine assez incontestable, pour que les jeunes gens sortant de nos écoles puissent se dispenser d'aller consulter et étudier les grandes collections de l'étranger.

En outre, éloignés comme nous le sommes des grands centres où peuvent se faire plus facilement ces acquisitions, il arrive presque toujours, lorsqu'une occasion se présente, que les hommes compétents chargés de donner leur préavis, s'arrêtent indécis sur la question d'authenticité, ou devant un prix trop élevé.

Nous sommes au contraire très bien placés et nos ressources sont suffisantes pour créer à bref délai un Musée d'œuvres d'art modernes acquises directement de leurs auteurs.

TABLEAU COMPARATIF du nombre des Exposants et des Numéros exposés

| BEAUX-ARTS | | | | | ARTS DÉCORATIFS | |
|------------|-----------|---------------------------|-----------------------------|--------------------|----------------------|----------------------------|
| Années | Exposants | Nombre des objets envoyés | Nombre des Numéros exposés. | Nombre des refusés | Nombre des exposants | Nombre des numéros exposés |
| 1879 | 108 | 179 | 179 | 0 | 38 | 367 |
| 1880 | 95 | 159 | 137 | 22 | 28 | 211 |
| 1881 | 96 | 147 | 143 | 4 | 26 | 102 |
| 1882 | 107 | 177 | 173 | 7 | 13 | 25 |
| 1883 | 121 | 187 | 179 | 8 | 0 | 0 |
| 1884 | 130 | 280 | 232 | 48 | 71 | 49 (groupes) |

SECTION XI

Prix Disdier.

| <i>Dépenses.</i> | | <i>Recettes</i> | |
|------------------|----------------|-----------------|----------------|
| Voté | Fr. 2,000 — | Prévu. . . . | Fr. 2,000 — |
| Dépensé. . . . | <u>2,000 —</u> | Reçu | <u>2,000 —</u> |

La recette figure au Chapitre I, lettre *e*.

Le rôle de la Ville se borne à servir l'intérêt du legs dont le capital lui a été remis en dépôt.

SECTION XII

Musée Rath

Directeur : M. Th. DE SAUSSURE.

Conservateur de la Collection de gravures : M. F. BURILLON.

Commission :

M. J. RUTISHAUSER, délégué du Conseil Administratif, président. —
MM. Th. DE SAUSSURE, directeur. — Etienne DUVAL. — Charles GLARDON.
— Albert LUGARDON. — Barthélemy MENN. — Alfred VAN MUYDEN. —
Alphonse REVILLIOD. — François SCHÉRER.

| | |
|-----------------------|-------------------|
| Voté | Fr. 16,050 — |
| Dépensé | » 16,161 60 |
| Dépensé en plus . . . | <u>Fr. 111 60</u> |

Le compte « Réserve » a été employé complètement à l'achat de diverses œuvres, de même que le crédit alloué pour 1884.

L'encombrement du Musée a obligé de mettre dans la salle centrale un écran pour y placer les émaux et miniatures. Cet écran ne nuit pas trop à l'aspect de la salle, et les peintures qui y sont exposées se trouvent sous un beaucoup meilleur jour que précédemment.

Un peu de place a été ainsi gagnée dans la petite salle au couchant. Quelques aquarelles et autres peintures de petites dimensions ont pu y être mieux disposées.

Les acquisitions suivantes ont été faites dans le courant de l'année.

1^o Un tableau de l'école hollandaise intitulé *Le secours au blessé*. Il est attribué par les uns à *Cuyp*, par d'autres à *Pieter de Hooch*. En tout cas, c'est un bon tableau, qu'il est heureux d'avoir pu faire entrer au musée. Il a été acquis de M. Wolf, antiquaire à Bâle, et provient de la vente B. Narischkine, qui a eu lieu le 5 avril 1883, à Paris.

A l'occasion de l'Exposition municipale, on a acheté six tableaux, savoir :

2^o *Le Matin dans les Alpes*, par M. Albert de Meuron.

3^o *Religieuse suisse*, par M. Ernest Stückelberg.

4^o *Crevettes*, par M. Bergeret.

5^o *Le Cimentier*, par Roll.

6^o *La Dent d'Oche*, par M. Louis Metton.

Il a été de plus acquis, cette année, sur les fonds du legs Diday, deux tableaux :

7^o *Les Choristes*, par M. Albert Darier.

8^o *La Déroute de Cholet*, par M. Jules Girardet.

9^o Le buste en bronze intitulé *Un bonze parisien*, par M. Carriès, commandé l'année passée, n'est entré au musée que cette année.

10^o Il a été en outre acquis un tableau intitulé, *Les premières promotions à Genève*, par M. F.-E. Lossier, déposé à la salle du Conseil Administratif.

Enfin, et pour mémoire, parce que la Commission du Musée a été consultée à ce sujet, indiquons l'acquisition d'un portefeuille d'estampes, acheté à l'hoirie de M. Edouard Humbert.

Il y a quelques années, M. Alioth avait déposé au musée un tableau de l'école du Poussin, représentant *un ange dictant à un prophète*, à condition de pouvoir le retirer à sa convenance. Il a désiré le reprendre. En conséquence, ce tableau ne figure plus dans la collection du musée.

En 1883, il avait été placé dans le salon du Conseil Administratif: le tableau de *Diday*, intitulé le *Lac de Brienz*, et le seul tableau de

Damby possédé par le musée. Ce dernier tableau est rentré au musée.

En 1875, les trois portraits suivants appartenant au musée avaient été déposés à la bibliothèque publique :

Portrait de Charles XII, par *David von Kraft*.

Portrait de Louis XV, copie d'après *Van Loo*.

Portrait du Grand Electeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume par *Vaillant*.

La Bibliothèque ayant besoin de la place qu'ils occupaient, ils ont été placés dans les bureaux du Conseil Administratif.

Des consoles ont été placées tout le tour de la salle des statues (il n'y en avait encore que sur une face), afin de pouvoir loger les tableaux nouvellement acquis. Des tableaux ont dû aussi, faute de place, être pendus au-dessous des consoles, et d'autres ont été logés dans les quelques coins encore disponibles.

Tout cela ne donne pas un aspect agréable au musée. Il a fallu aussi intercaler des tableaux modernes entre les tableaux anciens, ce que précédemment on s'était efforcé d'éviter. La nécessité d'avoir un nouveau musée plus spacieux se fait de plus en plus sentir.

Les autorisations pour travailler au musée ont été plus nombreuses qu'elle ne l'avaient jamais été jusqu'ici. Il y a eu pendant l'année 1884 quatre-vingt demandes accordées, et les personnes qui les ont obtenues en ont toutes profité.

COLLECTION D'ESTAMPES.

Dons :

Voici l'indication des donateurs qui ont contribué, en 1884, à l'augmentation de notre collection de gravures :

MM. PERRET-GENTIL, 8 pièces. — PERRET, Henri, 1 pièce. — GOSS, J.-E., 12 pièces. — MAUNOIR, Henri, 6 pièces. — RUTISHAUSER, J., 1 pièce. — CHATEL, Jacques, 10 pièces. — RAISIN, Frédéric, 41 pièces. — ROCHAT-CHATELAIN, 467 pièces. — MORGANTI, 7 pièces. — BRÉMOND, B.-A., 3 pièces. — MALET, L.-H., 2 pièces. — PICTET, A.-Edw., 5 volumes, contenant 1104 gravures. — BEAUQUIS, Henri, 1 pièce, en tout 1663 pièces.

Acquisitions :

Un lot important de pièces de LIOTARD, DE LA RIVE, GERICAULT, RAFFET, CHARLET, BELLANGER, etc., 161 pièces.

La *Bibliothèque des Artistes* de Petity, 3 vol. in-4° contenant 58 gravures de Gravelot, etc. Ensemble 219 pièces.

C'est donc un nombre total de 1882 pièces dont notre collection d'estampes s'est accrue cette année.

Quant à l'augmentation apportée par l'acquisition de la collection Burillon, elle est de 67,636 pièces. Le catalogue, commencé au milieu de 1884, a été terminé dans le premier trimestre de 1885. Toutes les pièces ont été marquées aux timbres de la Ville.

SECTION XIII

Musée d'Histoire naturelle.

Directeur du Musée : M. G. LUNEL.

Conservateur des collections entomologiques : M. E. FREY.

Commission.

M. RUTISHAUSER, J., délégué du Conseil Administratif, président.

MM. BROT, docteur. — FATIO, Victor. — Figuière, docteur. — Humbert, Aloïs, secrétaire. — DE LORIOU, Perceval. — SORET, Charles. — DE SAUSSURE, Henri. — VOGT, professeur.

Dépenses.

Recettes.

| | | | |
|-------------------------|-------------------|-----------------|-----------|
| Voté. | Fr. 26,720 — | Prévu | Fr. 4,000 |
| Dépensé. | » 25,853 30 | Reçu. | » 4,000 |
| Dép. en moins | Fr. <u>866 70</u> | | |

Les travaux ont suivi leur marche ordinaire dans les différentes collections. Indépendamment des reptiles des dépôts, qui nous étaient revenus déterminés de Bâle et qui ont été pourvus de nouvelles étiquettes, le même travail a été fait pour le gros de la collection de ces vertébrés conservés dans l'esprit-de-vin ; il ne reste plus qu'à en faire autant pour les reptiles et les batraciens empaillés,

opération qui pourra s'exécuter dans le courant de l'année. Un travail analogue a été commencé pour les oiseaux, dont le système d'étiquettes a été en outre notablement amélioré.

A la collection d'entomologie, les orthoptères ont dû être remaniés à cause du grand nombre d'insectes de cette famille qu'il a fallu intercaler dans les cadres. Pour se faire une idée de la quantité d'orthoptères dont le Musée s'est enrichi ces dernières années, il suffira de dire que la collection de ces insectes qui, il y a une douzaine d'années, était contenue dans quarante cadres, en compte maintenant deux cent quatre-vingt-quatorze. Cette augmentation extraordinaire de la collection d'orthoptères est due non seulement aux achats qui en ont été faits, mais surtout à M. H. de Saussure, qui, en ayant fait sa spécialité, a reçu, de presque tous les Musées et amateurs de l'Europe et de l'étranger, leurs collections à déterminer, en lui laissant la liberté de garder, parmi les doubles, tout ce qui pourrait être utile au Musée de Genève. Il va sans dire que les autres ordres d'insectes n'ont pas suivi la même progression. Néanmoins, le Musée ayant pu occuper pendant quelques mois un savant entomologiste, pour le moment sans emploi, on en a profité pour lui donner à déterminer quelques familles d'insectes, ce qui a eu le double avantage d'augmenter la collection et de diminuer les dépôts. Deux meubles à tiroirs destinés aux cadres d'orthoptères sont en ce moment en voie de fabrication.

M. Théodore Lullin a terminé le collage des minéraux sur des plots, dont le nombre s'élève à mille six cent quatre-vingt-cinq de grande ou de moyenne grandeur. Il a de plus remanié entièrement, et classé d'après le système généralement adopté de nos jours la collection de minéralogie. Un travail très important que se proposent d'exécuter MM. Lullin et Soret consistera à changer toutes les étiquettes et à les remplacer par d'autres, portant, non seulement le nom de chaque minéral, mais encore sa composition chimique, ce qui sera d'une utilité incontestable pour le public, les industriels et les amateurs de minéralogie.

Parmi les achats qui ont été faits pendant l'année, nous mentionnerons spécialement les suivants : Une magnifique peau d'Auroch ou Bison d'Europe, *Bison europaeus*, animal fort rare et qui n'existe plus guère que dans les grandes forêts de Byalowlicsa, en Lithuanie ; une peau de Phacochère, *Phacochoerus aethiopicus* mâle adulte ;

un Sarcoramphé, *Sarcoramphus aequatorialis*, espèce nouvelle de Condor; un *Hatteria punctata*, espèce de lézard de la Nouvelle-Zélande et fort rare dans les collections, etc. Le Musée a fait aussi l'acquisition, pour le prix de 860 fr., de la collection de feu M. Rochat, ancien ingénieur de la Ville. Cette collection, qui comprend environ 1,600 cartons, a d'autant plus d'intérêt qu'elle renferme plus spécialement les fossiles du Salève et de la Perte du Rhône, etc., dont plusieurs types uniques et figurés dans différents ouvrages. Il a été également acheté, pour le prix de 156 fr. 25, un microscope de Leitz, à Wetzlan, reconnu indispensable pour l'étude d'une foule de petits animaux, etc., dont la détermination ne peut être faite qu'à l'aide de cet instrument.

Pour combattre avec plus d'efficacité que par les moyens ordinaires les ravages des insectes destructeurs des collections, il a été acquis un appareil siphonoïde pour l'emploi du gaz sulfureux anhydre. Les individus attaqués ou susceptibles de l'être seront soumis à l'action de ce désinfectant dans un meuble fermant hermétiquement, qui va être construit pour cet usage spécial.

Suivant une proposition de la Commission du Musée, dont il a été fait mention dans le rapport pour l'année 1882, des moulages des têtes de *Toxodon*, de *Panochthus* et de *Scelidothierium* faisant partie des mammifères fossiles des Pampas achetés à M. Roth, ont été tirés en six exemplaires de chaque; une circulaire donnant le dessin réduit et le prix de vente de chacun de ces moulages a été envoyée aux directeurs des Musées d'histoire naturelle de la Suisse et de l'étranger avec l'offre d'en payer le montant soit en espèces, soit en échange contre d'autres moulages, ou encore contre des objets nouveaux pour le Musée. Dès lors, plusieurs de ces moulages ont été vendus aux prix indiqués sur la circulaire, et expédiés aux adresses ci-après :

| | | |
|--|-----|-----|
| Musée de Bâle. Têtes de <i>Toxodon</i> , de <i>Panochthus</i> et de <i>Scelidothierium</i> | Fr. | 350 |
| Musée de l'Université de Gand. Têtes de <i>Toxodon</i> , de <i>Panochthus</i> et de <i>Scelidothierium</i> | • | 350 |
| Société d'Histoire naturelle de Senchenberg (Frankfort) <i>Toxodon</i> et <i>Scelidothierium</i> | • | 250 |
| Institut zoologique de Leipzig. <i>Panochthus</i> et <i>Scelidothierium</i> | • | 150 |

Suivant le préavis de la Commission du Musée, la somme provenant de la vente des moulages indiqués ci-dessus a été consacrée au paiement de différentes dépenses : frais de moulage, matériel de laboratoire, etc., ainsi qu'à un nouveau tirage de dix des mêmes têtes, dont trois de *Toxodon*, trois de *Punochthus* et quatre de *Scelidothorium*, ceux de ce dernier étant épuisés. Une série des moulages des trois têtes a été envoyée au Musée de Lyon, dont nous avons reçu plusieurs envois d'objets intéressants. Enfin, dès que les nouveaux tirages seront secs et coloriés, il en sera expédié une série de trois têtes au Musée de Prague, en échange d'une remarquable collection de fossiles des terrains crétacés et siluriens de Bohême, dont notre Musée ne possédait encore qu'un fort petit nombre. Une autre série des mêmes têtes sera envoyée plus tard à M. Renevier professeur à l'Académie de Lausanne, contre les moulages d'un *Ichthyosaurus* et de plusieurs tortues fossiles des mines de Rochette, près de Lausanne,

Un certain nombre des doubles du Musée ont été donnés au Collège pour l'enseignement de l'Histoire naturelle, savoir : 180 espèces de roches et 200 espèces de fossiles de localités diverses, plus 30 espèces de reptiles et batraciens dans l'esprit-de-vin et 9 espèces de poissons également dans l'esprit-de-vin. L'arrangement de tous ces vertébrés a été fait au laboratoire du Musée, dans des bocaux et avec de l'esprit-de-vin fournis par le Collège. Enfin, nous constatons en terminant que les collections du Musée, indépendamment de leur utilité pour l'enseignement, sont toujours plus visitées par le public et par les artistes, qui viennent y copier les sujets qui leur sont nécessaires pour leurs travaux.

AUGMENTATION DES COLLECTIONS

Mammifères montés, 23. Oiseaux montés, 32. Reptiles dans l'esprit-de-vin, 17. Poissons dans l'esprit-de-vin, 32. Squelettes de mammifères, 3. Squelettes d'oiseaux, 2. Squelettes de reptiles, 3. Têtes osseuses de mammifères, 5.

Animaux vertébrés.

DONS. — M. Alfred Bertrand, 65 peaux d'oiseaux, dont 52 manquant au Musée, et 13 ne s'y trouvant représentés la plupart que par

un seul individu ou moins frais. — M. LECHTHALER, 1 Campagnol schermaus, 1 Campagnol des champs, 1 Musaraigne carrelet, 1 Ecureuil et 2 Corneilles noires. — M. Victor FATIO, 1 *Podoces Panderi*, en peau, espèce d'oiseau très rare, du Turkestan. — M. Philippe PLANTAMOUR, 1 Chauve-souris oreillard. — M. F. RAISIN, 1 Courlis cendré, tiré à Bons (Haute-Savoie). — M. Ernest COVELLE, 2 œufs du *Turdus migratorius* et 2 œufs du *Turdus magellanicus*, pondus dans sa volière.

ACHATS. — Une belle peau d'Aurochs, *Bos urus*, mâle adulte. — 1 peau de Phacochère, *Phacochoerus oethiopicus*, mâle adulte. — 1 Singe, monté; cet individu est remarquable par la présence de 6 incisives à la mâchoire supérieure. — Un certain nombre d'oiseaux montés et d'oiseaux en peaux.

Anatomie comparée.

DONS. — M. LUIGI, conseiller à la Cour d'appel de Bastia. — Crâne de Mouflon, de Corse. — M. DIODATI-EYNARD, les deux pieds d'un Canard musqué, monstruosité par défaut de palmure. — M. Ernest COVELLE, 1 Cyprin doré, monstruosité sans caudale. — M. le docteur GOSSE, 1 corne d'Aurochs, trouvée dans la Saône, à Châlon.

ACHATS. — 1 squelette d'*Hydromis chrysogaster*. — 1 squelette d'*Acrobates pygmeus*. — 1 squelette de *Didunculus strigirostris*. — 1 squelette de *Crossoptilon auritum*. — 1 crâne d'*Enotaria cinerea*. — 1 crâne de *Moschus moschiferus*.

Animaux invertébrés.

DONS. — M. Henri DE SAUSSURE, 1 échantillon de *Lophohelia proliferata*, pêché dans le golfe de Gascogne à mille cinq cents mètres de profondeur. — M^e BROU-CARREL, 1 *Pholadomya candida*, de l'île Tortola. Cette fort belle et fort rare espèce est la seule du genre qui existe de nos jours, tandis que les espèces fossiles sont très abondantes dans plusieurs terrains. — M. le D^r BROU, 1 douzaine de coquilles marines. — M. MORTON, 2 espèces de coquilles de la Méditerranée.

ACHATS. — 1 lot de 53 espèces de coquilles du Japon. — 1 lot d'orthoptères et autres insectes du Sénégal. — 1 lot de papillons,

1 libellulide et 3 coléoptères exotiques, 1 lot de 150 espèces d'insectes du Sénégal.—21 espèces et 30 échantillons de polypiers, 14 espèces et 17 échantillons de mollusques, plus 4 espèces de crustacés du golfe de Naples; le tout dans l'esprit-de-vin.— 68 espèces de coquilles, dont plusieurs fort rares et typiques.

Paléontologie.

DONS. — M. J. DERIAZ, 1 collection de fossiles d'Apremont, de Châtillon-de-Michaille et autres localités du département de l'Ain.

ACHATS. --- La collection de feu M. ROCHAT, ancien ingénieur de la Ville, comprenant environ 1,600 cartons de fossiles, dont un grand nombre du Salève et de la Perte du Rhône, parmi lesquels plusieurs types uniques.

Géologie.

DONS. — M. J.-A. BELZ, 1 grand casier contenant des échantillons des divers terrains, provenant des sondages exécutés dans les mines d'asphalte de Dardagny.

Minéralogie.

DONS.— M. Charles SORET, 1 échantillon de Chlorite, du Valais. — M. Adolphe BÉTHÉ, 1 bloc de Chaux carbonatée d'une forme singulière et semblant recouvrir un animal mort.

ACHATS. — 28 échantillons de minéraux, de divers pays; de plus, il a été reçu contre échange un échantillon de fer météorite de la part de M. DE SIEMACKKO, de St-Pétersbourg.

BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque du Musée s'est augmentée de quelques suites de publications périodiques et d'ouvrages paraissant par fascicules.

DONS. — GOUVERNEMENT ANGLAIS, Report on the scientific Results of the exploring Voyage of H.-M.-J. Challenger. 12 vol. grand 4°, dont 10 de zoologie. Ce magnifique ouvrage comprendra encore

plusieurs volumes. Par son étendue, par l'importance des résultats nouveaux qui y sont consignés, par le nombre considérable de belles planches qu'il contient, et surtout par le soin que l'on a pris de confier chaque sujet au spécialiste le plus capable de le bien traiter, il peut être considéré comme une des plus remarquables publications scientifiques du siècle. — Du MUSÉUM DES SCIENCES NATURELLES DE LYON, Rapport sur les travaux exécutés pendant l'année 1883 par M. le D^r LORTET, directeur, br. 8°, Lyon, 1884. — De l'INSTITUTION SMITHSONIENNE, Annual Report for 1881, 8°. Washington, 1882. — De M. G. LUNEL, sur un cas de commensalisme d'un *Caranx* et d'une *Crambessa*, br. 8°, pl. Genève, 1883. — De M. FREY-GESSNER, Feuille des Jeunes naturalistes, année 1884. — Id. G. HALLER, Beiträge zur Kenntniss der Lemodipodes filiformes, 8°, pl. — Id. The Kirchs, Neue Sudamerica Kœnische Käfer, br. 8°. — Id. MAC LACHLAN, note sur le mâle de *Perla Selysii*, Pictet, br. 8°.

ACHATS. — J.-D. DANA, A System of Mineralogy. 5^{me} édit., 8°, fig. London, 1883. — KLUG, Gesammelte Ansätze über Blattwespen. 4°, avec 1 pl. Berlin, 1884. — STANDINGER, Exotische Schmetterlinge, folio, 1^{re} livraison, avec 5 pl. Fürth, 1884.

SECTION XIV

Collections diverses.

Budget n° 35

| | |
|-----------------|------------------|
| Voté . . . | Fr. 15,150 — |
| Dépensé . . . | 15,274 — |
| Dépensé en plus | <u>Fr. 124 —</u> |

Commission.

MM. Marc DUFAUX, — DUVAL-PLANTAMOUR, — Camille FAVRE, — Edouard LOSSIER, — ARNOLD MEYER, — Louis MICHELI, — Charles MOREL, — Edouard NAVILLE, — Charles SPIESS.

Cette Commission se divise en sous-commissions, qui étaient présidées par M. Rutishauser, Conseiller délégué pour le Musée historique genevois, le Musée archéologique et le Musée Fol, et par M. Le Cointe, Conseiller délégué pour le Cabinet de Numismatique.

I

CABINET DE NUMISMATIQUE

Conservateur : M. Eugène DEMOLE.

Commission.

M. LE COINTE, délégué du Conseil Administratif, Président, —
MM. DUVAL-PLANTAMOUR, — LOUIS MICHEL, — ARNOLD MEYER.

| | |
|-----------------|----------------|
| Voté | Fr. 6,550 — |
| Dépensé | <u>6,550 —</u> |

Pendant l'année 1884, la commission a perdu l'un de ses membres, M. Auguste Girod, qui, durant de longues années et à deux reprises différentes, avait rempli les fonctions de conservateur du Cabinet de Numismatique. La mémoire de cet homme de bien restera attachée à notre collection, qu'il a sans cesse contribué à augmenter.

M. Arnold Meyer a été nommé membre de la commission en remplacement de M. Girod.

L'accroissement du Cabinet de Numismatique nécessitant l'acquisition de nouveaux meubles, le Conseil Municipal avait voté pour cette année un crédit de 6550 fr., dont 5300 ont été employés à l'achat de trois grandes vitrines, et 300 à l'organisation intérieure de 200 tiroirs. L'une des vitrines a reçu la collection Beurlin-Chauvet.

La médaille commémorative que le Conseil Municipal avait décidé d'offrir à M. M. Chauvet et qui lui a été remise le 24 Octobre, a été frappée par MM. Bovy et a pleinement répondu à ce qu'on pouvait attendre d'artistes aussi distingués. Il en a été frappé, outre celle en or, destinée au généreux donateur, 6 exemplaires en argent, dont une pour le cabinet numismatique et les 5 autres pour autant de souscripteurs. — Le Conseil Administratif a pris l'engagement de ne pas en frapper davantage.

Le Cabinet de Numismatique a reçu les dons suivants pendant l'année 1884 :

M. le Prof. A.-A. RILLIET, un sceau matrice et un coin. — M. Fréd. de STOUTZ, 1 coin. — M. Ch. de STOUTZ, 1 médaille de bronze. — M. Edg. SAUTTER, 2 jetons cuivre. — M. Antoine HENSELER, Histoire

des monnaies de Fribourg. — Comité de l'Arquebuse et Navigation, 1 médaille argent et 1 bronze. — M. Ch. BARTHOLONY, 1 pièce d'or. — M. M. GIROD, 1 pièce de billon et 1 en plomb. — Société d'horticulture de Genève, 4 médailles d'argent et 1 médaille de bronze. — Comité du Monument Dufour, trois coins. — M^{me} TRONCHIN-DE LA RIVE, 2 plâtres dorés. — M. Cas. de CANDOLLE, 2 jetons et 1 monnaie de cuivre. — M. BOGEY, 1 pièce de cuivre. — M. Ph. PLAN, 2 jetons carton. — M. Eug. DEMOLE, 11 pièces de billon, 1 médaille d'argent.

Le cabinet a fait en outre quelques excellentes acquisitions durant cette année; nous mentionnerons un double ducat de Fribourg, de 1625, un thaler sans date, de Berne (SI DEVS PRO NOBIS QVIS CONTRA NOS), et un demi-thaler de la même ville de 1540.

II

CABINET D'ANTIQUITÉS

Conservateur : M. le D^r GOSSE.

Conservateur-adjoint : M. Elysée MAYOR.

| | |
|-------------------|------------|
| Voté | Fr. 5000 — |
| Dépensé | » 5000 — |

La dépense ne s'est élevée qu'à Fr. 4833. 45. Le solde a été porté en réserve, ce compte s'élève actuellement à Fr. 386. 55.

Les collections se sont accrues, pendant l'année, des objets suivants :

Age de la pierre.

DONS. — M. H.-J. GOSSE, fragment de tissu trouvé dans le lac de Morat. — 75 objets trouvés à Chevroux.

ACQUISITIONS. — 224 objets provenant des stations du lac de Genève. — 137 trouvés dans celles du lac de Neuchâtel. — 1 objet trouvé dans le lit du Rhône. — 9 objets trouvés en Suisse, en Italie et en France.

ECHANGES. — 100 objets trouvés dans le Département de Vaucluse.

Age du bronze.

DONS. — M. H.-J. Gosse, 144 objets trouvés dans les palafittes du lac de Genève. — 22 objets provenant du lac de Neuchâtel. — 7 objets trouvés en Suisse et en France.

ACQUISITIONS. — 253 objets provenant des stations du lac de Genève. — 64 objets trouvés dans le lit du Rhône.

Age du fer.

DONS. — M. H.-J. Gosse, 17 objets, hache, bracelets, fibule, etc.

ACQUISITIONS. — 1 fibule en fer provenant du lit du Rhône.

Epoque romaine.

DONS. — M. H.-J. Gosse, 1 statuette de Minerve, trouvée à Parme, 1 bronze, 1 lampe.

ACQUISITIONS. — 12 objets trouvés en Suisse, en Italie et en France. — 6 objets trouvés dans le lit du Rhône.

Grande-Grèce. — Etrurie.

DONS. — M. H.-J. Gosse., 1 tête et 1 fragment de statuette en terre cuite. — 62 objets trouvés à Bologne.

ECHANGES. — 1 statuette bronze et 1 fragment de statuette en terre cuite, trouvés à Pantelaria.

ACQUISITIONS. — 1 lacrimatoire, 1 vase, 11 pièces.

Chypre.

DON. — M. H.-J. Gosse, lame de poignard en bronze.

ACQUISITIONS. — 1 collier en or, 3 statuettes en terre cuite, 3 objets en bronze.

Egypte.

AQUISITIONS. — 10 objets : collier, scarabées, etc.

Mexique.

ACQUISITION. — 1 collier.

Epoque Helveto-Burgonde.

ACQUISITION. — 1 bague avec monogramme, trouvée dans le lit du Rhône.

Moyen-âge.

DONS. — M. H.-J. GOSSE, 1 croix de procession, XV^e siècle, Valais. — 1 fond d'autel en bois sculpté, XV^e siècle, Valais.

ACQUISITIONS. — 1 fragment de vitrail, XIV^e siècle. — 1 lustre en fer du Gessenay, XV^e siècle. — 1 porte de Veyrier, XV^e siècle. — 7 objets dont cinq trouvés dans le lit du Rhône.

Une souscription faite par quelques personnes et à laquelle la classe des Beaux-Arts de la Société des Arts a bien voulu participer, a permis de commencer la restauration d'un ancien plafond sculpté, provenant d'une des anciennes maisons de Genève.

Renaissance.

DONS. — M. Ch. BINET, 1 coffre-fort. — M. H.-J. GOSSE, 1 cruche en grès. — 1 marmite en bronze, trouvée dans l'Arve. — 1 médaillon en plomb, trouvé dans le lit du Rhône.

ACQUISITIONS. — 1 verre de Venise. — 1 marmite en bronze. — 2 landiers de Savoie. — 1 stalle de Savoie. — 1 coffre des Grisons. — 43 objets trouvés dans le lit du Rhône.

Epoque moderne.

DONS. — M. Nicolas REITZ, 3 catelles allemandes. — M. LAURIER, 1 enseigne de Genève. — M. E. MAYOR, 2 pieds de poêle en faïence. — M. A. HUMBERT, 1 aune de roi. — M. H.-J. GOSSE, 11 ustensiles en porcelaine, faïence et poterie. — 1 vase en étain. — 1 tabatière en bois, portrait de Rousseau. — 1 montre et 1 mouvement. — 2 instruments de musique (Savoie). — 3 objets divers.

ACQUISITIONS. — 6 verres gravés suisses. — 1 enseigne de Genève. — 1 groupe en biscuit. — 2 portes en fer découpé du Valais. — 27 objets divers, dont 25 trouvés dans le lit du Rhône.

Ethnologie.

DONS. — M. E. MAYOR, 1 modèle de bateau du Groenland. — M. H.-J. GOSSE, 2 fibules et 1 amulette bretonnes. — 1 pipe en fer de Berne. — 1 lampadaire (Japon). — 1 statuette (Chine). — 1 collier d'Hébron. — 1 épingle d'argent (Espagne). — 3 dites d'Unterwald.

ACQUISITIONS. — 76 objets du Zoulouland. — 9 objets d'Égypte. — 2 statuettes et 1 cloche de Chine. — 2 statuettes du Japon. — 1 dite des Indes. — 1 coiffure argent de Milan. — 40 objets divers, provenant principalement de l'Océanie et de l'Amérique du Nord.

III

MUSÉE HISTORIQUE GENEVOIS

Conservateur : M. le Dr Gosse.

Conservateurs-adjoints : MM. G. CASTAN et E. MAYOR.

| | |
|---------------|-------------|
| Voté . . . | Fr. 1,600 — |
| Dépensé . . . | 1,600 — |

La dépense s'est élevée, en réalité, à Fr. 2,776 20. La différence entre cette somme et le crédit budgétaire a été prise sur le compte de réserve, qui a été ainsi réduit à Fr. 13 85.

Le Musée a reçu les dons suivants :

M. le Dr Gosse, 22 objets. — M. HANTZ, 1 objet. — M. le major DUGUAY, 1 objet. — M. VUARIER, 1 objet. — M. A.-Edw. PICTET, 1 objet. — Les héritiers de M. BENOIT, 1 objet. — Comité du Monument Dufour, rubans des couronnes déposées.

Le Musée a reçu en dépôt le drapeau de la Société des Compagnons de septembre.

Enfin, il a acquis 82 objets : drapeaux, armes, effets d'équipement, etc.

Deux vitrines ont été installées pour recevoir des objets de petite

dimension. Les armures japonaises et chinoises ont été placées sur des mannequins.

Les canons remis anciennement à la Ville ont été placés près de l'entrée du Musée, sous l'ancien arsenal.

IV

MUSÉE INDUSTRIEL

| | |
|---------------|--------------|
| Voté . . . | Fr. 1,000 |
| Dépensé . . . | <u>1,000</u> |

Il n'a été dépensé que Fr. 863 50; le solde de Fr. 136 50 a été porté à *Reserves*, dont le compte s'élève, à fin de 1884, à Fr. 6,186 25.

Dans ce compte figure le don de Fr. 150 qu'un citoyen, admis à la nationalité genevoise, M. Nicolas Berthier, a bien voulu faire pour le Musée projeté.

Nous avons, par contre, débité ce compte de Fr. 1,077 75 pour frais de l'Exposition des Arts industriels.

SECTION XV

Collections Fol.

Conservateur : M. Emile DUVAL.

Budget N° 35.

| | |
|-------------------|-------------------|
| Voté | Fr. 5000 — |
| Dépensé | <u>4866 95</u> |
| Dépensé en moins | <u>Fr. 133 05</u> |

Le Musée Fol a reçu les dons suivants :

M^{lle} DE LOR, des échantillons de dentelles. — M^{me} SIORDET-DUBOIS, deux tableaux, peintures et broderies sur soie, datant de la fin du XVIII^e siècle.

Le Musée a reçu cette année 4385 visiteurs; il a été surtout fréquenté pendant les mois de mai et juin, à l'occasion des fêtes qui ont eu lieu pour l'inauguration du monument du Général Dufour.

SECTION XVI

Bibliothèque publique.

Budget, n^{os} 37 et 38.

Bibliothécaire : M. F. GAS.

Conservateur : M. Philippe PLAN.

Commissions.

MM. A. LE COINTE, délégué du Conseil Administratif, président, — Jean RIVOIRE, notaire, vice-président, — Philippe BONNETON, principal, — Auguste BOUVIER, professeur, — Etienne CHASTEL, professeur, — Théophile DUFOUR, anc. juge à la Cour de justice, — André DUVAL, docteur en médecine, — Charles LE FORT, professeur, — J.-J. GOURD, professeur, — Aloïs HUMBERT, — Louis NAVILLE, — Jules NICOLE, professeur, — Gabriel OLTRAMARE, professeur, — Paul OLTRAMARE, régent au Collège, — Constant PICOT, docteur en médecine, — Jean-Louis PREVOST, docteur et professeur en médecine. — Gustave REVILLIOD, — Eugène RITTER, professeur, — Henri DE SAUSSURE, — Pierre VAUCHER, professeur, — Elie WARTMANN, professeur.

M. François GAS, bibliothécaire, a rempli les fonctions de secrétaire.

| <i>Dépenses.</i> | | <i>Recettes.</i> | |
|----------------------------|-------------------|-----------------------|-----------|
| Budget, n ^o 37. | | Allocation de l'Etat. | |
| Voté | Fr. 35,900 — | Prévu.. . . . | Fr. 700 — |
| Dépendé | » 35,501 40 | Reçu. | » 700 — |
| Dépendé en moins. | Fr. <u>398 60</u> | | |

Une partie des dépenses pour acquisitions est supportée par le compte « Dons et Legs, » qui y a contribué, en 1884, pour 40,283 fr. 25 c.

BIBLIOTHÈQUE CIRCLANTE

Budget, n° 38.

Dépenses.

| | | |
|-------------------|-----|--------------|
| Voté | Fr. | 7,940 — |
| Dépensé | » | 7,969 80 |
| Dépensé en plus | Fr. | <u>29 80</u> |

Les frais ci-dessus sont uniquement les frais d'administration ; ceux d'achats sont supportés par les crédits alloués à la Bibliothèque publique, n° 37.

a) Bibliothèque consultative.

Dans le courant de l'année 1884, la Bibliothèque consultative s'est augmentée de 1754 volumes et 1781 brochures, livraisons ou cartes :

| | | | |
|-------------------------------|------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Par dons divers | 614 vol. | 1374 broch. | } à titre gratuit. |
| Par la Chancellerie | 412 » | 165 » | |
| Par achats | 848 » | 417 » | |
| Par la Société de physique | <u>480 »</u> | <u>125 »</u> | |
| | <u>1754 vol.</u> | <u>1781 brochures, etc.</u> | |

Dans ces chiffres, sont compris environ 800 volumes, représentant les suites d'ouvrages périodiques ou en cours de publication déjà inscrits au catalogue, ainsi qu'un grand nombre de volumes donnés faisant double emploi.

La dépense faite pour les acquisitions de l'année s'est élevée à 15,629 fr. 50, dont 7819 fr. 80 pour abonnements et suites, et 7,809 fr. 70 pour ouvrages nouveaux se répartissant comme suit :

| | | |
|--|----------------------|--------------------|
| Théologie | 37 ouvrages, | 41 volumes |
| Philosophie | 29 » | 39 » |
| Droit | 22 » | 30 » |
| Géographie et Voyages | 41 » | 42 » |
| Histoire | 37 » | 83 » |
| Littérature et beaux-arts | 100 » | 150 » |
| Sciences mathématiques, physiques et naturelles | 42 » | 70 » |
| Médecine | 4 » | 9 » |
| | <u>282 ouvrages,</u> | <u>434 volumes</u> |

Il a été catalogué, tant en ouvrages nouveaux qu'en ouvrages dont l'entrée a figuré dans les comptes-rendus précédents, 1755 ouvrages en 2997 volumes, répartis comme suit :

| | | |
|--|---------------|-------------|
| Théologie. | 457 ouvrages, | 784 volumes |
| Sciences morales et politiques, Droit. | 182 » | 266 » |
| Géographie et Voyages. | 100 » | 128 » |
| Histoire | 267 » | 417 » |
| Littérature et beaux-arts | 474 » | 1030 » |
| Sciences mathématiques, physiques et naturelles | 238 » | 255 » |
| Médecine | 28 » | 95 » |
| Périodiques et mélanges | 9 » | 22 » |

1755 ouvrages, 2997 volumes

DONATEURS

M. Jacques ADERT, 1 volume. — Anonyme, 1 volume. — M^{me} Mina BERNEY, 27 volumes de la bibliothèque de son père, Albert RICHARD. — M. P. BERTINI, 1 brochure. — M. le prof. Auguste BOUVIER, 1 vol. — Le révérend C.-D. BRADLEE, 1 volume. — M. E.-L. BRENTANI, 1 volume. — M. C.-M. BRIQUET, 1 volume. — M. F. BURILLON, 46 volumes, pour la plupart de philosophie moderne. — M. CERQUAND, 3 brochures. — M. le D^r E. CONI, 1 volume. — MM. les prof. CUNITZ et REUSS, 2 volumes, suite des *Opera Calvini*. — M^{me} veuve DAMETH, 3 volumes et 6 brochures, œuvres de feu M. Dameth. — M. Eugène DEMOLE, 1 brochure. — MM. les D^{rs} D'ESPINE et PICOT, 1 volume. — M. le D^r Prosper D'ESPINE, 1 vol. — M. N. DESTERRO, 1 vol. — M. le D^r DUNANT, 3 volumes et 46 brochures. — M. le pasteur FROSSARD, 1 brochure. — M. François GAS, 17 volumes. — M. Hilaire GAY, 1 brochure. — M. l'avocat GENTET, 7 volumes. — M. F. GERMAIN, 2 volumes. — M. le D^r GOSSE, 39 volumes. — M. O. GRENIER-FAJAL, 3 volumes. — M. le pasteur GUILLOT, 1 volume. — M. Malcolm GUTHRIE, 1 volume. — M. Constant HILBEY, 1 brochure. — M. le prof. Joseph HORNUNG, 1 brochure. — M. Eugène JOLY, 3 volumes. — M. KIBALTCHICHTE, 7 volumes. — M. H. KLING, 1 volume. — M. le D^r KNOTH, 1 brochure. — M. le notaire LASSERRE, 2 brochures. — M. Jules LE COULTRE, 1 brochure. — M. le prof. Charles LE FORT, 1 volume et 1 brochure, —

M^{me} MARRACCI, 1 volume. — M. G. MARJOLIN, 4 brochures. — M. ARNOID MEYER, 1 volume. — M. le prof. MARC-MONNIER, 33 volumes et 7 brochures, (*Correspondance de Cavour* et littérature italienne.) — M. ERNEST NAVILLE, 51 volumes, faisant pour la plupart suite à des dons précédents. — M. LOUIS NAVILLE, 1 volume. — M. ALEX. PAOLA, 2 brochures. — M. TH. PAUL, 1 brochure. — M. PICHON, 1 volume. — M. E.-A. PICTET, 5 brochures. — M. ALFRED PICTET, 1 volume. — M. PH. PLAN, 1 volume. — M. le D^r RAHN, 2 brochures. — M. ELISÉE RECLUS, 9 volumes et 1 brochure (Géographie). — M. le prof. Eugène RITTER, 4 volumes, 4 brochures. — M. le D^r RITZIUS, 1 volume. — M. PH. ROGET, 6 volumes. — M. CHARLES SAGNIER, 1 volume. — M^{me} Veuve SIORDET-DUBOIS, 21 volumes. — M. le prof. LOUIS SORET, 1 brochure. — M. STAPELMOHR, 14 volumes et 1 brochure, (bibliographie allemande). — M. le pasteur VALETTE, 2 volumes. — M. VINGTRIENIER, bibliothécaire de Lyon, 6 volumes et 11 brochures de ses œuvres. — M. le prof. CH. VOGT, 1 volume. — M. A. WEISS, 2 brochures. — M. le major G. WEYLAND, 2 volumes. — La famille ZIEGLER, 1 volume.

L'Académie royale des Sciences de Munich, 1 volume.

Le British Museum, 4 volumes, bibliographie et numismatique.

Le Comité norvégien de l'expédition au pôle Nord, 1 livraison.

La Commission royale d'histoire de Turin, 22 volumes de ses publications.

La municipalité de Paris, 2 volumes.

La Faculté des Lettres de Genève, 6 brochures.

La Faculté de Médecine de Genève, 46 volumes, 759 brochures, publications universitaires et achats faits sur sa dotation cantonale.

Le Gouvernement belge, 3 volumes.

• des États-Unis d'Amérique, 1 volume, 12 brochures.

• français, 81 volumes et 9 brochures. Ce don comprend, entre autres, 74 volumes des *Inventaires sommaires des Archives départementales*.

• italien, 12 volumes, 3 livraisons, statistique.

• norvégien, 2 brochures.

• suédois, 2 brochures.

Le Gouvernement vaudois, 1 volume.
L'Institut national genevois, 1 volume.
La mairie de Boulogne-sur-Mer, 1 volume.

*Inventaires sommaires^s
des Archives
départementales.*

La Préfecture de l'Ain, 1 volume. »
» de l'Ardèche, 1 volume »
» des Bouches-du-Rhône, 4 volumes »
» de la Côte-d'Or, 7 volumes »
» du Jura, 5 livraisons »
» de la Lozère, 2 volumes »
» du Rhône, 1 volume »
» de la Seine, 2 volumes des publications de l'*Histoire
de Paris.*

La rédaction de la *Revue médicale* de Genève, 21 volumes, suite
de dons précédents.

La Smithsonian Institution, 7 volumes.

La Société économique de Fribourg, 1 volume.

» de Géographie de Genève, 5 volumes.

» militaire de Genève, 1 volume.

» de Statistique de Londres, 1 volume, 1 livraison.

L'Université de Christiana, 1 volume, 3 brochures.

» de Genève, 44 volumes et 476 brochures, publica-
tions académiques et universitaires de divers
pays.

M. RILLIET-CRAMER. Le portrait photographié de feu M. le profes-
seur Rilliet-de Candolle.

Durant l'année, la Bibliothèque a été ouverte, tous les jours non
fériés, de 9 heures à 4 heures en été et de 9 heures à 8 heures pen-
dant les mois d'hiver.

En 298 jours, il y a eu 41,911 consultations, faites par 842 person-
nes différentes, et 28,846 volumes consultés. Dans ce chiffre ne sont
compris ni le nombre des personnes qui n'ont consulté que les ou-
vrages mis à la disposition du public dans la salle de lecture, ni le
nombre des volumes ainsi utilisés.

525 volumes de la Bibliothèque consultative ont été prêtés à
domicile sur autorisations spéciales.

L'impression du catalogue, qu'on espérait voir terminée en 1884,

a dû être interrompue durant les premiers mois de l'année, afin de permettre l'insertion au Supplément d'un nombre assez considérable d'ouvrages provenant de dons et qui n'étaient pas encore pourvus de fiches. Reprise au mois de juillet, l'œuvre a marché rapidement, et le cinquième volume, actuellement sous presse, sera bien près d'être publié au moment de la présentation du présent compte rendu. Il ne restera plus, après cela, qu'à procéder à l'impression de la table alphabétique, dont la préparation ne peut donner lieu à aucun retard appréciable.

Les fiches faites en vue de l'établissement d'un catalogue manuscrit des brochures, s'élèvent au chiffre de 26,986, comprenant la matière de 1,503 volumes.

M. François Gas, en raison de l'état de sa santé, a donné sa démission des fonctions de bibliothécaire, qu'il occupait depuis 1857. Nous avons déjà exprimé nos regrets de la détermination prise par cet ancien fonctionnaire (séance du 24 octobre), mais nous saisissons de nouveau l'occasion du compte rendu pour remercier M. Gas des nombreux et signalés services dont la Bibliothèque lui est redevable. Nous tenons à signaler en particulier le travail considérable qu'il a accompli lors du transfert de la Bibliothèque dans les locaux actuels et les soins qu'il a apportés dans la confection de notre catalogue.

b) Bibliothèques circulantes.

La salle de distribution des Bastions a été ouverte tous les jours non fériés, de 1 heure à 3 heures, soit pendant 292 jours.

Il a été prêté 26,658 volumes et inscrit 332 nouveaux clients.

La moyenne des livres en circulation dans un jour donné a été de 1,611.

Le nombre des volumes achetés a été de 310, représentant 249 ouvrages.

Le nombre des volumes reçus en dons ou provenant de la Bibliothèque consultative a été de 70, représentant 57 ouvrages, plus 187 livraisons.

DONATEURS :

MM. GAS, 8 volumes. — F. GERMAIN, 1 volume. — H.-J. GOSSE,

docteur, 8 volumes. — KIBALTCHICHTE, 2 volumes. — James ODIER, 20 volumes et 187 livraisons. — A. WEISS, 1 volume.

La succursale de la rue de l'Entrepôt a été ouverte pendant 292 jours, de 1 à 3 heures de l'après-midi et de 7 à 9 heures du soir, ce qui donne un total de 485 séances de deux heures, durant lesquelles il a été distribué 50,777 volumes, soit en moyenne 87 volumes par séance.

La succursale s'est augmentée de 385 volumes, répartis comme suit quant à la provenance :

| | | |
|---------|-----|---------|
| Achat | 299 | volumes |
| Dons | 86 | • |
| <hr/> | | |
| Total : | 385 | volumes |

La succursale met donc actuellement environ 6,700 volumes à la disposition du public.

Plusieurs ouvrages fort demandés ont été, comme l'année précédente, achetés à plusieurs exemplaires et mis en circulation.

A la fin de 1883, la succursale de la rue de l'Entrepôt comptait 1,491 lecteurs ; en 1884, il a été pris 598 autorisations. Total : 2,089 lecteurs.

Sur ces 2,089 lecteurs, 47 autorisations ont été annulées par suite de décès, départ, etc. des titulaires. Il reste donc 2,042 lecteurs effectifs.

Ces lecteurs se répartissent comme suit au point de vue de la nationalité :

| | |
|------------------------------|-------|
| Genevois | 1,670 |
| Suisses d'autres cantons . . | 213 |
| Etrangers | 159 |
| <hr/> | |
| Total : | 2,042 |

208 de ces lecteurs n'habitent pas la commune de Genève.

DONATEURS DE LA SUCCURSALE DE L'ENTREPÔT :

M. Louis DEVEGNEY, 1 volume. — M^{me} Antonie JAUFFRET, 15 volumes de ses œuvres. — M. le major L.-H. MALET, un exemplaire de

son ouvrage : *Au feu !* — M. Edw. PICTET, 270 livraisons de la *Revue des Deux Mondes*; la *Vie de Jésus* et un roman anglais, l'*Homme du jour*.

SECTION XVII.

Herbier Delessert et Conservatoire botanique

Conservateur : M. le prof. Dr J. MULLER.

Sous-Conservateur : M. BERNET.

Budget n° 39.

Dépenses.

| | |
|------------------------|-------------------|
| Voté | Fr. 6600 — |
| Dépensé | » 6449 50 |
| Dépensé en moins . . . | <u>Fr. 150 50</u> |

Le classement de l'Herbier a régulièrement progressé pendant toute l'année, et il n'y a de changement ni quant au personnel ni quant au genre de travail.

1° Travail d'arrangement et de classement.

M. le prof. *Muller* a arrangé par genres la grande famille des *Acanthacées* et déterminé et arrangé les espèces de différents grands genres de Fougères, comme les *Pteris*, les *Adiantum*, *Asplenium* et autres, et a fait des intercalations dans différentes familles. Il a en outre dirigé tous les travaux faits à l'Herbier et s'est comme toujours chargé de tout ce qui concerne la distribution par familles naturelles des plantes reçues.

M. *Bernet* a classé et arrangé la grande famille des *Scrophulariacées* et les *Campanulacées*, et il a actuellement entrepris un arrangement des anciens herbiers des Burmans, pour que les types des publications des Burmans puissent être retrouvés et consultés plus facilement que cela n'a été le cas jusqu'ici.

M. *Kohler* a été occupé surtout par le fixage des plantes nouvellement reçues, et il a complété les étiquettes insuffisantes de certains envois. Il a aussi aidé le Conservateur dans divers travaux de Bibliothèque, comme pour les index et pour la marque des livres.

2° *Plantes prêtées.*

Plusieurs séries de plantes ont été prêtées soit à des directeurs de Jardins Botaniques soit à des Professeurs émérites. Elles nous sont toujours rendues en parfait état, et souvent accompagnées d'indications précieuses.

3° *Acquisitions de plantes.*

ACHATS :

400 plantes rares d'Europe, comme suite des centuries de Schultz, publiées par K. Keck (suite).

435 Mousses et Hépatiques, achetées de l'herbier Déséglise.

350 plantes choisies de France, Exsiccata de Magnier (suite).

1100 plantes du Paraguay de Blansa.

ECHANGES :

72 Aroïdées authentiquement déterminées par le Prof. Engler, monographe de cette famille.

DONS :

8 espèces des Etats-Unis nous ont été données par M. CHENEVARD de Genève, et

48 plantes de la Patagonie nous ont été offertes par M. G. CLARAZ, à Bulle, Canton de Fribourg.

4° *Bibliothèque.*

ACHATS :

La Bibliothèque, fréquentée et consultée comme précédemment, a pu faire l'acquisition de la *Gartenflora* du Dr *Regel*, ouvrage important en 32 volumes, qui rend de grands services pour l'étude des

diverses plantes de nos serres. On a aussi acheté les *Xenia* de *Reichenbach* et la monographie des *Mesembryanthemum* et *Aloès* de *Salm-Dyck*, 2 livres à planches, qui facilitent beaucoup la détermination des *Orchidées* et d'une partie des plantes grasses.

Les autres ouvrages achetés, au nombre de 7, sont de moindre importance.

DONS :

M. le Dr RADLKOEFER, à Munich, nous a donné 4 brochures de Botanique descriptive.

M. le Prof. MULLER nous a donné l'ouvrage du Dr Eichler, Morphologie und Systematik der Marantaceen, 4^o, t. 7, et en outre 4 brochures sur des plantes exotiques.

Ces divers ouvrages, achetés et donnés, portent les n^o 613—622 du catalogue d'entrée de la Bibliothèque.

SECTION XVIII

Jardin botanique.

Directeur : M. le professeur J. MÜLLER.

Budget n^o 40.

Recettes.

Dépenses.

| | | |
|--|-----------------|-------------------|
| L'Etat fait une allocation de fr. 4000 qui est commune au Jardin botanique et au Musée d'histoire naturelle. | Voté | Fr. 11,700 — |
| | Dépensé | » 11,332 10 |
| | Dép. en moins . | <u>Fr. 367 90</u> |

La dépense d'entretien du Jardin est en augmentation de 450 fr. Par contre, nous avons réalisé une économie de 800 fr. sur le traitement du jardinier.

Personnel et travaux.

Le personnel des employés a subi quelques changements cette année. M. Henri Correvon, chef-jardinier, a cessé ses fonctions depuis le 1^{er} avril. M. P. Grandjean a été chargé, depuis le départ

de M. Correvo, de diriger les travaux pratiques du Jardin, ce qu'il a fait jusqu'à présent à notre entière satisfaction. Outre la surveillance générale, il s'occupe plus spécialement des graines à récolter et à distribuer, ainsi que des soins à donner aux plantes des rochers et des plates-bandes.

M. Jacques Beaumel, de Genève, a été admis depuis le mois d'avril comme apprenti jardinier, il aide partout pour prendre connaissance de toutes les parties de sa profession.

Pour le travail scientifique, avec l'aide de M. Bernet, sous-conservateur de l'Herbier Delessert, qui a été spécialement chargé de la détermination et de la vérification des plantes alpines, notre directeur a pu faire placer dans toutes les parties du Jardin un très grand nombre d'étiquettes nouvelles portant le nom botanique de l'espèce, le nom de la famille naturelle à laquelle se rapporte la plante, et la patrie de l'espèce.

Graines et plantes.

Des graines fort nombreuses et des plantes ont été soit achetées, soit surtout obtenues, par des échanges faits avec 44 jardins botaniques, ou par des dons divers. Parmi ces derniers citons en particulier: des graines de l'Archipel grec données par M. BARBEY-BOISSIER, des graines de l'Asie méridionale et de la Californie par M. Alph. DE CANDOLLE, un grand nombre de plantes rares par MM. REVOL, chef de culture chez M. Lyand, MAYER à Champel, JOSET-LANG, PASTEUR au Grand-Sacconnex, FREY-GESSNER, Albert MARTIN, LOMBARD, docteur, LANCE, aux Eaux-Vives, BRÔT, GIROD, DENTAND, NAVILLE, etc., etc.

Pour nos rochers, nous avons eu un certain nombre des plantes alpines rapportées par M. Grandjean des montagnes de Savoie, et environ 150 espèces graniticoles que le directeur avait lui-même réunies lors d'un séjour à Saas en Valais, et parmi lesquelles on compte des plus grandes raretés de la flore suisse.

Culture économique.

Sur le désir exprimé par quelques personnes, nous avons fait semer au Jardin botanique les deux espèces de tabac cultivées dans le canton de Vaud, en faisant venir la graine des bureaux officiels

de Payerne. Ces graines ont été semées dans l'une de nos serres, et les jeunes plants, au nombre d'environ 8000, ont été soignés dans les couches et par annonce publique ont été mis gratuitement à la disposition des personnes désireuses de tenter la culture du tabac. La provision a été promptement enlevée, et plusieurs demandes n'ont pas pu être satisfaites.

Nous pouvons conclure, d'après les rapports que nous avons reçus des cultivateurs, que les résultats sont généralement favorables. M. Collon, fabricant à Plainpalais, qui en a acheté une certaine quantité au prix de 65 fr. les 100 kilos, a été très satisfait de la qualité du tabac. En somme, cette culture, qui paraît très rémunératrice, mériterait d'être propagée dans notre canton.

CHAPITRE VI

THÉÂTRE

Conservateur général : M. S. DELAPEINE.

| <i>Dépenses.</i> | | <i>Recettes.</i> | |
|------------------|---------------------|--------------------|------------------|
| Voté | Fr. 200,000 — | Voté | Fr. 1,000 |
| Dépensé . . . | • 202,271 35 | Perçu | • 2,950 |
| Dép. en plus. | <u>Fr. 2,271 35</u> | Reçu en plus . . . | <u>Fr. 1,950</u> |

L'augmentation des dépenses a eu lieu surtout sur la rubrique Assurance, qui dépasse de 4,743 fr. 35 la somme allouée par le budget. Outre l'augmentation du nombre présumé de représentations, nous avons porté à un compte spécial intitulé *Assurances des propriétés municipales* une somme de 3258 fr. 50, représentant le double de la prime qui aurait dû être payée à des Compagnies qui se sont retirées, la Ville commençant ainsi à mettre en pratique cette idée que le Conseil Administratif a eu l'honneur de vous exposer dans sa communication du 18 Novembre 1884.

Les recettes proviennent de la location de la salle à des troupes en passage pendant l'été 1884.

L'exploitation du Théâtre par M. Lafon n'a donné lieu à aucune critique, quant à l'exécution des conditions essentielles de son cahier des charges; mais le public a eu souvent à se plaindre de parcimonie dans la mise en scène et du remplacement continuel des artistes dans certains emplois. Nous avons, à plusieurs reprises, adressé de sérieuses observations au directeur, et, en définitive, lui avons infligé des amendes qui, d'accord avec lui, se sont converties en un abandon de sa concession le 31 Mai 1884 au lieu du 15 Juillet, date fixée dans le cahier des charges.

Nous devons cependant reconnaître que, malgré la défaveur qu'il s'était justement attirée, M. Lafon avait réuni quelques artistes de mérite, et a donné quelques spectacles qui ont été très goûtés.

Pendant les mois de Juin et Juillet, la Ville a loué la salle à plusieurs troupes de passage.

Le cahier de charges pour l'année théâtrale 1884-1885 a été établi et distribué, comme d'habitude, les premiers jours de Janvier, et le 22 de ce mois, M. Gravière fut accepté comme directeur.

L'exploitation du Théâtre s'est faite cette année dans des conditions trop exceptionnelles pour que nous n'entrions pas dans quelques détails à ce sujet :

Précédé des souvenirs qu'il avait laissés à Genève il y a trois ans, M. Gravière était réclamé par un groupe d'amateurs qui lui assuraient une subvention privée de 60,000 fr. Sa responsabilité financière était mise à l'abri de toute perte jusqu'à concurrence de cette somme.

Les recettes nettes des concerts classiques ont été, en outre, mises à la disposition du Comité des souscripteurs.

Les commanditaires étaient convaincus que les sacrifices qu'ils s'imposaient contribueraient, non seulement à relever le niveau de cette scène, mais à la maintenir pendant deux ou trois ans à la hauteur à laquelle ils aspiraient autant par patriotisme que par leur goût pour le théâtre.

Ces circonstances très favorables ont eu pour résultat de nous doter d'une saison théâtrale aussi brillante qu'il est possible de la souhaiter, non seulement par la valeur des artistes, mais par leur nombre et par un grand luxe de mise en scène.

Il faut toutefois reconnaître que les espérances des promoteurs de cette combinaison ne se sont réalisées qu'en partie. La subvention s'est trouvée dépensée en quatre mois, et les recettes n'ont pas correspondu aux frais occasionnés par la valeur des artistes.

Ce résultat aura pour conséquence de rendre très difficile l'exploitation du théâtre par un directeur qui n'aura pas à sa disposition les ressources que M. Gravière a eues cette année, et qui, par conséquent, devra restreindre ses dépenses et avoir à supporter, à son désavantage, la comparaison avec l'année actuelle. De plus, les personnes disposées à subventionner notre scène, et qui ont trouvé

l'expérience trop coûteuse, seront moins accessibles pour un nouvel essai, même tenté dans des proportions plus modestes.

Nous devons signaler, en outre, que par suite de prétentions que la Société civile de l'Orchestre a trouvées exagérées, cette dernière s'est retirée et qu'ainsi l'orchestre composé d'excellents éléments et fondé depuis une dizaine d'années n'a plus de garantie d'existence.

Mais ces critiques faites, et nous croyons qu'elles répondent aux sentiments d'une grande partie de la population, nous tenons à remercier sincèrement les personnes qui, de près ou de loin, en consacrant leur temps et leur argent, ont donné à notre scène un relief dont le souvenir restera. Il n'est sans doute pas possible que notre théâtre soutienne l'éclat qu'il a eu cette année; mais il n'est pas indifférent pour notre ville d'avoir joui d'une saison aussi exceptionnelle. Sans parler de quelques profits indirects qui ont pu en résulter, nous devons reconnaître l'utilité pour une population d'élever ses aspirations vers le beau.

L'éducation musicale de notre ville a été principalement développée par les remarquables concerts classiques qui se sont donnés cet hiver. Nos éloges et nos remerciements s'adressent sous ce rapport, sans aucune restriction, aux promoteurs de ces festivals, dans lesquels les maîtres les plus distingués de l'école française sont venus diriger eux-mêmes l'exécution de leurs œuvres. Il n'y a pas de ville qui ait eu le privilège dont Genève a profité. Il nous semble juste d'en exprimer publiquement notre reconnaissance.

Nous n'avons rien à mentionner de particulier en ce qui concerne l'administration générale du Théâtre. Sauf quelques abus qui se glissent facilement dans un nombreux personnel, augmenté exceptionnellement par des sociétés chorales, abus que le directeur a mis la meilleure volonté à réprimer, l'ordre et la régularité ont régné dans les différents services.

Les dégradations ont été reprises au fur et à mesure, ce qui constitue l'entretien le plus économique.

Enfin, pendant l'été, il a été procédé à une revue complète du bâtiment, et les travaux de réparations, toujours nombreux, ont pu être terminés à temps. Parmi les plus importants, nous signalerons la reprise des travaux de masticage des assises extérieures et des balcons de la façade déjà commencés l'année précédente. A l'intérieur de la salle, les loges de deuxième galerie, les devant des balcons

des trois galeries et des avant-scènes ont été repeints à neuf et les dorures nettoyées et raccordées. Dans le bâtiment de la scène, il a fallu refaire les planchers des corridors ou coulisses, plusieurs trappes, costières, ferrures de chariots, etc.

Le mobilier de la salle et de la scène a aussi exigé d'assez nombreuses réparations. Les plus importantes sont la réfection complète des banquettes de velours, étoffes et ferrures des loges de deuxième galerie, et la dorure à la pile des couronnes et culots de deux lustres du grand foyer, travail qui se poursuit chaque année.

La réfection des décors s'est continuée au bâtiment de la rue de l'Arquebuse. D'accord avec les directeurs, l'on a exécuté les décors du *Caïd*, *François les Bas Bleus*, *Lakmé*, *Pardon de Ploërmel*, *Bocace*, la *Princesse des Canaries*, *le Cœur et la Main* et *Manon*.

Les décors d'*Hérodiade* ont été pris sur la subvention spéciale que le Conseil avait reçue conditionnellement.

Bibliothèque du Théâtre.

Bibliothécaire : M. E. DELPHIN.

Le service des études, répétitions et représentations pendant l'année 1884 a nécessité la sortie de :

21 partitions d'orchestre.
58 » piano et chant.
744 parties d'orchestre.

La Bibliothèque du Théâtre a continué, comme par le passé, à donner communication à quelques personnes des documents qu'elle contient.

Les acquisitions de musique ont été peu considérables et n'ont guère eu lieu que pour compléter ou remplacer le matériel existant.

La plus grande partie de l'allocation budgétaire a été consacrée aux reliures et aux réparations des ouvrages constamment détériorés par un usage incessant.

Quand l'occasion s'est présentée, il a été acheté quelques ouvrages intéressant l'histoire du théâtre en Suisse ; les collections existantes ont également reçu leur augmentation annuelle.

Quant aux dons, qui ont été assez considérables, on ne peut que répéter ce que disait le rapport précédent : ils proviennent, pour la plupart, d'une seule et même personne, étrangère à Genève, très amie des choses du théâtre, à laquelle il convient d'adresser des remerciements tout spéciaux.

Augmentation en 1884.

| | Achats | Dons | Total |
|--|--------|------|-------|
| Partitions d'orchestre. | 1 | — | 1 |
| Partitions piano et chant. | 14 | — | 14 |
| Parties d'orchestre | 10 | — | 10 |
| Morceaux détachés | — | 2 | 2 |
| <i>Libretti</i> | 3 | 12 | 15 |
| Ouvrages théoriques et historiques | 12 | 38 | 50 |
| OEuvres dramatiques | 14 | 28 | 42 |
| Annuaire | 2 | — | 2 |
| Journaux et revues | 3 | 10 | 13 |
| Estampes et photographies | 49 | 29 | 78 |
| Autographes. | — | 15 | 15 |
| Ensemble | 108 | 134 | 242 |

Donateurs :

ANONYME, 3 *libretti*. — ANONYME, 1 volume. — MM. BOGEY, Louis, 2 brochures. — DELAY, libraire, 5 brochures. — E. DELPHIN, bibliothécaire, 7 brochures ; collection de quatre journaux (1883 et 1884). — LE ROYER, libraire, 7 journaux, volumes et brochures. — J. REVOL, 20 portraits-charges d'artistes. — J. SALMSON, 1 brochure *ms.* — Th. DE SAUSSURE, 2 brochures. — P. DE SIMON, 2 autographes, 5 photographies, 45 volumes et brochures. — STAPELMOHR, libraire, 1 autographe. — TOGNETTI, Louis, 1 brochure. — VIOLLIER, Ernest, 1 morceau de musique. — WISARD, Albert, 1 morceau de musique.

| | |
|------------------------------|------------------------------|
| <i>Europe artiste</i> | } Abonnement annuel gratuit. |
| <i>Gazette des Etrangers</i> | |
| <i>Progrès artistique</i> | |
| <i>Scène</i> | |

CHAPITRE VII

PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

Ingénieur: M. A. ODIER.

Dépenses

Budget n^{os} 42 à 44.

| | |
|--|----------------|
| Voté | Fr. 156,860 10 |
| Crédit supplémentaire du 13 mai à l'oc- casion de l'inauguration du monument du Général Dufour | » 6,000 — |
| | <hr/> |
| | Fr. 162,860 10 |
| Dépensé | » 173,072 65 |
| | <hr/> |
| Dépensé en plus | Fr. 10,212 55 |

Recettes

Budget, ch. VII.

| | |
|-------------------------|---------------|
| Prévu | Fr. 176,800 — |
| Reçu | » 174,038 35 |
| | <hr/> |
| Reçu en moins | Fr. 2,761 65 |

Les recettes se répartissent comme suit :

| | Prévu. | Reçu. |
|---|-------------|----------------|
| Abonnements aux horloges électriques | Fr. 1,000 | Fr. 1,245 — |
| Loyers divers | » 138,000 | » 126,485 65 |
| Promenades | » 1,000 | » 1,507 70 |
| Allocations de l'Etat sur les impôts cantonaux | » 44,800 | » 44,800 — |
| | <hr/> | <hr/> |
| Total | Fr. 176,800 | Fr. 174,038 35 |

Nous avons indiqué au chapitre *Finances* la part exacte que la Ville a touchée sur les impôts cantonaux.

L'augmentation des dépenses porte sur

| | |
|--|-------------|
| Entretien des bâtiments pour | Fr. 8,000 — |
| Promenades | » 1,600 — |
| Horloges | » 500 — |

SECTION I.

Entretien des bâtiments

| | |
|---------------------------|---------------------|
| Voté | Fr. 103,300 10 |
| Dépensé | » 111,370 25 |
| Dépensé en plus | <u>Fr. 8,070 15</u> |

Cette augmentation est imputable pour 2000 fr. aux travaux de la salle du théâtre, pour 3200 à ceux de l'abattoir; nous avons eu, en outre, de nouvelles constructions à faire au cimetière de Châtelaine, 6000 fr., la reconstruction du bureau d'Octroi de la rue de Lyon, 3200 fr., etc.

Le chiffre de l'entretien des bâtiments de la Ville varie peu d'une année à l'autre; il dépend toutefois, dans une certaine mesure, des exigences plus ou moins grandes de nos différents services municipaux et de nos autorités scolaires. La somme affectée à l'entretien proprement dit peut se décomposer comme suit :

| | |
|---------------------------------------|--------------------|
| Temples et églises | Fr. 3200 — |
| Collège | » 4800 — |
| Bâtiments scolaires | » 24700 — |
| Bâtiments et loges d'octroi | » 1800 — |
| Entretien des calorifères | » 8500 — |
| Divers | » 7000 — |
| Total | <u>Fr. 50000 —</u> |

Quelques travaux exceptionnels ont pu être effectués sur ce même crédit ; ce sont :

L'installation de l'Etat-major des sapeurs-pompiers dans les locaux du rez-de-chaussée de l'immeuble, propriété de la Ville, sis rue du Soleil-Levant N° 4, ce qui a constitué une dépense de fr. 2900.

La reconstruction du bureau d'octroi des Délices sur le pan coupé situé à la croisée des rues de Lyon et de la Poterie. L'ancien bureau, qui n'avait pas été déplacé lors de l'élargissement de la rue de Lyon, se trouvait faire une forte saillie sur cette importante voie de communication, de sorte que le stationnement forcé des chars et voitures devant ce bureau déterminait fréquemment un encombrement regrettable de la rue ; cette construction a du reste été traitée dans les proportions les plus modestes ; son coût s'est élevé à fr. 3200.

Au cimetière de Châtelaine, la Ville a fait élever un petit bâtiment, destiné à recevoir deux bureaux, l'un pour le concierge, l'autre pour le jardinier. Le logement du concierge a, à cette occasion, été agrandi et amélioré ; la dépense de ces travaux a atteint 6000 fr.

De nouveaux meubles surmontés d'étagères ont dû être établis pour recevoir les collections sans cesse grandissantes de notre bibliothèque publique.

Enfin, pour répondre à un vœu souvent exprimé, les horloges publiques du Molard et de la Tour-de-l'Île ont été pourvues d'un appareil d'éclairage. Le but a été atteint pour l'une par la pose d'un cadran translucide, pour la seconde par l'adaptation d'un éclairage extérieur à réflecteur.

L'entretien spécial de l'abattoir a atteint fr. 7200, et celui du théâtre fr. 7950. — Cette dernière dépense a porté presque entière sur l'entretien de la salle, qui a été rafraîchie dans toutes ses parties.

Collège de la Prairie.

Nous ne reviendrons pas sur le chapitre des acquisitions de terrain et des crédits votés par l'Etat et la Ville en vue de cette création ; nous rappellerons cependant qu'un concours public a été ouvert à cette occasion parmi les architectes et entrepreneurs suisses.

Les locaux dont il s'agit constituant une prestation faite par la Ville à l'Etat, et le caractère architectural de cet édifice devant être

traité avec la plus grande simplicité, le Conseil Administratif a estimé devoir être fixé de la façon la plus exacte possible sur les prévisions financières de cette construction, et dans ce but, il a fait appel aux architectes et entrepreneurs disposés à assumer la responsabilité de cette entreprise, en leur soumettant un programme très précis, arrêté de concert avec le Département de l'instruction publique. MM. Bourdillon et Darier dont les propositions avaient été distinguées en première ligne par le jury, ont été déclarés adjudicataires le 1^{er} avril 1884 pour le prix à forfait de fr. 528,150.

Cette somme ne comprend pas, d'ailleurs, quelques travaux accessoires, comme clôtures, plantations, mobilier, etc.

Nous avons tout lieu de croire que ce nouvel édifice réalisera, aux divers points de vue de l'hygiène, de l'éclairage et du chauffage, le but auquel on peut prétendre actuellement en matière de constructions scolaires.

Les travaux, commencés et inaugurés solennellement le 2 Juillet 1884, pourront être terminés pour le début de l'année scolaire 1885—1886.

Les appareils de chauffage, qui ont fait l'objet d'un concours spécial, ont été adjugés à MM. Weibel, Briquet et Cie; ce sont des calorifères à air chaud.

Notons enfin qu'une salle de gymnastique de grandes dimensions sera munie de vestiaires et dépendances, de manière à pouvoir être utilisée, le cas échéant, par d'autres catégories d'élèves que celles des classes du Collège.

Bureau des loyers et redevances.

Percepteur des loyers et redevances : M. MOÏSE TRIMOLET.

Nous n'avons rien de particulier à signaler dans cette branche de l'administration municipale, dont la marche a suivi son cours régulier; les sommes prévues au budget ont été presque toutes atteintes.

Quoique le nombre des appartements à louer soit considérable, nous avons la satisfaction de voir les immeubles de la ville presque tous occupés, et en faisant les réparations indispensables pour les maintenir en bon état et conserver nos locataires, nous espérons que

l'exercice de 1885 ne restera pas au-dessous de nos prévisions budgétaires.

Les concessions à bien plaie, soit saillies fixes et mobiles, dont le rapport était évalué à fr. 10,000 n'ont produit que fr. 8,593. 40 ; mais pour la 1^{re} année de l'application d'un nouveau règlement, nous pouvons considérer le résultat comme satisfaisant, et lorsque les affaires reprendront leur cours normal, le chiffre prévu sera facilement atteint et sans doute augmenté.

D'autres chapitres ont, par contre, sensiblement dépassé les sommes prévues, tel entre autres celui de la location des places devant les cafés. Cette augmentation provient de ce que des autorisations de placer des vases devant les cafés ont été accordées dans tous les endroits où la circulation publique n'avait pas à en souffrir.

Deux nouveaux kiosques à journaux ont été installés au boulevard de Plainpalais et à Rive devant le Grenier à blé.

La ville a, en outre, mis en location quelques parcelles de terrain qui jusqu'ici étaient improductives, plusieurs demandes lui sont déjà parvenues et nous espérons en retirer prochainement un loyer raisonnable.

Nous avons pu également obtenir des locataires des divers kiosques le remboursement des contributions qui nous sont réclamées par l'Etat.

Les caves du bois de la Bâtie, qui depuis longtemps ne donnaient aucun rapport, ont été aménagées pour l'installation d'une nouvelle industrie que nous espérons voir réussir.

Nous avons fait établir, par les soins du percepteur, des inventaires de tous les objets mobiliers renfermés dans les divers bâtiments de la ville, cette mesure donnera certainement de bons résultats.

Nous vous rappelons également, Messieurs, la communication relative aux assurances, que nous avons eu l'honneur de vous faire dans la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 1884, vous informant que, par suite du refus de certaines compagnies de continuer d'assurer sur le théâtre les sommes qu'elles avaient consenties au début, nous avons dû devenir nos propres assureurs pour un chiffre de fr. 307,750, auquel est venu s'ajouter le montant des assurances faites par la *Caisse générale*, qui cessait ses opérations dans le canton de Genève. La ville est donc actuellement son propre assureur pour une somme de fr. 533,750.

Dans notre compte-rendu de l'exercice précédent, nous avons mis sous vos yeux le tableau général de toutes les propriétés municipales ; quelques modifications y ont été apportées durant l'année 1884.

En voici le résumé :

Le chapitre des bâtiments scolaires (propriétés inaliénables) s'est augmenté des terrains du Collège de la Prairie. La surface totale en est de 13,850 mètres, dont 3656 affectés aux constructions.

Plus un petit bâtiment au cimetière de Châtelaine, dont la surface bâtie est de 35 mètres.

Au chapitre des immeubles de rapport, nous avons à ajouter l'acquisition d'une partie de la maison sise rue Croix-d'Or, N° 11, faite pour le prix de fr. 34,000.

La ville a aliéné deux parcelles de terrain dont une située rue de l'Entrepôt, vendue à M^{me} Ruegg-Isler pour le prix de fr. 4460, et l'autre située rue du Nord, cédée à M. Eger pour le prix de fr. 5880.

Un terrain de 45 mètres carrés situé quai des Moulins en face la Halle est mis en location, et la ville espère en retirer un loyer de 4 à 500 fr. jusqu'au moment où il conviendra à l'un des propriétaires voisins d'entrer en tractations avec l'administration pour en faire l'achat.

Ensuite d'une convention, la ville a échangé un terrain situé près le cimetière de Plainpalais contre un autre de 845 mètres carrés située à front du boulevard des Casernes près les Abattoirs. La valeur est de fr. 6000.

La ville a acquis, en outre, de MM. de Westerweller & Rigot deux pièces de terrain sises en la commune de Vernier, et ce pour le prix de fr. 12,037. 15. Leur contenance est de 1 hectare 77 ares 11 mètres.

Cette acquisition a été faite en vue de l'utilisation des forces motrices du Rhône.

SECTION II

Promenades et Jardins.

Chef jardinier : M. G. NITZCHNER.

| | |
|--|---------------------|
| Voté | Fr. 45,560 — |
| Crédit du 13 Mai 1884 à l'occasion de l'inauguration du Monument du Général Dufour | » 6,000 — |
| Ensemble | Fr. 51,560 — |
| Dépensé | » 53,176 55 |
| Dépensé en plus | <u>Fr. 1,616 55</u> |

Recettes.

| | |
|------------------------|-------------------|
| Prévu | Fr. 1,000 — |
| Reçu | » 1,507 70 |
| Reçu en plus | <u>Fr. 507 70</u> |

Il y a une petite augmentation de dépenses sur « Entretien et culture, » mais ce sont surtout les frais occasionnés par la remise à la Ville du monument du Général Dufour qui sont la cause principale de l'augmentation des dépenses de ce service.

Le service des promenades, serres et jardins de la Ville a été fait comme les années précédentes, sans nouvelles créations importantes.

Les dépenses ont porté, comme d'habitude, sur l'entretien des jardins et gazons, la réparation des clôtures et leur remplacement par des barrières en fer dans plusieurs endroits, tels que la rampe de la Treille, sous les ormeaux de la Place Neuve et au-dessous de la Gare. Deux nouvelles portes ont été placées, l'une au jardin des Alpes, du côté du square du Mont-Blanc, avec aménagement d'un chemin neuf, et l'autre au Parc de Montbrillant, à côté de la fontaine.

Par suite des travaux occasionnés par l'achèvement de la route de St-Georges, nous avons été forcés de procéder à l'arrachage d'un certain nombre de pieds de mélèze au bois de la Bâtie, et au bord du Rhône à celui de plusieurs vieux saules pour faire place à la construction du nouveau quai.

L'usage de la pelouse avoisinant le bois de la Bâtie et d'une faible portion de ce dernier a été concédé cette année pour une Ecole de troupes du Génie, qui ne nous a occasionné aucun dégât.

La multiplication dans les serres et couches a bien réussi, et grâce à la température exceptionnelle de cet été, les massifs du Jardin anglais ont été constamment bien garnis.

Le Carica Papaya a de nouveau fleuri, et nous avons pu obtenir un fruit qui, nous l'espérons, arrivera à maturité.

Nos serres ont, comme ces dernières années, fourni plusieurs grandes décorations pour des fêtes, des expositions et des œuvres de bienfaisance.

Le garde du bois de la Bâtie, M. Charbonnier, ayant passé à la Police cantonale, a été remplacé par M. Ph. Dentand.

Clôtures neuves pour promenades.

Le crédit annuel affecté à cette destination a été employé à la pose d'une clôture autour des massifs de la place neuve sous la terrasse de Sellon dur 46 m. et de ceux de la petite promenade contigue à la rampe de la gare sur une longueur de 260 m.

SECTION III

Horloges.

| <i>Dépenses.</i> | | <i>Recettes.</i> | |
|------------------|-------------------|---------------------------------------|------------------|
| | | Abonnements aux horloges électriques. | |
| Voté. | Fr. 8,006 — | Prévu. | Fr. 1,000 — |
| Dépensé. | » 8,525 85 | Reçu. | » 1,245 — |
| Dépensé en plus | <u>Fr. 525 85</u> | Reçu en plus.. | <u>Fr. 245 —</u> |

Il a été fait quelques réparations aux horloges de Saint-Pierre et du Molard ; à cette dernière, comme nous l'avons dit plus haut, un

cadran en verre dépoli a remplacé l'ancien, ce qui a permis d'y introduire l'éclairage, de même qu'on l'a fait aussi à celle de l'île au moyen d'une disposition différente.

Le nombre des abonnés aux horloges électriques est actuellement de 50; les horloges publiques sont au nombre de 24, y compris celle du clocheton de la Machine hydraulique.

Horloges publiques

Les horloges publiques à mouvement sont au nombre de 11 dans la Ville de Genève. Plusieurs de ces installations sont fort anciennes et ont été renouvelées partiellement à diverses reprises. Bien que les horloges électriques puissent être établies à moins de frais et qu'elles occupent une place infiniment moindre, le public ne renoncerait pas facilement aux services rendus par nos anciens mécanismes à sonnerie. Leurs indications sont moins précises peut-être, mais la marche en est facile à régler.

De toutes ces horloges, celle du temple de St-Gervais, établie en 1844, est de beaucoup la mieux conservée, grâce au soin avec lequel elle a été construite. D'autres mouvements, comme celui de l'église de la Madeleine, ne fonctionnent plus que moyennant une surveillance journalière.

CHAPITRE VIII

SERVICE DES EAUX

Ingénieur du Service des Eaux : M. Fr.-Louis MARIN.

| <i>Dépenses.</i> | | <i>Recettes.</i> | |
|------------------|----------------------|------------------|----------------------|
| Voté | Fr. 405 500 — | Prévu | Fr. 235,000 — |
| Dépensé . . . | » 419,736 20 | Reçu | » 248,914 40 |
| Dép. en plus . | <u>Fr. 14,236 20</u> | Reçu en plus . | <u>Fr. 13,914 40</u> |

Comme on le voit, l'augmentation des recettes compense, à peu de chose près, celle des dépenses. Ces différences entre les résultats de l'exercice et les prévisions budgétaires seront expliquées dans le courant du chapitre.

ADMINISTRATION

La Ville a fait une grande perte, à la fin de l'année 1884, dans la personne de M. l'ingénieur E. Merle d'Aubigné, directeur du service des eaux.

M. Merle d'Aubigné, enlevé dans la force de l'âge, par la maladie, avait rempli ses fonctions de la façon la plus remarquable et imprimé au service des eaux de la Ville l'essor qu'il a pris depuis quelques années.

Très bon administrateur et ingénieur distingué, il avait discerné d'emblée l'avenir qui s'ouvrait pour la Ville par l'utilisation des forces motrices du Rhône. Il avait consacré, dans les deux dernières années de sa vie, toutes ses forces et toute son intelligence à l'accomplissement de cette œuvre.

L'Administration municipale n'avait pas de collaborateur plus actif, plus énergique et plus dévoué ; elle gardera le reconnaissant souvenir des services qu'il lui a rendus.

M. l'ingénieur Fr.-L. Marin a été appelé à remplacer M. Merle à la tête du Service des Eaux. M. Marin était déjà occupé auparavant par la Ville, comme ingénieur, aux travaux du Rhône.

Ancienne machine hydraulique

Les travaux d'utilisation des forces motrices ont considérablement entravé la marche de nos turbines, et les ont forcées à des chômages prolongés.

Les pompes Callon ont été arrêtées du 8 au 24 février et du 1 au 9 avril. Les pompes Roy ont été arrêtées du 8 février au 23 mai et du 18 au 23 juin (ce dernier arrêt par suite de la rupture de l'engrenage).

D'où il résulte que la quantité d'eau élevée par les turbines :
Callon a été de 1,641,240 m³ au lieu de 2,637,500 m³ élevés en 1883
Roy " 1,624,704 " " 2,743,296 " " "

Total 3,265,944 m³ au lieu de 5,380,796 m³.

soit une différence de 2,114,852 mètres cubes qui ont dû être fournis par les pompes à vapeur.

Usine hydraulique à vapeur

Malgré la marche forcée à laquelle on a dû recourir pour suffire aux besoins du service, pendant les arrêts des turbines, les chaudières, machines et pompes se sont en général bien comportées, et n'ont nécessité que les réparations d'entretien inhérentes à toute machine.

Les pompes à vapeur ont élevé ensemble 4,199,426 mètres cubes, au lieu de 4,212,308 en 1883.

Elles ont élevé en moyenne 475,8 m³ par heure, soit par journée moyenne 7,374,9 m³.

La hauteur d'élévation étant de 57 m. la force moyenne développée a été de 100 chevaux-vapeur.

La consommation totale du charbon a été de 4,296,032 k., soit par heure 146,8.

Charbon dépensé pour élever 1000 m³ d'eau 308 k. 62.

Charbon dépensé par heure et par cheval en eau montée, allumage compris, 1,47 k.

Soit dépense en charbon pour élever 1000 m³ d'eau fr. 9,95.

Coût total de 1000 m³ élevés à la vapeur à 57 m. de hauteur fr. 14. 78, soit fr. 0. 25 pour une hauteur manométrique de 1 m.

Exploitation

Le tableau que nous donnons ci-dessous, résume la marche des différents moteurs, les quantités d'eau montées et les frais afférents aux diverses machines.

En comparant ces chiffres avec ceux des années précédentes, on remarque que le prix de revient de 1000 m³ d'eau montée a été sensiblement plus élevé. Cette différence s'explique par le fait que nous avons dû marcher beaucoup avec les pompes à vapeur. En revanche, le prix des 1000 m³ d'eau montée par les machines à vapeur a diminué, ce qui s'explique facilement en considérant que la marche des machines à vapeur a été continue, et que les frais n'ont pas augmenté en proportion de leur production.

En 1883, le prix de 1000 m³ d'eau, non compris l'intérêt et l'amortissement, se montait pour l'eau élevée par les pompes hydrauliques à Fr. 2,99
et pour les pompes à vapeur à » 17,90
pour la moyenne calculée sur le total du cube d'eau élevé
et le total des dépenses faites à » 5,735

Ces prix sont respectivement pour l'année 1884 :

pour les pompes hydrauliques » 4,51
pour les pompes à vapeur » 14,78
soit en moyenne » 10,25

Il y a donc eu une augmentation de 2,52 pour ‰ m³ sur le prix de revient de l'eau élevée par les pompes hydrauliques, une diminution de 3,12 par 1000 m³ pour l'eau élevée par les pompes à vapeur et une augmentation de 4,515 pour 1000 m³ d'eau élevée par l'ensemble de nos pompes.

Pour améliorer la distribution des quartiers élevés de la ville et de la banlieue, nous avons prolongé le conduit d'amenée d'eau au réservoir par une cheminée verticale de 5 mètres de hauteur, de sorte que l'eau doit s'élever d'autant avant de se déverser.

MARCHE DES POMPES PENDANT L'ANNÉE 1884

| DÉSIGNATION DES MOTEURS | NOMBRE DE TOURS | HEURES DE MARCHÉ | MÈTRES CUBES | Tours en moy. par minute | SALAIRES | GRAISSAGE ET DÉCHETS | ECLAIRAGE ET CHAUFFAGE | Combustible | Réparations | Frais divers, Drogues, etc. | BARRAGE | TOTAUX |
|-------------------------------|-----------------------|---------------------|------------------|-----------------------------|------------------|----------------------------|------------------------------|------------------|---------------|--------------------------------|---------------|------------------|
| Turbine Callon | 4.403.400 | 7902 | 1.641.240 | 8.6 | 6.330 60 | 2.304 85 | 1.434 90 | — — | 370 70 | 283 35 | 4000 — | 14.724 40 |
| » Roy | 2.538.600 | 5586 | 1.624.704 | 7.5 | | | | | | | | |
| Roues Cordier | — — | — — | — — | — | — — | — — | — — | — — | — — | — — | — — | — — |
| Pompes à vap. } 1 } 2 } | 10.625.740 | 4438 ⁸⁰ | 2.125.142 | 39.9 | 13 441 05 | 3.303 10 | 1.695 95 | 41 991 85 | 631 30 | 799 20 | — — | 61.862 45 |
| | 10.371.420 | 4987 | 2.074.284 | 39.4 | | | | | | | | |
| | | | <u>7.465.370</u> | | <u>19.771 65</u> | <u>5.607 95</u> | <u>3.130 85</u> | <u>41.991 85</u> | <u>1002 —</u> | <u>1082 55</u> | <u>4000 —</u> | <u>76.586 85</u> |

Prix de 1000 mètres cubes d'eau élevés en 1884 par les pompes hydrauliques : 4 fr. 51, non compris l'intérêt et l'amortissement.

Prix de 1000 mètres cubes d'eau élevés à la vapeur à 57 mètres de hauteur : 44 fr. 78, soit 0 fr. 25 pour une hauteur manométrique de 1 mètre.

Prix moyen de 1000 mètres cubes d'eau élevés en 1884, soit à l'eau soit à la vapeur : 10 fr. 25.

Canalisation.

Nous n'avons pas fait de poses importantes de canalisations dans la ville, pendant l'année 1884. Nous avons canalisé quelques rues où nous avons des demandes de concessions, et remplacé par de plus grandes des conduites qui ne suffisaient plus pour l'alimentation de nouveaux moteurs.

La longueur des conduites posées cette année se monte à 2,429^m (moins 591,6^m de conduites relevées), qui, ajoutés aux 70,327^m,4 du réseau de la ville et des communes suburbaines au 31 décembre 1883, portent la longueur totale du réseau à 72,164^m,8.

Dans la commune des Eaux-Vives, nous avons prolongé la canalisation du chemin des Pierres du Niton pour un nouveau moteur, et posé quelques canalisations pour concessions. Nous avons, en outre, fait le raccordement entre l'amorce de la route de Frontenex et la conduite du chemin du Marché, raccordement faisant partie des conditions de la convention passée entre la Ville et la commune des Eaux-Vives.

Dans la commune de Plainpalais, nous avons fait les raccordements prescrits par la convention, soit au chemin du Mail et au chemin de la Cluse. Nous avons relevé la canalisation de 50^{mm} du chemin des Grands-Philosophes pour la remplacer par des tuyaux de 100^{mm} et 80^{mm}, et posé quelques canalisations secondaires.

Dans la commune du Petit-Saconnex, il a été posé deux canalisations, l'une chemin Chandieu et l'autre rue Richemont.

En outre, il a été établi quelques canalisations pour le compte de particuliers dans des chemins privés, avec réserve de rachat dans le cas où ces chemins deviendraient propriété de la Ville.

Fontaines nouvelles et bouches d'eau.

I. Fontaines.

Il a été établi deux bornes-fontaines, l'une à la rue du Nord et l'autre au chemin des Délices.

Une borne-fontaine a été établie au cimetière de Saint-Georges et dans la commune des Eaux-Vives.

Une borne-fontaine a été établie au chemin de Montchoisy.

II. Bouches à eau.

Il a été établi un nouvel hydrante aux Terreaux-du-Temple.

Trois robinets de pression ont été substitués à des robinets à engrenage.

Pour l'arrosage des routes, il a été établi :

pour l'Etat de Genève, route de Malagnou, 1 hydrante,

» la commune des Eaux-Vives, chemin de l'Ecole, 1 hydrante,

» » » ch. de Villereuse, 1 hydrante,

» la commune du Petit-Saconnex, av. de la Servette, 1 hydrante,

» la Société des Magasins-Généraux, 3 hydrantes.

Le nombre total des bouches est de

678 dans la Ville de Genève,

43 dans la Commune de Plainpalais,

12 » » des Eaux-Vives,

5 » » du Petit-Saconnex,

41 pour les routes cantonales,

20 particulières,

739 bouches à eau au 31 décembre 1884.

Moteurs et Ascenseurs.

I. Moteurs.

Le nombre des moteurs hydrauliques en activité à la fin de 1883 était de 118. — 7 nouveaux moteurs ont été installés, savoir :

1 chez M^{me} Jaccard, fabrique d'eaux minérales, rue Grenus.

1 » M. Pricam, marchand de bois, Eaux-Vives.

1 » MM. Fleischbein & C^{ie}, manufacture de tabacs, Eaux-Vives.

1 » M. Guigon, marchand de bois, rue Versonnex.

1 » MM. Jacob & C^{ie}, doreurs et argenteurs, rue de l'Entrepôt.

1 » M. Dupont-Buëche, rue Gutenberg.

1 » M. Quirin, buanderie, chemin des Sources, Plainpalais.

Par contre, ont cessé de marcher 5 moteurs, savoir :

1 chez M. Gay-Detrey, rue du Môle.

1 » M. Vogt, brasserie des Pâquis.

2 » M. Schuchardt, imprimeur, Pélisserie.

1 » MM. Cusin & C^{ie}, manufacture de chapeaux, rue Petitot.

Le nombre des moteurs en fonction, à la fin de 1884, est de 120 pour 87 abonnés, et 11 dans les bâtiments municipaux.

II. Ascenseurs.

Il a été établi un ascenseur à l'Hôtel de la Métropole.

Le nombre des ascenseurs en fonction à la fin de 1884 est de 13, se répartissant dans 8 hôtels, 1 à l'Hôpital et 2 au Théâtre.

Concessions ménagères.

Le nombre des concessions d'eau était au 31 Décembre 1883 de
2087 débitant 3326 litres

Il a été ouvert pendant l'année

93 nouvelles concessions débitant 119 »

De plus,

7 anciennes concessions ont été rouvertes avec 8 »

et 26 concessions ont été augmentées de 26 »

ce qui donne un total de

2187 concessions avec 3479 litres

Par contre ont été fermées

4 concessions 4 litres

En outre

14 concessions ont été réduites avec 17 » } 81 »

20 concessions débitant 60 » } 81 »

ont été transformées au compteur.

2163 concessions débitant 3398 litres

Ces concessions se répartissent ainsi par Communes :

| | | | | |
|----------------|------|----------------------|------|--------|
| Genève | 1606 | concessions débitant | 2440 | litres |
| Plainpalais | 261 | » | 463 | » |
| Eaux-Vives | 153 | » | 246 | » |
| Petit-Saconnex | 137 | » | 235 | » |
| Chambésy | 6 | » | 14 | » |

2163 concessions débitant 3398 litres

Justification de l'emploi de l'eau.

En 1884, il a été élevé par les pompes : mètres cubes 7,465,370

La consommation se répartit ainsi :

| | | |
|-------------|--|------------------|
| 2087 | concessions anciennes pour 3,326 litres à 525.6 mètr. cub. par litre et par ans mètr. cub. | 1,748,145 |
| 93 | » nouvelles 119 » 262.8 » » . | 31,273 |
| 7 | » réouvertes 8 » 262.8 » » . | 2,102 |
| | » 30 augmentées 26 » 262.8 » » . | 6,832 |
| | suppléments d'été fr. 182670, soit à 0fr. 11 ¹ / ₂ le litre | 15,884 |
| | » » commune des Eaux-Vives . . . | 12,167 |
| <u>2187</u> | mètres cubes | <u>1,816,403</u> |
| | Tolérance 1/6 | 302,734 |
| | Total des concessions payantes à la jauge | <u>2,119,137</u> |
| | Compteurs eau ménagère | 77,498 |
| | » eau industrielle. | 95,176 |
| | Moteurs hydrauliques au mois. | 852,410 |
| | » » à l'année | 6,360 |
| | Ascenseurs | 41,340 |
| | Chemin de fer | 95,440 |
| | Arrosage des routes cantonales et chemins communaux | 11,945 |
| | Utilisation des forces motrices (éclairage électrique) . | 35,212 |
| | Entreprise des forces motrices (épuisement bras gauche du Rhône) | 333,274 |
| | Total de l'eau vendue, mètres cubes | <u>3,667,762</u> |

Le produit des concessions d'eau en 1884 ayant été de francs 233,472 95 le prix moyen de vente du mètre cube est de fr. 0,0636.

L'eau employée aux services municipaux est de 3,797,608 qui se répartissent ainsi :

| | | |
|-----|--|-----------|
| 129 | fontaines à 2540 litres par minute | 1,335,024 |
| 156 | urinoirs à 394 » » | 207,086 |

A reporter Fr. 1,542,110

Moteurs :

| | |
|--|---------|
| Ecole d'horlogerie | 51,980 |
| Théâtre | 37,210 |
| Atelier du service des Eaux 50 mètres cubes par jour . | 15,000 |
| Alimentation des chaudières | 11,664 |
| Turbine pour l'éclairage du clocheton ancienne machine 0,500 à la minute de 1527 heures 40 min. de marche | 46,825 |
| Ascenseur du Théâtre | 1,860 |
| Abattoir | 171,180 |

Bâtiments municipaux

| | |
|--|---------|
| 63 concessions débitant 239 litres à la minute | 125,618 |
|--|---------|

Concessions gratuites.

| | | |
|--|---------------------|--|
| Sécheron (Forget) | 7 1/2 litres | } Rachat de la source des Mesmes |
| " (Ferrier) | 3 1/2 " " | |
| Varembé (Aubert) | 12 " " | |
| Chanoines (de Chapeau- rouge) | 2 " " | } Rachat de haut-bancs |
| Fusterie (de Chapeau- rouge) | 8 " " | |
| Hôtel - de - Ville (de la Rive) | 9 " " | } démolition de l'arcade du Bourg-de-Four. |
| | 42 litres | |

Il reste donc mètres cubes 1,772,086
absorbés par les jets d'eau, cascades, arrosages et lavage
des rues.

Total, mètres cubes 3,797,608

Recettes du Service des Eaux.

Budget, Chap. VIII.

| | |
|---|----------------|
| Produit des concessions d'eau. | Fr. 235,000 — |
| Eau ménagère. | Fr. 169,606 15 |
| » motrice | » 48,625 25 |
| » industrielle | » 15,240 55 |
| Bouches particulières. | » 630 55 |
| Embranchements et location des outils | » 9,035 — |
| Location des compteurs. | » 733 25 |
| Vente de vieux matériaux. | » 1,237 10 |
| Bénéfice sur travaux divers. | » 5,329 05 |
| | <hr/> |
| | Fr. 250,436 90 |
| Reste dû au 31 Décembre 1884. | » 680 80 |
| | <hr/> |
| | Fr. 249,756 10 |
| Somme prévue au budget | » 235,000 — |
| | <hr/> |
| Soit excédant. | Fr. 14,756 10 |

Dépenses du Service des Eaux.

A. Entretien.

Lettres *a, b, c, d, e, f* : *Traitements, frais généraux, chauffage et éclairage.*

Budget Fr. 14,300 Dépensé Fr. 14,340

Les dépenses surpassent de Fr. 40 la somme portée au Budget.

Lettre *g* : *Bâtiments.*

Budget Fr. 1,500 — Dépensé Fr. 368 20

Différence en moins Fr. 1,131 80

Lettre *h* : *Entretien du barrage.*

Budget Fr. 4,000. Dépensé Fr. 4,000

L'entretien du barrage ayant été fait par le Service de l'Utilisation des forces motrices, nous avons crédité ce service de la somme portée au Budget.

Lettre *i* : *Entretien des pompes et turbines.*

Budget Fr. 16,000 — Dépensé Fr. 9,289 50

Différence en moins Fr. 6,710 50

Lettre *j* : *Entretien des pompes à vapeur et chaudières.*

Budget Fr. 40,000 — Dépensé Fr. 48,174 75

Différence en plus Fr. 8,174 75

Les frais de salaires, graissage, etc., ont été notablement augmentés par suite du service continu de ces appareils.

Lettre *k* : *Combustible pour les chaudières.*

Budget Fr. 20,000 — Dépensé Fr. 30,937 40

Différence en plus Fr. 10,937 40

La dépense réelle de combustible s'est élevée à Fr. 41,991 85. Seulement nous avons débité l'entreprise de l'Utilisation des forces motrices d'une somme de Fr. 11,054 45, représentant la dépense de charbon nécessitée pour les besoins de ce service.

En outre, comme il n'avait pas été tenu compte au budget du fait que nous serions obligés de recourir aux pompes à vapeur pendant la période d'approfondissement du bras gauche, nous avons sensiblement dépassé la somme qui nous était allouée.

Lettre *l* : *Entretien de la canalisation.*

Budget Fr. 4,000 — Dépensé 4,412 90

Différence en plus Fr. 412 90

Nous avons dû remplacer deux vannes de 250 mm à la rue Veronnex, représentant une valeur d'environ Fr. 400 chacune, ce qui explique cette augmentation de dépenses.

Lettre *m* : *Entretien des concessions.*

Budget Fr. 8,000 — Dépensé Fr. 5,623 80

Différence en moins Fr. 2,376 20

En 1883, nous avons dépensé Fr. 7,387 10, parce que nous avons remplacé la majeure partie des plateaux à bouchons par des regards en fonte; en 1884, nous en avons remplacé beaucoup moins, ce qui explique cette économie de Fr. 2,376 20.

Lettre *n* : *Entretien de l'outillage,*

Budget Fr. 1,000 — Dépensé Fr. 1,272 60

Différence en plus Fr. 272 60

Lettre *o* : *Entretien des fontaines.*

Budget Fr. 3,000 — Dépensé Fr. 2,534 20

Différence en moins Fr. 465 80

Lettre *p* : *Entretien des bouches d'arrosage.*

Budget Fr. 3,000 — Dépensé Fr. 2,406 10

Différence en moins Fr. 593 90

Les années précédentes, le budget de l'entretien de ces deux dernières rubriques était généralement dépassé. Cette année, il y a eu une petite économie provenant du meilleur état dans lequel se sont trouvées les fontaines et les bouches d'arrosage.

B. Travaux neufs.

Lettre *q* : *Établissement gratuit de concessions.*

Budget Fr. 5,000. Dépensé Fr. 7,243

Excédent Fr. 2,243

Nous avons toujours lieu de nous féliciter d'avoir introduit ce crédit, malgré les excédants de dépense qu'il nous a occasionnés.

Lettre r : *Canalisation nouvelle.*

Budget Fr. 10,000 — Dépensé Fr. 18,344 05
Excédant Fr. 8,344 05

Comme toujours, cette rubrique a largement dépassé le chiffre du budget ; il est, en effet, impossible de préciser les canalisations qui seront demandées dans le courant d'une année, puisqu'elles sont subordonnées aux demandes de concessions d'eau. Rappelons aussi que nous avons dû canaliser, dans la commune de Plainpalais, une partie du chemin du Mail et de la route de la Cluse, et, dans la commune des Eaux-Vives, une partie de la route de Frontenex, cela pour nous conformer aux conventions passées avec ces communes.

Lettre s : *Etablissement des bouches et fontaines nouvelles.*

Budget Fr. 3000 — Dépensé Fr. 1229 60
Différence en moins Fr. 1770 40

Malgré que le crédit de cette rubrique soit de fr. 2000 inférieur à celui de l'année dernière, nous avons une économie de fr. 1770 40 qui résulte du fait que le remplacement des bouches dites tabatières est complètement terminé, et que nous n'avons plus comme dépense que l'établissement proprement dit des bouches et fontaines.

Nous n'avons pas placé de nouvelles plaques indicatrices cette année mais nous serons obligés de faire cette dépense l'année prochaine.

Lettre t : *Outillage neuf et mobilier.*

Budget Fr. 1200 — Dépensé Fr. 597 —
Différence en moins Fr. 603 —

Lettre u : *Etablissement de Compteurs en location.*

Budget Fr. 1500 — Dépensé Fr. 3218 90

Excédant Fr. 1718 90.

Cette rubrique, qui figure pour la première fois au budget, nous donne un excédant de dépense de Fr. 1718 90.

Comme pour les canalisations, il n'y a pas là une dépense proprement dite, puisque ce capital figure à l'actif du Service des Eaux.

Extra-budgetaire.

Dépensé . Fr. 1734 95

Cette dépense a été occasionnée par des essais que nous avons faits pour étudier s'il serait possible et efficace d'établir dans le bras gauche du Rhône, entre le pont de la Coulouvrenière et le futur bâtiment des turbines, un immense filtre artificiel. A cet effet, nous avons fait construire dans le jardin de l'Usine à vapeur deux cuves en briques, dans lesquelles nous avons disposé, par étage, du sable fin, du sable moyen, du gros sable, du petit gravier et du gros gravier, le tout reposant sur une voûte de béton maigre. Les essais ont été faits avec de l'eau renfermant du virus charbonneux et l'analyse de cette eau recueillie après son passage au travers de toutes ces couches successives a démontré qu'elle n'avait pas abandonné ses principes nuisibles.

Nous avons donc renoncé à la construction d'un filtre.

CHAPITRE IX

VOIRIE

Chef de la Voirie : M. VAUCHER-GRASSET.

| <i>Dépenses.</i> | | <i>Recettes.</i> | |
|---------------------|---------------------|---|---------------------|
| Budget nos 46 à 50. | | Vente de ruclons et Etablissement de trottoirs. | |
| Voté . . . | Fr. 263,525 — | Prévu . . . | Fr. 54,000 — |
| Dépensé . . . | » 261,372 20 | Reçu . . . | » 45,308 80 |
| Dép. en moins. | <u>Fr. 2,152 80</u> | Reçu en moins | <u>Fr. 8,691 20</u> |

La diminution des recettes porte tout entière sur l'établissement de trottoirs dans les nouveaux quartiers. Elle est compensée par une diminution correspondante aux dépenses.

La diminution des dépenses se décompose comme suit :

| | |
|---------------------------------|----------------------|
| Entretien des rues | Fr. 7,129 40 |
| Enlèvement des neiges | » 3,463 20 |
| | <u>Fr. 10,592 60</u> |

dont il faut déduire les augmentations suivantes :

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| Entretien des ponts | Fr. 2,786 50 |
| » égouts | » 5,416 60 |
| » dépôts | » 236 70 |
| | <u>» 8,439 80</u> |
| diminution nette | <u>Fr. 2,152 80</u> |

L'entretien de nos voies publiques n'a donné lieu à aucune remarque importante. Signalons cependant le fait que nous sommes

enfin arrivés cette année à boucler sans déficit le budget de nos dépenses pour ce chapitre.

Le nombre des ouvriers a peu varié, il n'a toutefois été que peu repourvu aux quelques vacances qui se sont produites dans le courant de l'année.

SECTION I

Entretien des rues.

| | |
|--------------------|---------------------|
| Voté. | Fr. 244,000 — |
| Dépendé | » 236,870 60 |
| Dépendé en moins . | <u>Fr. 7,129 40</u> |

I

Rues pavées et asphaltées.

Budget n° 46, lettre c.

| | |
|--------------------|----------------------|
| Voté. | Fr. 44,000 — |
| Dépendé | » 32,998 50 |
| Dépendé en moins . | <u>Fr. 11,001 50</u> |

Un certain nombre de travaux de pavage que nous avons pensé effectuer l'année dernière ont pu être ajournés; telle est la raison de l'économie réalisée sur ce service.

Outre l'entretien ordinaire, qui occupe continuellement au moins une équipe de paveurs, il a été pourvu à l'exécution d'un certain nombre de travaux d'une importance qui dépasse celle d'un simple entretien, ou qui marquent un progrès sur l'état de choses existant.

Le trottoir central du boulevard Helvétique dans sa partie orientale, où il présente une pente assez forte, a été pourvu de bordures et de rigoles pavées.

La rue Neuve du Manège et sa voisine la rue du Manège, ont été pavées à neuf.

La rue des Granges a été pavée à neuf en pierres carrées sur une moitié environ de sa longueur. Ce travail sera poursuivi et probablement achevé en 1885.

Dans le but de faciliter le stationnement des voitures de place sur le quai du Mont-Blanc, on a prolongé jusque vers le débarcadère du quai des Pâquis, l'une des allées pavées de la chaussée.

L'extrémité sud de la rue des Terreaux du Temple a été rectifiée et repavée, et le talus qui séparait la voie haute de la rue neuve a été remplacé par un mur de soutènement en prolongation de celui qui existait déjà.

Le trottoir de la rue du Rhône, entre les places du Rhône et du Lac, a été rectifié et élargi du côté des numéros impairs. Ce travail se justifiait par la convenance d'assurer et de faciliter la circulation des piétons, qui se faisait jusqu'alors en grande partie sur la chaussée.

En raison de l'emplacement désigné pour l'érection du monument élevé à la mémoire du général Dufour, l'arrangement de la place Neuve a dû être remanié. Le Conseil Administratif s'est arrêté au plan qui lui paraissait satisfaire dans la plus grande mesure les exigences de la circulation et celles de la décoration de la place. Outre le refuge de forme elliptique qui entoure le monument, il a été disposé sur le grand axe du Théâtre deux refuges circulaires ornés de candélabres à cinq branches. On a profité de l'exécution de ces travaux pour améliorer le nivellement général de la place, qui ne pourra être achevé que lorsque l'occasion se présentera de relever la voie du tramway.

Le macadam a été substitué au pavé rond dans la rue de la Fontaine.

Un essai de pavage en bois d'après le procédé appliqué aux derniers travaux exécutés à Paris, a été fait rue de l'Hôtel-de-Ville sur une centaine de mètres de superficie environ. Il serait prématuré de se prononcer dès aujourd'hui sur la valeur de ce système de chaussée, avantageux surtout pour des artères plus fatiguées par le roulage que ne le sont celles de notre ville. Il est à remarquer, en outre, qu'il présente de grands inconvénients dans nos rues, par le fait qu'il se prête peu à l'obligation trop fréquente de défaire et refaire des por-

tions de chaussées pour des réparations de canaux et conduites qui, dans d'autres villes, où ce système est appliqué, sont placés seulement sous les trottoirs.

La barrière en fonte de la rampe de la Treille a été continuée jusqu'à l'extrémité de la plate-forme, sur une longueur de cinquante mètres. L'ancienne balustrade, dont les vides étaient trop considérables, permettait aux enfants de la franchir, et la clôture en bois dont elle était doublée ne s'opposait qu'imparfaitement à ce périlleux exercice.

Notons enfin l'établissement de 9 passerelles pavées dans les nouveaux quartiers.

II

Entretien spécial pour la voie ferrée Rive-Neuve.

Budget n° 46, lettre d.

| | | | |
|-------------------|-----|-------|---|
| Voté. | Fr. | 8,000 | — |
| Dépensé | » | 8,000 | — |
| | | <hr/> | |

Une partie de cette dépense n'étant pas encore effectuée, le solde non dépensé a été porté à compte de réserve.

III

Rues macadamisées.

Budget N° 46, lettre e.

| | | | |
|--------------------------|-----|--------|----|
| Voté | Fr. | 40,000 | — |
| Dépensé | » | 40,352 | 50 |
| | | <hr/> | |
| Dépensé en plus. | Fr. | 352 | 50 |
| | | <hr/> | |

Nous n'avons aucune remarque à présenter sur ce chapitre; rappelons toutefois que les approvisionnements de gravier et de macadam n'entrent que pour une faible part dans les éléments de cette rubrique du budget, et que ce sont les journées de clayage, de

raclage de la boue, d'enlèvement de la poussière, de main-d'œuvre, en un mot, qui chargent le plus ce compte de dépenses.

IV

Entretien des Trottoirs.

Budget N° 46, lettre *f*.

| | |
|--------------------|---------------------|
| Voté | Fr. 8,000 — |
| Dépensé | » 6,871 80 |
| Dépensé en moins . | <u>Fr. 1,128 20</u> |

Les trottoirs asphaltés ou cimentés sont plus en faveur auprès du public et des propriétaires d'immeubles que les trottoirs pavés qu'on rencontre encore dans beaucoup de nos rues ; des demandes de substituer ces dallages au pavé parviennent fréquemment à la ville de la part des propriétaires, souvent aussi de leurs locataires du rez-de-chaussée, négociants et cafetiers surtout. Des ouvertures semblables sont presque toujours accueillies favorablement en tant qu'elles sont appuyées par une offre équitable de participation. C'est sur cette base que la ville a fait daller en ciment ou en asphalte un certain nombre d'anciens trottoirs, parmi lesquels ceux de la place du Molard, côté ouest, ainsi que d'autres, place du Lac, rue du Cendrier, rue d'Italie, etc.

V

Etablissement de trottoirs dans les nouveaux quartiers.

Budget n° 46, lettre *g*.

| <i>Dépenses.</i> | | <i>Recettes.</i> | |
|-------------------|----------------------|------------------|---------------------|
| Voté. | Fr. 28,000 — | Prévu | Fr. 14,000 — |
| Dépensé | » 10,079 25 | Reçu | » 4,708 80 |
| Dépensé en moins | <u>Fr. 17,920 75</u> | Reçu en moins . | <u>Fr. 9,291 20</u> |

Cet article de notre budget municipal continue à se ressentir du chômage que subit l'industrie du bâtiment et de l'absence presque

complète de constructions neuves. Il n'a été établi en 1884 que quinze nouveaux trottoirs, pour la plus grande partie dans les vieux quartiers.

VI

Sablage et arrosage.

Budget n° 46, lettre *h*.

| | |
|-----------------------|---------------------|
| Voté | Fr. 10,000 — |
| Dépensé | » 11,951 50 |
| Dépensé en plus . . . | <u>Fr. 1,951 50</u> |

Cette augmentation provient de ce qu'un certain nombre de journées de clayage qui ont été portées à ce compte concernaient plutôt ceux de *rues macadamisées* et de *rues asphaltées*. Ces derniers sont diminués d'autant. On peut noter également que l'été exceptionnellement sec a donné lieu à des frais d'arrosage plus élevés que de coutume.

Mentionnons à ce propos l'usage plus fréquent d'arroser nos ponts et quelques-unes de nos rues les plus fréquentées durant la saison d'hiver, lorsque la température le permet, pour les débarrasser des boues persistantes qui s'y accumulent.

Faite même à de longs intervalles, cette opération contribue notablement à la propreté de la voie publique.

VII

Nettoisement des rues.

Budget n° 46, lettre *i*.

| <i>Dépenses.</i> | | <i>Recettes.</i> | |
|-------------------|----------------------|--------------------|------------------|
| Voté | Fr. 95,000 — | Prévu | Fr. 40,000 — |
| Dépensé | » 112,977 20 | Reçu | « 40,600 — |
| Dépensé en plus | <u>Fr. 17,977 20</u> | Reçu en plus . . . | <u>Fr. 600 —</u> |

Cette augmentation de dépense s'explique en grande partie par les causes suivantes :

1^o L'année 1884 ne compte pas une seule journée de neige importante; dans les années précédentes, se présentaient des périodes prolongées, durant lesquelles tous les cantonniers et les chevaux du service de la voirie étaient exclusivement occupés à la mise en tas et au transport de la neige et, par conséquent, portés à ce compte-là.

2^o Les exigences du Bureau de salubrité et l'apparition de l'épidémie de choléra ont compliqué le service par la suppression des dépôts de manutention établis dans l'intérieur de la ville; les frais de charriages s'en sont trouvés augmentés, en sorte que l'économie que l'on pouvait espérer de la diminution de 6 chevaux ne s'est pas réalisée en ce qui concerne le service du nettoyage.

Le service du nettoyage de nos rues a été continué en 1884 sur les mêmes bases que dans les années précédentes; quelques économies ont pu être réalisées sur le nombre des chevaux et charretiers employés au transport des immondices. Ce chiffre a pu être réduit de 32 à 28.

Les appréhensions qui se sont manifestées dans le courant de l'année au sujet de l'épidémie de choléra qui a éclaté sur divers points de l'Europe méridionale ont conduit l'administration à adopter les mesures de propreté les plus minutieuses dans les divers services de la voirie. Outre les travaux exécutés d'office par les ouvriers de la Ville, sur le rapport des Comités de quartier désignés par le Conseil Administratif, les plus grands soins ont été voués au nettoyage des rues, places et allées, à la propreté des latrines publiques et urinoirs, comme au bon fonctionnement des gouffres de trottoirs et des égouts publics; les désinfectants de toute nature ont été employés dans une large mesure.

VIII

Latrines, urinoirs.

Budget n^o 46, lettre j.

| | |
|-----------------------|--------------------|
| Voté | Fr. 5500 — |
| Dépensé | » 8157 55 |
| Dépensé en plus . . . | <u>Fr. 2657 55</u> |

L'administration a continué à vouer son attention à l'amélioration des installations de cet ordre ; plusieurs d'entre elles ont été transformées, pourvues de circulation d'eau et d'écrans. Il est à noter que ce genre d'appareils est, par sa nature même, assez coûteux de premier établissement, et particulièrement exposé à se détériorer. Trois ouvriers de la voirie sont exclusivement occupés au nettoyage de ces utiles établissements.

Une colonne lumineuse a été établie sur la place des Alpes, en remplacement d'une colonne en fonte à une place.

Le crédit voté a été un peu dépassé sur cette rubrique, cela provient de ce que nous avons dû prendre cette année des mesures de salubrité extraordinaires dans le but de rassurer le public et d'éviter des récriminations, et d'un autre côté, nous avons procédé à des aménagements coûteux dans presque tous les urinoirs qui demandaient une amélioration, dépense qui de ce fait ne se représentera pas en 1885.

IX

Noms de rues.

Budget n° 46, lettre *k*.

| | |
|----------------------------|---------------|
| Voté | Fr. 300 |
| Dépensé | » 282 |
| Dépensé en moins | <u>Fr. 18</u> |

Sur la demande des propriétaires intéressés, la ruelle reliant les rues St-Victor et Constantin a reçu le nom de « Passage François Huber », en mémoire du célèbre aveugle, auteur de travaux remarquables sur les abeilles.

SECTION II

Ponts et quais

Budget N° 47.

| | |
|---------------------------|---------------------|
| Voté | Fr. 3,200 — |
| Dépensé | » 5,986 50 |
| Dépensé en plus | <u>Fr. 2,786 50</u> |

Lors de la suppression de la deuxième voie de tramway du pont du Mont-Blanc, la Ville avait consenti à supporter la moitié des frais de réfection de l'asphalte exécutée par les soins de la Compagnie, comme correspectif des facilités qui résulteraient de cette suppression pour la circulation ordinaire ; le chiffre de cette allocation a grevé de 2200 fr. environ le budget des ponts.

La mise à sec du bras gauche du Rhône offrait une occasion et des facilités exceptionnelles de retoucher et repeindre à neuf le dessous des ponts de l'île, travail qui a été exécuté en mars et avril.

Profitant des mêmes circonstances favorables, notre service des travaux a fait réparer et rejointoyer la maçonnerie de parement du quai de la Poste, spécialement dans la partie immergée du mur de quai.

La personne qui s'était chargée de l'exécution du socle du monument Dufour ayant cru pouvoir s'exonérer des mesures de précaution qui lui avaient été prescrites de la façon la plus précise pour être autorisée à faire circuler sur les ponts de l'île un bloc de pierre d'un poids de 13,000 kilos environ, il en est résulté un effondrement partiel du tablier en fer d'un des ponts, ainsi qu'une déformation d'une des entretoises.

Les frais de réparation se sont élevés à 500 fr. environ. Eu égard à la destination de ce bloc de pierre et au rôle généreux pris par la dite personne dans cette circonstance, le Conseil Administratif n'a pas cru devoir insister sur sa réclamation à ce sujet.

La reconstruction du pont de la Machine, sur le bras gauche du Rhône, a été exécutée pendant les premiers mois de l'année. La mise en place des palées en fer montées sur pilotis a coïncidé avec la mise à sec du bras gauche, et a par conséquent pu être exécutée avec toutes les facilités et la précision désirables. La nouvelle passerelle présente une largeur de 4^m 80 entre garde-corps, soit 1^m 50 de plus que l'ancienne. La seconde moitié du pont, dont la construction sera combinée avec la création d'un barrage mobile destiné à concourir à la régularisation du niveau du lac, se fera ultérieurement.

L'axe du nouveau pont a été fixé à quelques mètres en aval de l'ancien, ce qui paraissait plus avantageux au point de vue de la circulation publique et permettait la conservation de l'ancienne passerelle jusqu'à l'ouverture de la nouvelle.

L'espace compris entre le nouveau pont et le bâtiment de la Machine a été couvert d'une poutraison en fer et transformé en une plateforme asphaltée ; enfin, la passerelle en encorbellement située sur la face sud du bâtiment a été reconstruite en fer et dallée en asphalte ; l'éclairage du pont a été notablement amélioré.

SECTION III.

Entretien des égouts

Budget n° 48.

| | |
|---------------------------|--------------------|
| Voté | Fr. 6500 — |
| Dépensé | * 41916 60 |
| Dépensé en plus | <u>Fr. 5416 60</u> |

La somme relativement très minime, affectée à l'entretien des égouts de la Ville, ne laisse aucune marge pour quelque création nouvelle ; c'est pourquoi les embranchements nouveaux dont l'établissement s'impose doivent forcément faire l'objet de demandes de crédits supplémentaires. Le Conseil Administratif s'était proposé de s'adresser à cet effet au Conseil Municipal, mais la régularisation de deux décisions de cet ordre n'aurait pu intervenir en temps opportun.

Depuis longtemps, l'Etat, de concert avec les Administrations municipales de la Ville et du Petit-Saconnex, se préoccupe des conditions sanitaires résultant de l'infection du Nant des Grottes par les eaux des immeubles riverains qui s'y déversent.

Le territoire de la Ville ne confine à ce nant dans la partie où il est à ciel ouvert, que sur un parcours très restreint ; néanmoins plusieurs immeubles ayant été élevés sur cette portion de la Commune, le Conseil Administratif a estimé devoir, dans un moment où l'on cherchait à écarter toutes les causes d'insalubrité de notre ville, exécuter d'urgence un tronçon d'égout de 170 m. destiné à recueillir les eaux de tous les immeubles riverains des rues des Grottes et du Grand Pré, situés sur le territoire de la Commune. Le montant de ce travail s'élève à 3480 francs.

Dans le même ordre de choses, en vertu d'une convention passée avec la Société Immobilière et datée du 4 Septembre 1879, la Ville avait pris l'engagement d'exécuter dès que le besoin s'en ferait sentir, un canal d'égout dans un chemin dit : *Rue des Amis*, tendant de la rue de la Pépinière au chemin privé dit : Rue Cité de la Corderie.

Cette canalisation ayant été demandée par un propriétaire, le Conseil Administratif a déféré à ce vœu, le coût du travail s'est élevé à fr. 574 75 c.

SECTION IV

Dépôts.

Budget n° 49.

| | |
|---------------------------|-------------------|
| Voté | Fr. 4825 — |
| Dépensé | « 5061 70 |
| Dépensé en plus | <u>Fr. 236 70</u> |

Achat et entretien d'outils.

Entr'autres acquisitions faites durant l'année, mentionnons un rouleau compresseur d'un petit modèle; cet engin, beaucoup plus léger et plus maniable que celui qui a été acquis en 1875, rend de grands services pour l'entretien et les rechargements partiels des chaussées.

L'autre appareil, d'un poids de 8000 kil., qui exige un attelage de 6 à 8 chevaux, doit être réservé pour les grands travaux et des opérations d'une certaine durée.

La Ville fait installer actuellement dans les locaux situés au-dessous de la salle de gymnastique et du préau couvert du nouveau collège de la Prairie, de vastes locaux comme magasins et entrepôts de voirie; un crédit sera ultérieurement demandé au Conseil Municipal pour l'aménagement intérieur de ces locaux.

SECTION V

Enlèvement des neiges.

BUDGET N° 50.

| | |
|----------------------------|--------------------|
| Voté | Fr. 5000 — |
| Dépensé | » 1536 80 |
| Dépensé en moins | <u>Fr. 3463 20</u> |

L'année 1884 s'est montrée exceptionnellement favorable au point de vue de l'entretien de nos voies publiques.

Une seule chute de neige, de minime importance, s'est produite à la fin de Novembre, et a occasionné une dépense très inférieure au chiffre atteint dans les années précédentes.

CHAPITRE X

ÉCLAIRAGE DE LA VILLE

| <i>Dépenses.</i> | | <i>Recettes.</i> | |
|------------------|---------------------|---------------------------|--------------|
| Voté. | Fr. 128,000 — | Redevance de la Compagnie | |
| Dépendé | 129,983 20 | du Gaz. | Fr. 30,000 — |
| Dép. en plus. . | <u>Fr. 1,983 20</u> | | |

Dans cette augmentation de Fr. 1,923 20, est comprise une somme de Fr. 600 environ pour l'éclairage supplémentaire des Rues-Basses à l'occasion des fêtes du nouvel-an.

L'éclairage public comprenait à la fin de 1884 :

- 560 becs à nuit entière;
- 668 » à minuit;
- 99 » d'éclairage supplémentaire d'été;
- 14 » phares;
- 2 » conjugués de 300 litres.

1,343 becs, soit une augmentation de 24 becs sur l'année précédente.

CHAPITRE XI

POLICE ET SURVEILLANCE

Chef des inspecteurs municipaux : M. F. ROLLER.

| <i>Dépenses</i> | | <i>Recettes.</i> (Contraventions de Police) | |
|-------------------------|-------------------|--|------------------|
| Voté | Fr. 24,340 — | Prévu | Fr. 1,500 — |
| Dépensé | » 23,813 35 | Reçu | » 1,382 — |
| Dép. en moins | <u>Fr. 526 65</u> | Reçu en moins | <u>Fr. 118 —</u> |

Autorisations pour travaux particuliers.

Le Conseil Administratif a accordé, en 1884, 711 autorisations pour travaux particuliers, se répartissant de la manière suivante :

| | |
|--|------------|
| Enseignes | 334 |
| Cadres, tableaux, vitrines | 2 |
| Lanternes à gaz, attributs | 16 |
| Etalages | 5 |
| Tentes fixes ou mobiles | 59 |
| Réparations de faces | 95 |
| Fermetures de magasins | 31 |
| Canaux et réparations des dits | 54 |
| Trottoirs, marches, seuils | 17 |
| Terrasses, murs, balcons | 16 |
| <i>A reporter</i> | <u>629</u> |

| | | |
|--|---------------------|-----|
| | <i>Report</i> . . . | 629 |
| Dépôts de matériaux | | 14 |
| Renvois d'eau, descentes | | 15 |
| Abat-jour, stores, volets | | 14 |
| Sonnettes et autres saillies | | 6 |
| Arcades, portes et fenêtres | | 22 |
| Fouilles | | 2 |
| Démolitions de bâtiments | | 2 |
| Construction de hangars | | 4 |
| » de bâtiments | | 3 |
| | | 711 |

soit 63 autorisations de plus qu'en 1883.

Service de police.

Pendant l'année 1884, la Police municipale a relevé 1567 contraventions, soit 8 de plus qu'en 1883. En voici le détail :

- 63 Dégradations d'édifices, promenades et cimetières.
- 377 Dépôts de balayures aux heures interdites.
- 63 Enseignes placées sans autorisation.
- 20 Dépôts de matériaux non autorisés.
- 13 Lavage dans les fontaines.
- 37 Travaux sur la voie publique non autorisés.
- 22 » non ou mal éclairés.
- 25 » négligés.
- 38 Stationnements d'ânes, chevaux et chars.
- 155 Embarras sur la voie publique.
- 187 Malpropreté des cours, allées et latrines.
- 27 Transports de fumier aux heures interdites.
- 159 Tapis secoués sur la voie publique.
- 19 Allures défendues.
- 142 Vases sans barrières sur les fenêtres.
- 105 Jets de pierres et eaux sales sur la voie publique.
- 4 Pour avoir uriné sur la voie publique.
- 11 Linge étendu hors des fenêtres.

1467 à reporter.

1467 *Report*

- 6 Bois refendu sur la voie publique.
- 18 Voitures et chars non éclairés.
- 26 Circulation des voitures dans le marché.
- 25 Objets divers prohibés, tels que poules, lapins, pigeons, branloires surchargées.
- 4 Affichages interdits.
- 4 Scandales dans les Halles et Marchés.
- 10 Ponts mobiles sans barrières ou rebords.
- 3 Feux divers.
- 2 Viande mal couverte.
- 2 Dépôts de neige sur la voie publique.

1567 contraventions.

Ces contraventions ont eu les résultats suivants :

| | |
|---|-------------|
| Annulées | 180 |
| Transmises à la Justice de paix | 68 |
| Réglées au Bureau de police municipale | 1319 |
| Total égal | <u>1567</u> |

Il y a eu, en outre, 57 mises en fourrière (objets divers abandonnés sur la voie publique, chars, chevaux, ânes, etc.)

Personnel.

Dans le courant de l'été, le Conseil Administratif a reçu la démission de l'inspecteur Moré, nommé concierge au Palais de Justice. Il a été remplacé par M. Jean Ryhen.

CYGNES ET CANARDS.

Le nombre de ces animaux n'a que peu augmenté. Nous avons cependant, sur notre demande, reçu de la ville de Zurich, qui nous l'a envoyée à titre de cadeau tout à fait gracieux, une superbe paire de cygnes blancs à col noir, qui constituent une charmante variété.

Nous avons reçu de M^{me} Prevost-de la Rive une paire de canards milouins. Les canards ayant trop multiplié, nous en avons envoyé, comme l'année précédente, une certaine quantité à l'Hôpital cantonal.

CHAPITRE XII

HALLES ET MARCHÉS

Inspecteur des Halles et Marchés : M. E. GUIGNARD.

| <i>Dépenses.</i> | | <i>Recettes.</i> | |
|-------------------|-------------------|------------------|---------------------|
| Voté. | Fr. 9,300 — | Prévu | Fr. 92,700 — |
| Dépensé | » 9,092 25 | Reçu. | » 101,091 55 |
| Dépensé en moins. | <u>Fr. 207 75</u> | Reçu en plus. | <u>Fr. 8,391 55</u> |

Halles.

A la Halle de Rive, sur 74 cases ou magasins, il en a été loué en 1884 :

- 52 pendant toute l'année ;
- 1 aux jetons, »
- 3 pendant 9 mois ;
- 4 » 6 mois, dont 3 aux jetons ;
- 2 » 3 mois.

62 cases.

A la Halle de l'Île, sur 64 cases, il en a été loué pendant l'année :

- 57 pendant toute l'année ;
- 1 aux jetons, »
- 2 pendant 3 mois ;
- 1 » 2 mois.

61 cases.

Le produit de chaque Halle est réparti comme suit :

| | | |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Halle de Rive, Cases. | Fr. 7,421 60 | |
| » Caves | » 612 75 | |
| Emplacements libres et jetons. . . | » 2,207 70 | Fr. 10,242 05 |
| | <hr/> | |
| Halle de l'île, Cases. | Fr. 7,795 60 | |
| » Greniers. | » 480 — | |
| Emplacements libres et jetons. . . | » 3,679 40 | Fr. 11,955 — |
| | <hr/> | |
| Total général. | Fr. 22,197 05 | |

Marchés.

| | |
|---|---------------|
| Les places louées à l'année ont produit | Fr. 21,830 40 |
| » au jeton soit au jour le jour | » 15,621 70 |
| | <hr/> |
| soit ensemble | Fr. 37,452 10 |

Places du nouvel-an.

Les places de nouvel-an ont produit net Fr. 8,204 50.

CHAPITRE XIII

SECOURS POUR LES INCENDIES

Conservateur du matériel : M. F. GIRON.

| <i>Dépenses.</i> | | <i>Recettes.</i> | |
|-------------------|---------------------|------------------|------------------|
| Voté. | Fr. 26,340 — | Prévu. | Fr. 500 — |
| Dépensé | » 23,080 45 | Reçu. | » 5 — |
| Dép. en moins. | <u>Fr. 3,259 55</u> | Reçu en moins | <u>Fr. 495 —</u> |

Aux recettes nous avons espéré pouvoir obtenir de l'Etat une part dans le produit des amendes pour contraventions au Règlement de police sur le ramonage des cheminées, etc., ce qui paraît de toute équité, la Ville supportant seule les dépenses relatives aux secours contre les incendies. Mais, jusqu'ici, l'Administration cantonale n'a pas pris en considération nos réclamations à cet égard.

Aux dépenses, outre l'économie indiquée ci-dessus, nous avons réservé Fr. 1,500 comme première annuité pour achat de pantalons.

Service.

Il y a eu 67 alertes, soit 4 de moins qu'en 1883.

Elles se divisent comme suit :

| | <i>de jour</i> | | <i>de nuit</i> | |
|---------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| | <i>inquiétants</i> | <i>peu graves</i> | <i>inquiétants</i> | <i>peu graves</i> |
| En 1884 | <u>2</u> | <u>6</u> | <u>0</u> | <u>3</u> |
| En 1883 | 2 | 6 | 2 | 3 |

Feux de cheminées.

| | <i>de jour</i> | | <i>de nuit</i> | |
|---------|----------------|------------|----------------|------------|
| | inquiétants | peu graves | inquiétants | peu graves |
| En 1884 | 4 | 23 | 1 | 5 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| En 1883 | 2 | 30 | 2 | 9 |

Feux dans la banlieue.

| | |
|------------------|-------|
| En 1884. | 4 |
| | <hr/> |
| En 1883. | 4 |

Feux à la campagne.

| | |
|------------------|-------------------------|
| En 1884. | 3 de jour et 8 de nuit. |
| | <hr/> |
| En 1883. | 2 de jour et 5 de nuit. |

Fausses alertes.

| | |
|------------------|-------------------------|
| En 1884. | 3 de jour et 5 de nuit. |
| | <hr/> |
| En 1883. | 2 de jour et 3 de nuit. |

Pour ces 67 alertes, 1,034 sapeurs se sont présentés ; en 1883, 1,096 sapeurs avaient été présents aux 71 alertes.

Les présences les plus nombreuses sont :

Aux Magasins Généraux, le 16 Juillet, 112 sapeurs.

Chemin des Savoises, près du Cirque, maison Favre, le 31 Décembre, 155 sapeurs.

| | | |
|-------------------------|------------------------------|---------------|
| Le travail a été fait : | Rive droite, par. | 141 sapeurs. |
| | » Rive gauche, par | 231 » |
| | » Banlieue. | 402 » |
| Répondu à l'alerte : | Campagne | 260 » |
| | | <hr/> |
| | Total. | 1034 sapeurs. |

Feux à signaler dans la ville.

Le 25 Mars, rue de la Croix-d'Or, laboratoire Leclerc, blessures peu importantes.

Le 9 Juin, rue du Marché, 2^{me} étage, attaque difficile.

Veilles de nuit : 1 seule ; il y en avait eu 7 en 1883.

Gardes au Théâtre : 215 pour représentations ou concerts ; en 1883, 230.

Ce service a été modifié ; la garde, composée de 15 hommes, a été réduite à 11, mais la paie des sapeurs a été augmentée.

Exercices aux engins : 3 et 1 exercice pour la Croix-Rouge.

Le bataillon a perdu, en 1884, deux excellents officiers : MM. les 1^{ers} lieutenants Walz et Henri Henny, qui laissent d'unanimes regrets.

Nous avons, en outre, à signaler deux démissions de 1^{ers} lieutenants, celles de MM. Pourroy et Schneider.

Enfin, M. le commandant Liodet a dû aussi quitter le bataillon, qui perd en lui un chef distingué, d'un dévouement à toute épreuve et dont la haute expérience a rendu de grands services. M. Liodet avait présidé à la réorganisation du corps. Le Département militaire a provisoirement appelé à exercer le commandement à sa place M. le major Malet, puis sur la démission de ce dernier, a nommé récemment M. le major André Bourdillon au commandement du bataillon.

M. Guntz, caporal, a été promu au grade de lieutenant et classé dans la 4^{me} compagnie.

M. Delattre, fourrier dans la Fanfare, a été nommé adjudant dans le même corps.

Le bataillon est composé en tout de 274 hommes : il en comptait 273 en 1883.

Le Conseil Administratif a acquis de la Société des pompiers volontaires de Pâquis-Sécheron une pompe qui a été remise au bataillon.

Des réparations ont été faites à cet engin, ainsi qu'aux n^{os} 1 et 4, et à la pompe à vapeur.

L'allocation pour les Caisses de secours s'est élevée cette année à Fr. 2,678 75 ; en 1883, à Fr. 2,726 25.

CHAPITRE XIV

CONVOIS FUNÈBRES

Chef de bureau : M. L.-D. BONNET.

| <i>Dépenses.</i> | | <i>Recettes.</i> | |
|-------------------|---------------------|------------------|---------------------|
| Voté | Fr. 62,130 — | Prévu | Fr. 80,000 — |
| Dépensé | » 66,372 75 | Reçu | » 87,619 50 |
| Dépensé en plus . | <u>Fr. 4,242 75</u> | Reçu en plus . | <u>Fr. 7,619 50</u> |

Pendant l'année 1884, il y a eu 1,894 convois d'enterrements sur lesquels le bureau des Pompes funèbres en a organisé 1,477, soit 218 de plus qu'en 1883.

Ils se répartissent comme suit :

| Convois de classe | 1 ^{re} | 2 ^{me} | 3 ^{me} | 4 ^{me} | 5 ^{me} | 6 ^{me} | 7 ^{me} | Total |
|--------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------|
| Bureau central | 8 | 35 | 31 | 88 | 125 | 266 | 83 | 636 |
| Bureau Rive Droite | — | 2 | 3 | 9 | 21 | 26 | — | 61 |
| Total | <u>8</u> | <u>37</u> | <u>34</u> | <u>97</u> | <u>146</u> | <u>292</u> | <u>83</u> | <u>697</u> |

| | Bureau central | Bureau Rive Droite | Total |
|---|----------------|--------------------|-------------|
| Report ci-dessus | 636 | 61 | 697 |
| Convois Israélites | 8 | 3 | 11 |
| » Hospice général et Département de Justice et Police | 407 | 13 | 420 |
| » Enfants de 0 à 3 ans | 212 | 40 | 252 |
| » » de 3 à 13 ans | 87 | 10 | 97 |
| Total | <u>1350</u> | <u>127</u> | <u>1477</u> |
| Plus les fosses seules | | | 417 |
| Total des convois | | | <u>1894</u> |

Il y a eu cette année, sur l'année précédente, une augmentation de 79 convois pour le compte de l'Hospice général et du Département de Justice et Police.

Le Bureau d'Etat-civil de la Rive Droite a été chargé d'organiser les convois funèbres pour la partie de la Ville qui est de son ressort. Le public a apprécié la combinaison par laquelle les deux services d'Etat-civil et de Pompes funèbres sont installés dans le même local ; on lui évite ainsi des courses répétées et inutiles.

Personnel.

M. Oltramare, porteur de 1^{re} classe, est décédé; MM. Piguët et Hanni ont démissionné; M. Pinguelet a quitté le corps pour cause de maladie. MM. Chauffat et Dufour ont été nommés porteurs de 2^{me} classe.

CHAPITRE XV

CIMETIÈRES

Chef de bureau : M. L.-D. BONNET.

Dépenses

| | Voté | Dépendé |
|--------------------------|---------------------|----------------------|
| Cimetière de Plainpalais | Fr. 2,400 — | Fr. 1,471 65 |
| » de Châtelaine | » 3,660 — | » 4,851 85 |
| » de St-Georges | » 4,910 — | » 5,462 45 |
| | <u>Fr. 10,970 —</u> | <u>Fr. 11,785 95</u> |
| Voté | | » 10,970 — |
| Dépendé en plus. | | <u>Fr. 815 95</u> |

Recettes

| | |
|--------------------------|---------------------|
| Voté | Fr. 12,000 — |
| Reçu : | |
| Cimetière de Plainpalais | Fr. 35,000 — |
| » de Châtelaine | » 2,750 — |
| » de St-Georges | » 2,700 — |
| | <u>» 40,450 —</u> |
| Reçu en plus | <u>Fr. 28,450 —</u> |

CIMETIÈRE DE PLAINPALAIS

Il y a eu dans ce cimetière, pendant l'année 1884 :

24 ensevelissements d'adultes

2 » d'enfants de 3 à 13 ans.

9 ensevelissements ont eu lieu dans des tombes réservées
 17 » » dans les lignes dont le tour de rotation n'était pas terminé. (Disposition transitoire du Règlement du 15 décembre 1876).

La communication présentée le 4 novembre 1884 au Conseil Municipal, relative à l'empiètement de la route de St-Georges sur le cimetière de Plainpalais nous dispense d'entrer dans de nouveaux détails à ce sujet. Nous la complétons cependant en disant que 4 personnes ont maintenu leur opposition à céder la tombe d'un membre de leurs familles. Le 29 décembre, le Département des Travaux Publics s'étant décidé à limiter l'emprise sur le cimetière au terrain disponible et en respectant les oppositions qui s'étaient présentées, nous avons procédé, dès que la saison l'a permis, aux exhumations nécessaires. Ce travail appartient au compte-rendu de 1885.

CIMETIÈRE DE CHATELAINE

Il y a eu dans ce cimetière

| | |
|-----|----------------------------|
| 325 | ensevelissements d'adultes |
| 31 | » d'enfants de 3 à 13 ans |
| 185 | » » de 0 à 3 ans |
| 15 | » de fœtus |

Total 556 ensevelissements.

Ils se répartissent comme suit quant aux lieux de décès :

| | Adultes | Enfants de 3 à 13 ans | Enfants de 0 à 3 ans | Fœtus | Total |
|-----------------|------------|--------------------------|-------------------------|-----------|------------|
| Genève | 296 | 28 | 183 | 15 | 522 |
| Plainpalais | 20 | 3 | 1 | 0 | 24 |
| Eaux-Vives | 4 | 0 | 1 | 0 | 5 |
| Autres Communes | 5 | 0 | 0 | 0 | 5 |
| | <u>325</u> | <u>31</u> | <u>185</u> | <u>15</u> | <u>556</u> |

Il a été accordé 3 concessions de tombes.

Personnel

M^{me} Pautex a donné sa démission de concierge et a été remplacée par M. Croisier, ancien concierge du cimetière de Plainpalais.

M. Gallay a été nommé jardinier-fossoyeur.

CIMETIÈRE DE ST-GEORGES

Pendant l'année 1884, il y a eu dans ce cimetière 1277 enterrements.

Ils se répartissent comme suit :

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Adultes | 954 |
| Enfants de 3 à 13 ans | 40 |
| Enfants de 0 à 3 an | 267 |
| Fœtus | 21 |
| Total | <u>1282</u> |

Ils se répartissent de la manière suivante quant aux lieux de décès :

| | Adultes | Enfants de 3 à 13 ans | Enfants de 0 à 3 ans | Fœtus | Total |
|-----------------|------------|--------------------------|-------------------------|-----------|-------------|
| Genève | 258 | 40 | 106 | 13 | 387 |
| Plainpalais | 598 | 25 | 107 | 7 | 737 |
| Eaux-Vives | 93 | 5 | 54 | 1 | 153 |
| Autres Communes | 5 | — | — | — | 5 |
| | <u>954</u> | <u>40</u> | <u>267</u> | <u>21</u> | <u>1282</u> |

Personnel

M. Roydor a cessé ses fonctions de garde du cimetière le 31 Décembre 1884. M. Barthélemy Lassieur l'a remplacé.

Résumé des ensevelissements dans les trois cimetières

Il y a eu, pendant l'année 1884, 1864 inhumations réparties de la manière suivante :

| | Adultes | Enfants de 3 à 13 ans | Enfants de 0 à 3 ans | Fœtus | Total |
|-------------|-------------|--------------------------|-------------------------|-----------|-------------|
| Plainpalais | 24 | 2 | — | — | 26 |
| Châtelaine | 325 | 31 | 185 | 15 | 556 |
| St-Georges | 954 | 40 | 267 | 21 | 1282 |
| | <u>1303</u> | <u>73</u> | <u>455</u> | <u>36</u> | <u>1864</u> |

Le tableau suivant indique la provenance quant aux lieux de décès :

| | <i>Provenance</i> | | | | Total |
|-------------|-------------------|-------------|------------|------------------------------------|-------------|
| | Genève | Plainpalais | Eaux-Vives | Autres Communes et étrangers | |
| Plainpalais | 26 | — | — | — | 26 |
| Châtelaine | 522 | 24 | 5 | 5 | 556 |
| St-Georges | 387 | 737 | 153 | 5 | 1282 |
| | <u>935</u> | <u>761</u> | <u>158</u> | <u>10</u> | <u>1864</u> |

CHAPITRE XVI

DÉPENSES ET RECETTES IMPRÉVUES

| <i>Dépenses</i> | | <i>Recettes</i> | |
|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Voté | Fr. 16,500 — | Prévu | Fr. 1,000 — |
| Dépendé | » 20,921 20 | Reçu. | » 4,236 95 |
| Dép. en plus. | <u>Fr. 4,421 20</u> | Reçu en plus. | <u>Fr. 3,236 95</u> |

Le compte *dépenses imprévues* contient trois rubriques en 1884 :

- a) L'Economat, qui a commencé en 1884.
- b) L'assurance des employés.
- c) Les dépenses imprévues proprement dites.

a) ECONOMAT

| | |
|---------------------------|-------------------|
| Voté | Fr. 8,500 — |
| Dépendé | » 10,182 40 |
| Dépendé en plus | <u>» 1,682 40</u> |

L'excédant des dépenses est représenté par des imprimés et des fournitures, approvisionnés en plus grande quantité que l'année ne le comportait afin de profiter d'un rabais sur leur coût ; cette

dépense ne se renouvellera donc point en 1885 dans la même mesure.

| | |
|----------------------------|--------------|
| b) Assurance des employés. | Fr. 3,000 — |
| Dépensé | » 675 70 |
| | <hr/> |
| Dépensé en moins . . . | Fr. 2,324 30 |
| | <hr/> |
| c) Dépenses imprévues . . | Fr. 5,000 — |
| Dépensé | » 10,063 40 |
| | <hr/> |
| Dépensé en plus | Fr. 5,063 40 |
| | <hr/> |

On trouvera le détail de ces dépenses, de même que celui des recettes, dans le chapitre correspondant du compte-rendu financier.

CHAPITRE XVII

DÉPENSES ET RECETTES EXTRA-BUDGÉTAIRES

En dehors des dépenses extra-budgétaires que nous avons eu déjà l'occasion de mentionner dans le premier chapitre de ce rapport, nous devons en mentionner trois qui se rapportent à des objets spéciaux.

DÉPENSES

Usage des bains des Pâquis.

| | |
|----------------------------------|-----------|
| Crédit voté le 13 mai 1884 . . . | Fr. 600 — |
| Dépensé | • 600 — |
| | <hr/> |

Moyennant l'allocation de cette somme de 600 francs, le Conseil Administratif a fait avec le propriétaire des Bains de la jetée des Pâquis un arrangement aux termes duquel cet établissement a été gratuitement ouvert aux adultes, pendant toute la saison, de 6 heures du soir à la nuit.

**Allocation à la Société des Instituteurs de la Suisse
romande.**

| | |
|----------------------------------|-------------|
| Crédit voté le 6 juin 1884 . . . | Fr. 1,000 — |
| Dépensé | • 1,025 — |
| Dépensé en plus | Fr. 25 — |
| | <hr/> |

Achat de terrain du sieur Lachavanne, rue du Nord.

| | |
|----------------------------------|-------------------|
| Crédit voté le 18 novembre 1884. | Fr. 411 60 |
| Dépensé | » 411 60 |
| | <u> </u> |

RECETTES

Deux ventes de terrain : 1° à M^{me} Ruegg-Isler, rue de l'Entrepôt.

| | |
|---------------------------------|-------------------|
| Arrêté du 16 mai 1884 | Fr. 4,468 50 |
| Reçu | » 4,277 90 |
| | <u> </u> |
| Reçu en moins | Fr. 190 60 |

2° A M. Constant Eger, rue de la Navigation, du Nord et du Levant.

| | |
|--------------------------------------|-------------------|
| Arrêté du 13 novembre 1884 | Fr. 5,880 — |
| Reçu | » 5,880 — |
| | <u> </u> |

CONSEIL ADMINISTRATIF

ÉLU LE 21 MAI 1882

MM. EMPEYTA, Eugène, *Président*.
PICTET, Arthur-Edward, *Vice-Président*.
RUTISHAUSER, Jean.
TURRETTINI, Théodore.
LE COINTE, Adrien.

Tableau de la répartition des fonctions

entre MM. les Membres du Conseil Administratif.

M. EMPEYTA, suppléant M. RUTISHAUSER.

Finances. — Taxe Municipale. — Contentieux. — Immeubles.
— Locations. — Octroi. — Abattoirs.

M. PICTET, suppléant M. EMPEYTA.

Voirie. — Promenades. — Jardin botanique. — Herbiier
Delessert. — Eclairage. — Police. — Halles et Marchés.

M. TURRETTINI, suppléant M. LE COINTE.

Travaux. — Machine hydraulique. — Concessions d'eau. —
Pompes à incendie. — Caisse de secours des sapeurs-pom-
piers. — Horloges.

M. RUTISHAUSER, suppléant M. TURRETTINI.

Ecoles primaires. — Ecoles enfantines. — Ecoles des Beaux-
Arts. — Ecoles d'horlogerie. — Musée Rath. — Musée d'his-
toire naturelle. — Musée historique genevois. — Musée
archéologique. — Musée Fol. — Musée Industriel. — Fon-
dation Bouchet.

M. LE COINTE, suppléant M. PICTET.

Théâtre. — Bibliothèque publique. — Collection de numis-
matique. — Etat civil. — Pompes funèbres. — Cimetières.

TABLE DES MATIÈRES

| CHAPITRES | PAGES |
|--|-----------|
| I. FINANCES | 6 |
| Taxe municipale | 13 |
| II. ADMINISTRATION | |
| I. Rapports avec le Conseil Municipal | 17 |
| II. Rapports avec le Conseil d'Etat. | 20 |
| (Détail.) | |
| III. Utilisation des forces motrices du Rhône et égouts collecteurs | 24 |
| IV. Divers | 31 |
| V. Etat-Civil | 39 |
| III. OCTROI ET ENTREPOT DE LA RIVE DROITE. | 47 |
| IV. ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL | 52 |
| V. INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS ET INDUSTRIE | 56 |
| I. Ecoles Infantines | 59 |
| II. Ecoles primaires et Ecoles du soir | 60 |
| III. Ecole industrielle et commerciale. | 61 |
| IV. Ecole complémentaire des jeunes filles | 62 |
| V. Ecole d'horlogerie | 63 |
| VI. Ecoles d'art | 64 |
| VII. Ecoles de gymnastique | 67 |
| VIII. Collège | 67 |
| IX. Fondation Bouchet | 68 |
| X. Fondation Diday | 69 |
| XI. Prix Disdier | 74 |
| XII. Musée Rath | 74 |
| XIII. Musée d'histoire naturelle | 77 |

| CHAPITRES | PAGES |
|---|-------|
| XIV. Collections diverses | 83 |
| I. Cabinet de numismatique | 84 |
| II. Cabinet d'antiquités. | 85 |
| III. Musée historique genevois. | 88 |
| IV. Musée industriel | 89 |
| XV. Collections Fol | 89 |
| XVI. Bibliothèque publique | 90 |
| Bibliothèques circulantes | 91 |
| XVII. Herbier Delessert et Conservatoire botanique | 97 |
| XVIII. Jardin botanique | 99 |
| VI. THÉÂTRE | 102 |
| VII. PROPRIÉTÉS MUNICIPALES | 107 |
| I. Entretien des bâtiments. | 108 |
| II. Promenades et jardins | 113 |
| III. Horloges | 114 |
| VIII. SERVICE DES EAUX | 116 |
| IX. VOIRIE | 130 |
| I. Entretien des rues | 131 |
| II. » des ponts et quais | 137 |
| III. » des égouts | 139 |
| IV. » des dépôts | 140 |
| V. Enlèvement des neiges | 141 |
| X. ÉCLAIRAGE DE LA VILLE | 142 |
| XI. POLICE ET SURVEILLANCE | 143 |
| XII. HALLES ET MARCHÉS | 147 |
| XIII. SECOURS POUR LES INCENDIES | 148 |
| XIV. SERVICE DES CONVOIS FUNÉBRES | 151 |
| XV. CIMETIÈRES | 153 |
| I. Cimetière de Plainpalais | 153 |
| II. » de Châtelaine. | 154 |
| III. » de St-Georges | 155 |
| XVI. DÉPENSES ET RECETTES IMPRÉVUES | 157 |

| | |
|---|------------|
| XVII DÉPENSES ET RECETTES EXTRA- | |
| BUDGÉTAIRES | 159 |
| Usage des Bains des Pâquis | 159 |
| Allocation à la Société des Instituteurs | |
| de la Suisse romande | 159 |
| Achat de terrain Lachavanne | 160 |
| Ventes de terrain, Ruegg-Isler et Cons- | |
| tant Eger | 160 |
| CONSEIL ADMINISTRATIF | 161 |
